

Rapports

- 126 Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers
- 126 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants
- 126 Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines
- 127 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 127 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

États financiers consolidés

- 128 Bilans consolidés
- 129 États consolidés des résultats
- 130 États consolidés du résultat étendu
- 130 États consolidés de la variation des capitaux propres
- 131 États consolidés des flux de trésorerie

Notes complémentaires

- 132 Note 1 Principales conventions et estimations comptables
- 137 Note 2 Juste valeur des instruments financiers
- 141 Note 3 Valeurs mobilières
- 144 Note 4 Prêts
- 146 Note 5 Titrisations
- 148 Note 6 Entités à détenteurs de droits variables
- 149 Note 7 Produits dérivés et activités de couvertures
- 153 Note 8 Locaux et matériel
- 154 Note 9 Coentreprise – RBC Dexia Investor Services
- 154 Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels
- 156 Note 11 Acquisitions importantes
- 157 Note 12 Autres actifs
- 158 Note 13 Dépôts
- 159 Note 14 Activités d'assurance
- 159 Note 15 Autres passifs
- 160 Note 16 Débentures subordonnées
- 161 Note 17 Titres de fiducie de capital
- 162 Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions
- 164 Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales
- 164 Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
- 167 Note 21 Rémunération à base d'actions
- 169 Note 22 Revenus liés aux activités de négociation et certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction
- 170 Note 23 Impôts sur les bénéfices
- 171 Note 24 Bénéfice par action
- 172 Note 25 Garanties, engagements et éventualités
- 175 Note 26 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
- 176 Note 27 Opérations entre apparentés
- 177 Note 28 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique
- 179 Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
- 186 Note 30 Gestion du capital
- 187 Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis
- 199 Note 32 Information sur la société mère
- 200 Note 33 Événement postérieur à la date du bilan

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (RBC) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada en vertu du paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada, les états financiers doivent être dressés selon les PCGR du Canada. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Afin de nous acquitter de notre responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, nous maintenons les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous nos secteurs d'activité.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise de son Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs

indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Notre responsable de la conformité à la réglementation et notre vérificateur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant les opérations et activités de RBC qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si RBC respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si RBC est en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de RBC.

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par les actionnaires de RBC sur recommandation du Comité de vérification et du Conseil d'administration, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef des finances

Toronto, le 4 décembre 2008

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Royale du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2008 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 4 décembre 2008 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2008

Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines

Les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis exigent l'ajout d'un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) lorsque des modifications des principes comptables ont une incidence importante sur la comparabilité des états financiers de la Banque, comme les modifications décrites aux notes 1, 2, 3, 7 et 31 des états financiers consolidés. Notre rapport aux actionnaires daté du 4 décembre 2008 est libellé conformément aux normes de rapport du Canada, qui n'exigent pas que le rapport des vérificateurs fasse

référence à des modifications de principes comptables lorsque ces modifications sont convenablement prises en compte et adéquatement présentées dans les états financiers.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2008

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada (RBC) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus élaboré par le président et chef de la direction et par le chef des finances, ou sous leur supervision, et il est mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des conventions et des procédures qui :

- touchent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant les actifs de RBC;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de RBC ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de RBC;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de RBC qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de RBC est soit évitée, soit décelée à temps.

Étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ou déceler des inexactitudes en temps opportun. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent

inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions ou aux procédures se détériore.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2008, en se fondant sur les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2008 est efficace selon les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework*. La direction a également déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2008 ne comportait aucune faiblesse importante.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2008 a fait l'objet d'une vérification par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants, qui ont également procédé à la vérification des états financiers consolidés de RBC pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants et dans lequel ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef des finances

Toronto, le 4 décembre 2008

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada (la Banque) au 31 octobre 2008 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse importante, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont élaborées par les chefs de la direction et des finances, ou par les personnes occupant des postes équivalents, ou encore sous la supervision de ces derniers, et sont mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de leur publication selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte

des opérations et des cessions visant les actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit évitée, soit décelée à temps.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il est possible que des inexactitudes importantes imputables à une erreur ou à une fraude ne soient pas prévenues ni détectées en temps opportun. De plus, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédures se détériore.

À notre avis, la Banque a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008, selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 4 décembre 2008 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 4 décembre 2008

Bilans consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	11 086 \$	4 226 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	20 041	11 881
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres détenus à des fins de transaction	122 508	147 485
Titres disponibles à la vente	48 626	30 770
	171 134	178 255
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	44 818	64 313
Prêts (notes 4 et 5)		
Prêts de détail	195 455	169 462
Prêts de gros	96 300	69 967
	291 755	239 429
Provision pour pertes sur prêts	(2 215)	(1 493)
	289 540	237 936
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11 285	11 786
Dérivés (note 7)	136 134	66 585
Locaux et matériel, montant net (note 8)	3 260	2 131
Écart d'acquisition (note 10)	9 977	4 752
Autres actifs incorporels (note 10)	1 253	628
Autres actifs (note 12)	25 331	17 853
	187 240	103 735
	723 859 \$	600 346 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 13)		
Particuliers	139 036 \$	116 557 \$
Entreprises et gouvernements	269 994	219 886
Banques	29 545	28 762
	438 575	365 205
Autres		
Acceptations	11 285	11 786
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	27 507	44 689
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	32 053	37 033
Dérivés (note 7)	128 705	72 010
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 14)	7 385	7 283
Autres passifs (note 15)	35 689	28 483
	242 624	201 284
Débitures subordonnées (note 16)	8 131	6 235
Titres de fiducie de capital (note 17)	1 400	1 400
Passifs liés aux actions privilégiées (note 18)	–	300
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 19)	2 371	1 483
Capitaux propres (note 18)		
Actions privilégiées	2 663	2 050
Actions ordinaires (émises – 1 341 260 229 et 1 276 260 033)	10 384	7 300
Surplus d'apport	242	235
Actions autodétenues – privilégiées (détenues – 259 700 et 248 800)	(5)	(6)
– ordinaires (détenues – 2 258 047 et 2 444 320)	(104)	(101)
Bénéfices non répartis	19 936	18 167
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(2 358)	(3 206)
	30 758	24 439
	723 859 \$	600 346 \$

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Victor L. Young
Administrateur

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Revenu d'intérêt			
Prêts	14 983 \$	14 724 \$	12 708 \$
Valeurs mobilières	6 974	7 665	6 189
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	2 889	3 620	2 827
Dépôts à des banques	498	538	480
	25 344	26 547	22 204
Frais d'intérêt			
Dépôts	12 158	13 770	10 708
Autres passifs	3 472	4 737	4 281
Déventures subordonnées	354	338	419
	15 984	18 845	15 408
Revenu net d'intérêt	9 360	7 702	6 796
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires	2 609	3 152	3 348
Revenus tirés des activités de négociation	(408)	1 999	2 574
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 759	1 579	1 301
Revenus tirés des fonds communs de placement	1 561	1 473	1 242
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 377	1 353	1 243
Frais bancaires	1 367	1 303	1 216
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	875	1 217	1 024
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	646	533	438
Revenus sur cartes	648	491	496
Commissions de crédit	415	293	241
Revenus tirés de la titrisation (note 5)	461	261	257
(Perte nette) gain net sur les titres disponibles à la vente (note 3)	(617)	63	–
Gain net sur les titres du compte de placement	–	–	88
Autres	1 529	1 043	373
Revenus autres que d'intérêt	12 222	14 760	13 841
Total des revenus	21 582	22 462	20 637
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	1 595	791	429
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	1 631	2 173	2 509
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 20 et 21)	7 779	7 860	7 268
Matériel	1 155	1 009	957
Frais d'occupation	926	839	792
Communications	749	723	687
Honoraires	562	530	546
Impartition de services de traitement	341	308	298
Amortissement des autres actifs incorporels (note 10)	135	96	76
Autres	704	1 108	871
	12 351	12 473	11 495
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôts	6 005	7 025	6 204
Charge d'impôts (note 23)	1 369	1 392	1 403
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	4 636	5 633	4 801
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	81	141	44
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 555	5 492	4 757
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	(29)
Bénéfice net	4 555 \$	5 492 \$	4 728 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(101)	(88)	(60)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 454 \$	5 404 \$	4 668 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) (note 24)	1 305 706	1 273 185	1 279 956
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,41 \$	4,24 \$	3,65 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,41 \$	4,24 \$	3,67 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités abandonnées (en dollars)	– \$	– \$	(0,02) \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers) (note 24)	1 319 744	1 289 314	1 299 785
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,38 \$	4,19 \$	3,59 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,38 \$	4,19 \$	3,61 \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées (en dollars)	– \$	– \$	(0,02) \$
Dividendes par action (en dollars)	2,00 \$	1,82 \$	1,44 \$

États consolidés du résultat étendu

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Résultat étendu			
Bénéfice net	4 555 \$	5 492 \$	4 728 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Variation nette des (pertes) gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente			
Pertes nettes non réalisées sur les titres disponibles à la vente	(1 376)	(93)	–
Reclassement aux résultats de pertes sur les titres disponibles à la vente	373	28	–
	(1 003)	(65)	–
Écart de conversion			
Gains (pertes) de change non réalisés	5 080	(2 965)	(501)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(3)	(42)	2
(Pertes nettes) gains nets de change liés aux activités de couverture	(2 672)	1 804	269
	2 405	(1 203)	(230)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
(Pertes nettes) gains nets sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(603)	80	–
Reclassement aux résultats de pertes liées aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	49	31	–
	(554)	111	–
Autres éléments du résultat étendu	848	(1 157)	(230)
Total du résultat étendu	5 403 \$	4 335 \$	4 498 \$

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	2 050 \$	1 050 \$	700 \$
Émises	613	1 150	600
Rachetées aux fins d'annulation	–	(150)	(250)
Solde à la fin	2 663	2 050	1 050
Actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	7 300	7 196	7 170
Émises	3 090	170	127
Achetées aux fins d'annulation	(6)	(66)	(101)
Solde à la fin	10 384	7 300	7 196
Surplus d'apport			
Solde au début	235	292	265
Renonciation aux droits à la plus-value des actions	(5)	(6)	(2)
Attributions de rémunération à base d'actions	14	(46)	(18)
Autres	(2)	(5)	47
Solde à la fin	242	235	292
Actions autodétenues – actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	(6)	(2)	(2)
Ventes	23	33	51
Achats	(22)	(37)	(51)
Solde à la fin	(5)	(6)	(2)
Actions autodétenues – actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	(101)	(180)	(216)
Ventes	51	175	193
Achats	(54)	(96)	(157)
Solde à la fin	(104)	(101)	(180)
Bénéfices non répartis			
Solde au début	18 167	15 771	13 704
Ajustement transitoire – Instruments financiers (1)	–	(86)	–
Bénéfice net	4 555	5 492	4 728
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(101)	(88)	(60)
Dividendes sur actions ordinaires (note 18)	(2 624)	(2 321)	(1 847)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(49)	(580)	(743)
Frais d'émission et autres	(12)	(21)	(11)
Solde à la fin	19 936	18 167	15 771
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Ajustement transitoire – Instruments financiers (1)	(45)	(45)	–
Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(1 068)	(65)	–
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des activités de couverture	(802)	(3 207)	(2 004)
Gains et pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(443)	111	–
Solde à la fin	(2 358)	(3 206)	(2 004)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	17 578	14 961	13 767
Capitaux propres à la fin	30 758 \$	24 439 \$	22 123 \$

(1) L'ajustement transitoire découle de la mise en œuvre des normes comptables sur les instruments financiers. Se reporter à la note 1.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2008	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	4 555 \$	5 492 \$	4 757 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 595	791	429
Amortissement	539	434	405
Paiements liés au réalignement de l'entreprise	(11)	(38)	(74)
Impôts futurs	(455)	(147)	144
Amortissement des autres actifs incorporels	135	96	76
Gain à la vente de locaux et de matériel	(17)	(16)	(16)
Gain sur la titrisation de prêts	(203)	(41)	(16)
Perte (gain) à la vente de titres disponibles à la vente	1	(146)	–
Réduction de valeur de titres disponibles à la vente	631	66	–
Gain à la vente de titres du compte de placement	–	–	(228)
Réduction de valeur de titres du compte de placement	–	–	25
Variations de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	102	(54)	220
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	164	(28)	217
Impôts exigibles	(2 705)	1 034	(203)
Actifs dérivés	(69 527)	(28 856)	1 105
Passifs dérivés	56 685	29 916	(498)
Titres détenus à des fins de transaction	25 013	10 976	(21 341)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	(552)	(317)	(1 017)
Autres	(4 518)	3 341	1 713
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	11 432	22 503	(14 302)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation liées aux activités abandonnées	–	–	4
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	11 432	22 503	(14 298)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	(8 160)	(1 379)	(5 265)
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(62 209)	(41 802)	(33 534)
Produit de la titrisation de prêts	9 480	8 020	8 139
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	8 885	8 117	–
Produit de la vente de titres du compte de placement	–	–	8 547
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	14 804	15 350	–
Produit de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	–	–	27 188
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(24 864)	(22 012)	–
Acquisitions de titres du compte de placement	–	–	(31 976)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(1 265)	(706)	(511)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	19 650	(4 935)	(16 405)
Encaisse affectée aux acquisitions, montant net	(974)	(373)	(256)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement liées aux activités poursuivies	(44 653)	(39 720)	(44 073)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement liées aux activités abandonnées	–	–	140
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(44 653)	(39 720)	(43 933)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	61 271	16 831	36 663
Émission de titres de fiducie de capital RBC	500	–	–
Émission de billets secondaires de la fiducie RBC	–	1 000	–
Émission de débentures subordonnées	2 000	87	–
Remboursement de débentures subordonnées	(500)	(989)	(953)
Émission d'actions privilégiées	613	1 150	600
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	(300)	(150)	(250)
Frais d'émission	(11)	(23)	(6)
Émission d'actions ordinaires	149	155	116
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(55)	(646)	(844)
Actions autodétenues – ventes	74	208	244
Actions autodétenues – achats	(76)	(133)	(208)
Dividendes versés	(2 688)	(2 278)	(1 807)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(33)	(59)	(47)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(6 172)	(4 070)	17 722
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(17 192)	6 436	5 861
Variation des emprunts à court terme des filiales	1 618	(145)	620
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies	39 198	17 374	57 711
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	39 198	17 374	57 711
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	883	(332)	(80)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	6 860	(175)	(600)
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	4 226	4 401	5 001
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	11 086 \$	4 226 \$	4 401 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	15 967 \$	18 494 \$	14 678 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	2 025 \$	1 352 \$	1 682 \$

Note 1 Principales conventions et estimations comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à débiteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Principales modifications comptables

Informations à fournir concernant le capital et Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté trois nouvelles normes d'information et de présentation publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) : le chapitre 1535 du *Manuel*, intitulé *Informations à fournir concernant le capital* (chapitre 1535), le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir* (chapitre 3862), et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation* (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir à l'égard des éléments suivants : i) les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité; ii) les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital; iii) le fait que l'entité se soit conformée aux exigences en matière de capital ou non et iv) si l'entité ne s'est pas conformée aux exigences en question, les conséquences de cette non-conformité.

Les chapitres 3862 et 3863 ont remplacé, pour l'essentiel, le chapitre 3861 du *Manuel*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir et reprennent les exigences en matière de présentation. Ces deux nouveaux chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir concernant la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon dont l'entité gère ces risques.

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, au chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, et au chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir* du *Manuel*. Ces modifications permettent que, dans certains cas, les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction soient reclassés dans les actifs disponibles à la vente ou que les actifs classés comme disponibles à la vente soient reclassés dans les prêts et créances. Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction au moyen de l'utilisation de l'option de la juste valeur ne peuvent pas être reclassés. Ces modifications, qui sont entrées en vigueur en ce qui nous concerne le 1^{er} août 2008, sont présentées à la note 3 ainsi que le détail des titres reclassés.

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. L'actif et le passif non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôts à titre de composantes des autres éléments du résultat étendu. Au moment de la cession de notre participation dans ces placements ou de la dilution de cette dernière, une tranche appropriée du montant net des gains ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt.

Valeurs mobilières

Les titres sont classés, selon l'intention de la direction, comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme ainsi que les titres désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisés à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités et ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et son coût après amortissement, y compris les fluctuations des taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu déduction faite des impôts. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des titres de créance que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres jusqu'à l'échéance dans le cours normal de nos activités. Tous les titres détenus jusqu'à l'échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente du bilan consolidé.

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance affichant des pertes non réalisées afin de déterminer si ces pertes non réalisées sont durables. Pour ce faire, nous prenons en compte plusieurs facteurs, y compris : i) la période pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût après amortissement, ii) l'ampleur de la perte de la valeur, iii) la cause de la perte de valeur et la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et iv) notre intention et notre capacité de détenir le placement durant une période suffisamment longue pour permettre le recouvrement prévu de la juste valeur. Si notre évaluation indique que la perte de valeur est durable, ou que nous n'avons ni l'intention, ni la capacité de détenir le placement jusqu'au recouvrement prévu de la juste valeur, le titre est ramené à sa juste valeur actuelle et une perte est constatée dans le résultat net.

Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres disponibles à la vente et les pertes liées à des pertes de valeur durables de titres disponibles à la vente sont inclus dans le gain net ou la perte nette sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Cependant, les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Option de la juste valeur

Un instrument financier peut être désigné comme détenu à des fins de transaction (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. L'instrument qui est classé comme détenu à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants établis par le BSIF : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers et/ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques ou d'investissement, et l'information est communiquée sur cette base à la haute direction ou iii) l'instrument constitue un dérivé incorporé à un contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur et tout gain ou toute perte découlant des variations de la juste valeur est inscrit dans le résultat net. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « détenus à des fins de transaction » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation initiale.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties. En vertu de ces conventions, nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises, et des garanties supplémentaires sont obtenues au besoin. Nous avons également le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus, respectivement, sauf lorsqu'elles sont désignées comme des instruments détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt dans notre état consolidé des résultats, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat comptabilisées à la juste valeur selon l'option de la juste valeur sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, à moins qu'ils n'aient été désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les prêts comptabilisés au coût après amortissement sont présentés après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, lesquels comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties. Les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur.

Les prêts comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, gouvernement canadien), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être comptabilisés et l'ensemble des intérêts précédemment comptabilisés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. La juste valeur est évaluée en fonction soit de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances estimatives désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais qui ne peuvent encore être déterminées à la date du bilan. La provision est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par la dotation à la provision pour pertes sur créances et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

La provision est établie en fonction de la détermination et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes à l'égard des pertes estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique et commerciale. La provision pour pertes sur créances est composée des provisions spécifiques et de la provision générale.

Provisions spécifiques

Des provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives sur les prêts de détail et de gros classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement, sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou

de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts de détail, y compris les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision générale

La provision générale est établie afin de couvrir les pertes sur créances estimatives subies à l'égard de nos portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été précisément désignés comme douteux. Dans le cas des prêts hétérogènes (prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement), la détermination de la provision générale est fondée sur l'application d'une probabilité de défaillance estimative, sur le montant brut assujéti aux défaillances et sur les facteurs de perte, lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont définis selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes (prêts de détail, y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, la provision générale est déterminée en fonction des taux de pertes historiques. Pour déterminer le niveau de la provision générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée au poste Autres passifs dans le bilan consolidé. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Les produits dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les produits dérivés de crédit. Tous les produits dérivés sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Un dérivé incorporé est un élément d'un instrument hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé ayant pour effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à un dérivé autonome. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparé, le contrat hôte est comptabilisé en vertu des PCGR applicables à un contrat de ce type, sans le dérivé incorporé. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation.

Lorsque des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les produits dérivés sont constatés dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les produits dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les produits dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler les actifs et les passifs liés aux produits dérivés simultanément avec une contrepartie, la juste valeur nette des produits dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit, les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué ci-après.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur des titres de créance de RBC désignés comme détenus à des fins de transaction, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon le taux de financement effectif de RBC au début et à la fin de la période, et comptabilisons au bénéfice net la variation non réalisée de la valeur actualisée.

Comptabilité de couverture

Nous utilisons des produits dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. L'instrument de couverture doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture sur une base prospective lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture est liquidé ou vendu ou lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Veuillez vous reporter à la note 7 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'instrument couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulatifs, à la juste valeur, de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis dans le résultat net sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Nous utilisons également, dans des circonstances particulières, certains instruments de trésorerie afin de couvrir le risque lié aux variations de la juste valeur des actifs monétaires attribuables aux fluctuations des taux de change.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite des impôts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les gains et les pertes sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation des flux de trésorerie liés à un actif ou passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, la tranche efficace des gains et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite des impôts applicables, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat

étendu sont constatés dans le résultat net lorsque se produit une réduction de l'investissement net couvert en raison de la dilution ou de la vente de l'investissement net ou une réduction des capitaux propres de l'établissement étranger découlant de la distribution de dividendes.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements étrangers autonomes qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si la période de renouvellement est raisonnablement assurée, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables. Selon les PCGR, elle s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuellement, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles (comme il est décrit à la note 20). Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et en des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur de marché. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur de marché ajustée en vertu de laquelle les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comprise au poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des placements prévu sur la valeur de marché ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains de nos régimes à prestations déterminées, y compris les principaux régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels nets de plus de 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

Les gains et les pertes à la liquidation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats lorsque ces liquidations ont lieu. Les gains et les pertes liés à la compression de régimes sont constatés au cours de la période où la compression devient probable et où l'incidence peut être raisonnablement évaluée.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines au cours de la période où les services connexes sont rendus.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge sur les cotisations est constaté comme charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, dans le poste Autres passifs.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, comme il est décrit à la note 21.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable, et une hausse équivalente du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme surplus d'apport sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les options sur actions octroyées avant le 1^{er} novembre 2002 ont été comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque et, par conséquent, aucune charge n'a été constatée relativement à ces options puisque le prix de levée lié à de tels octrois équivalait au cours de clôture de la journée précédant la date de l'octroi des options sur actions. Les droits en vertu de ces octrois ont été entièrement acquis au cours de 2006. Lorsque les options sur actions seront levées, le produit sera comptabilisé au poste Actions ordinaires.

Les options octroyées entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001 étaient assorties de droits à la plus-value des actions, lesquels donnaient aux participants la possibilité de recevoir un paiement en espèces égal à la différence entre le cours du marché de nos actions ordinaires et le prix de levée des options. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération, déduction faite des couvertures connexes, est comptabilisée sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes d'attribution d'actions différées sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces, tandis que celles en vertu des régimes d'unités d'actions différées sont réglées en espèces. Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les primes réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les primes réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et les dividendes accumulés. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Titrisation des prêts

Nous procédons périodiquement à la titrisation des prêts en vendant des prêts ou des ensembles de prêts sous forme de titres adossés à des créances hypothécaires à des entités ad hoc ou à des fiduciaires indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les actifs cédés sont retirés de notre bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies : i) les prêts cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; ii) l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les prêts cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible selon la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA, intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité et iii) le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les prêts cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les prêts demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

Lorsque des titres adossés à des créances hypothécaires sont constitués, nous reclassons les prêts à leur valeur comptable dans les titres adossés à des créances hypothécaires et droits conservés du bilan consolidé. Les droits conservés représentent les marges excédentaires de la participation dans les prêts sur le taux de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires. La valeur comptable initiale des titres adossés à des créances hypothécaires et des droits conservés connexes est établie en fonction de leur juste valeur relative à la date de la titrisation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans les titres détenus à des fins de transaction ou dans les titres disponibles à la vente, selon l'intention de la direction. Les droits conservés sont classés dans les titres disponibles à la vente ou dans les titres détenus à des fins de transaction, à l'aide de l'option de la juste valeur. Tant les titres adossés à des créances hypothécaires que les droits conservés font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les gains à la vente de prêts ou de titres adossés à des créances hypothécaires sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires visés par la cession. Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée de vie moyenne pondérée des créances payables par anticipation, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances prévues et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

Assurance

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des honoraires liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes

d'assurance, revenu de placement et honoraires. Les honoraires comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Passif et capitaux propres

Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs, ainsi que les distributions cumulées connexes, sont classés dans le passif de notre bilan consolidé. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans le poste Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, déduction faite des actions autodétenues. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés et de tout gain (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite des impôts connexes. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités qui ne se sont pas encore produites. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le bénéfice dilué par action est déterminé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle les options sur actions dont le prix de levée est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires sont présumées être levées, et le produit de la levée est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de la levée des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations, des provisions pour litiges, des entités à détenteurs de droits variables, des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance et des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, et la valeur comptable de l'écart d'acquisition et

des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée, du passif au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit, ainsi que des impôts sur les bénéficiaires, exigent que la direction exerce des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés.

Modification de la présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2007, le BSIF a adopté de nouvelles lignes directrices basées sur l'accord de Bâle II datant de juin 2006, intitulé « Convergence internationale de la mesure et de normes de fonds propres – Dispositif révisé », qui apporte quelques modifications au dispositif précédent, couramment appelé accord de Bâle I. Ces modifications ont eu une incidence sur le mode de préparation et de présentation de certains tableaux figurant dans ces notes.

Au cours de l'exercice, nous avons modifié la présentation de certains de nos actifs, passifs, revenus et frais des périodes antérieures afin de mieux refléter la nature de ces éléments. Par conséquent, certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation.

Modifications comptables futures

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable : le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. En vertu de ce chapitre, les coûts ne peuvent être reportés que s'ils sont liés à un élément qui répond à la définition d'un actif; par conséquent, les coûts de démarrage doivent être comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Cette norme, qui entre en vigueur en ce qui nous concerne le 1^{er} novembre 2008, ne devrait pas avoir une incidence importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Normes internationales d'information financière

L'ICCA a annoncé que les PCGR du Canada qui s'appliquent aux sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS) sur une période de transition qui devrait s'étendre jusqu'en 2011. Nous commencerons à publier nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011. Bien que nous ayons déjà commencé à planifier notre conversion aux IFRS, nous n'avons pas encore déterminé l'incidence de cette conversion sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Note 2 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est fondée sur le cours acheteur ou le cours vendeur cotés, selon le cas, dans le marché actif le plus avantageux auquel nous avons accès pour cet instrument. Lorsqu'il n'existe aucun cours acheteur ni aucun cours vendeur disponible, nous utilisons le cours de clôture de la transaction la plus récente liée à cet instrument. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, nous déterminons la juste valeur selon les cours du marché en vigueur (cours acheteur ou cours vendeur, selon le cas) pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, ou selon des modèles d'évaluation internes et externes, tels que des modèles d'établissement des prix des options et des analyses des flux de trésorerie actualisés, reposant sur des facteurs de marché observables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, il est nécessaire d'avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, nous nous basons principalement sur des facteurs de marché externes facilement observables tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux. Dans certains cas précis, nous utilisons des paramètres d'entrée qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables que nous ajustons afin de refléter l'incertitude et de nous assurer que les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés

à l'égard de la liquidité liée à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif si nous croyons que ces instruments pourraient être cédés pour un montant moindre que leur juste valeur estimative par suite d'un manque de liquidités sur le marché pendant une courte période. Des ajustements de l'évaluation sont également calculés lorsque les cours du marché ne peuvent être observés en raison de l'insuffisance du volume des opérations ou de l'absence d'opérations récentes au sein d'un marché moins actif ou inactif.

Toutes nos opérations sur dérivés sont comptabilisées à la juste valeur. Nous comptabilisons des ajustements de l'évaluation qui correspondent à la juste valeur du risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Ces ajustements tiennent compte de la capacité financière de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des opérations ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions accessoires. Nous révisons les ajustements de l'évaluation du crédit au besoin. Des changements des ajustements de l'évaluation du crédit sont comptabilisés dans le résultat de la période considérée.

Un gain net de 12 millions de dollars, correspondant à un ajustement des justes valeurs estimatives établies à l'aide de techniques d'évaluation reposant sur des paramètres d'entrée qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables, a été constaté dans le résultat net de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (8 millions en 2007).

Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers sont comptabilisés au résultat net uniquement si la juste valeur de l'instrument i) est attestée par les cours du marché sur un marché actif ou par comparaison avec d'autres transactions actuellement observables sur le marché et portant sur un instrument essentiellement identique ou ii) est fondée sur une technique d'évaluation reposant sur des données de marché observables ou iii) lorsque les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers. Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Pour les instruments financiers dont la juste valeur n'est pas attestée par les critères ci-dessus ou pour lesquels les risques liés au contrat initial ne sont pas

entièrement transférés à un tiers, le gain ou la perte non réalisé au moment de la comptabilisation initiale est reporté. Le gain ou la perte reporté est constaté lorsque i) des données de marché observables peuvent être obtenues et attester la juste valeur de la transaction ou ii) les risques liés au contrat initial sont presque entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers ou iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces ou iv) la transaction se conclut avant son échéance ou à l'échéance.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées de façon uniforme et font périodiquement l'objet d'un examen par la Gestion des risques du Groupe.

Le tableau suivant illustre les ajustements apportés au montant global des gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers.

	2008	2007
Gains non réalisés reportés qui ne sont pas encore comptabilisés dans le résultat net, au début	186 \$	119 \$
Ajouter : gains non réalisés reportés survenus au cours de l'exercice	24	75
Déduire : gains reportés reclassés au résultat net au cours de l'exercice	12	8
Gains non réalisés reportés, à la fin	198 \$	186 \$

Les gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale proviennent principalement des obligations structurées liées à des titres de participation, des dérivés de crédit et de taux d'intérêt structurés et des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques.

Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Les tableaux suivants illustrent la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier :

	2008								
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)			
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	104 414 \$	18 094 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	122 508 \$	122 508 \$	
Titres disponibles à la vente (2)	–	–	47 039	–	–	1 587	48 626	48 626	
Total des valeurs mobilières	104 414 \$	18 094 \$	47 039 \$	– \$	– \$	1 587 \$	171 134 \$	171 134 \$	
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	15 607 \$	– \$	29 211 \$	29 211 \$	– \$	44 818 \$	44 818 \$	
Prêts									
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	194 448 \$	198 127 \$	– \$	194 448 \$	198 127 \$	
Prêts de gros	–	7 137	–	87 955	88 615	–	95 092	95 752	
Total des prêts	– \$	7 137 \$	– \$	282 403 \$	286 742 \$	– \$	289 540 \$	293 879 \$	
Autres									
Dérivés (3)	136 134 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	136 134 \$	136 134 \$	
Autres actifs	–	136	–	30 903	30 903	–	31 039	31 039	
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	– \$	2 678 \$	– \$	136 358 \$	137 181 \$	– \$	139 036 \$	139 859 \$	
Entreprises et gouvernements (4)	–	67 462	–	202 532	202 564	–	269 994	270 026	
Banques (5)	–	7 268	–	22 277	22 277	–	29 545	29 545	
Total des dépôts	– \$	77 408 \$	– \$	361 167 \$	362 022 \$	– \$	438 575 \$	439 430 \$	
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	27 507 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	27 507 \$	27 507 \$	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	17 870	–	14 183	14 183	–	32 053	32 053	
Dérivés	128 705	–	–	–	–	–	128 705	128 705	
Autres passifs	–	–	–	42 271	42 458	–	42 271	42 458	
Débitures subordonnées	–	81	–	8 050	7 605	–	8 131	7 686	
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 400	1 448	–	1 400	1 448	
Passifs liés aux actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	

(1) Comprend la valeur minimale de nos investissements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les titres de substitut de prêt ont été classés comme des titres disponibles à la vente. Comprend également les titres détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés comme disponibles à la vente le 1^{er} août 2008. Se reporter à la note 3.

(3) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 2 millions de dollars.

(4) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(5) Les banques désignent les banques réglementées.

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)			
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	128 647 \$	18 838 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	147 485 \$	147 485 \$
Titres disponibles à la vente (2)	–	–	29 572	–	–	1 198	–	30 770	30 770
Total des valeurs mobilières	128 647 \$	18 838 \$	29 572 \$	– \$	– \$	1 198 \$	– \$	178 255 \$	178 255 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	25 522 \$	– \$	38 791 \$	38 791 \$	– \$	– \$	64 313 \$	64 313 \$
Prêts									
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	168 782 \$	168 375 \$	– \$	– \$	168 782 \$	168 375 \$
Prêts de gros	–	3 235	–	65 919	65 910	–	–	69 154	69 145
Total des prêts	– \$	3 235 \$	– \$	234 701 \$	234 285 \$	– \$	– \$	237 936 \$	237 520 \$
Autres									
Dérivés (3)	66 585 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	66 585 \$	66 585 \$
Autres actifs	–	164	–	24 653	24 653	–	–	24 817	24 817
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	– \$	851 \$	– \$	115 706 \$	115 609 \$	– \$	– \$	116 557 \$	116 460 \$
Entreprises et gouvernements (4)	1 639	56 751	–	161 496	161 217	–	–	219 886	219 607
Banques (5)	–	5 668	–	23 094	23 095	–	–	28 762	28 763
Total des dépôts	1 639 \$	63 270 \$	– \$	300 296 \$	299 921 \$	– \$	– \$	365 205 \$	364 830 \$
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 689 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	44 689 \$	44 689 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	24 086	–	12 947	12 947	–	–	37 033	37 033
Dérivés	72 010	–	–	–	–	–	–	72 010	72 010
Autres passifs	–	–	–	36 232	36 262	–	–	36 232	36 262
Débitures subordonnées	–	77	–	6 158	6 427	–	–	6 235	6 504
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 400	1 476	–	–	1 400	1 476
Passifs liés aux actions privilégiées	–	–	–	300	300	–	–	300	300

- (1) Comprend la valeur minime de nos investissements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.
(2) Les titres de substitut de prêt ont été classés comme des titres disponibles à la vente.
(3) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 71 millions de dollars.
(4) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.
(5) Les banques désignent les banques réglementées.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et les instruments semblables, ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs. Les variations de la juste valeur

des prêts et des créances désignés comme détenus à des fins de transaction attribuables aux modifications du risque de crédit se calculent par la différence entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

	2008						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2007 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuable aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2007	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction							
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	11 211 \$	11 211 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	15 607	15 607	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	7 137	7 137	(241)	(288)	817	38	47
Total	33 955 \$	33 955 \$	(241) \$	(288) \$	817 \$	38 \$	47 \$

- (1) Les variations cumulatives sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables.

	2007						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2006 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuable aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2006	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction							
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	4 821 \$	4 821 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	25 522	25 522	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	3 235	3 164	(42)	(21)	1 106	18	–
Total	33 578 \$	33 507 \$	(42) \$	(21) \$	1 106 \$	18 \$	– \$

- (1) Les variations cumulatives sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable. Pour déterminer la variation, au cours d'un exercice, de la juste valeur d'un passif financier désigné comme détenu à des fins de transaction, nous calculons, au début de l'exercice, la valeur actualisée

des flux de trésorerie contractuels de l'instrument au moyen des taux suivants : d'abord, au moyen d'un taux d'actualisation observé qui reflète notre écart de taux et ensuite, au moyen d'un taux qui ne tient pas compte de notre écart de taux. Puis, nous comparons l'écart entre ces valeurs et l'écart entre celles obtenues au moyen des mêmes taux en fin d'exercice.

	2008				
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2007 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur (1)
Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction					
Dépôts à terme					
Particuliers	2 724 \$	2 678 \$	(46)\$	(40)\$	(46)\$
Entreprises et gouvernements (2)	67 541	67 462	(79)	(449)	(524)
Banques (3)	7 265	7 268	3	(3)	(4)
Total des dépôts à terme	77 530 \$	77 408 \$	(122)\$	(492)\$	(574)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	17 877 \$	17 870 \$	(7)\$	– \$	– \$
Débitures subordonnées	122	81	(41)	(41)	(48)
Total	95 529 \$	95 359 \$	(170)\$	(533)\$	(622)\$

(1) Les variations cumulatives attribuables aux modifications de nos écarts de taux sont évaluées à partir du 1^{er} novembre 2006 ou, si cette date est postérieure, à partir de la date de la comptabilisation initiale des passifs désignés comme détenus à des fins de transaction.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

	2007			
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2006 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC
Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction				
Dépôts à terme				
Particuliers	890 \$	851 \$	(39)\$	(6)\$
Entreprises et gouvernements (1)	56 741	56 751	10	(74)
Banques (2)	5 668	5 668	–	(1)
Total des dépôts à terme	63 299 \$	63 270 \$	(29)\$	(81)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	24 087 \$	24 086 \$	(1)\$	– \$
Débitures subordonnées	82	77	(5)	(7)
Total	87 468 \$	87 433 \$	(35)\$	(88)\$

(1) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(2) Les banques désignent les banques réglementées.

	Durée jusqu'à l'échéance (2)						2008 Total	2007 Total	2006 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise			
Titres du compte de négociation									
Créances du gouvernement canadien	894 \$	3 492 \$	11 067 \$	1 833 \$	3 625 \$	– \$	20 911 \$	15 207 \$	13 937 \$
Créances du gouvernement américain	624	1 252	1 159	957	4 736	–	8 728	6 603	10 523
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (3)	29	458	840	839	322	–	2 488	4 236	6 494
Titres adossés à des créances hypothécaires	3	27	208	323	1 915	–	2 476	4 408	1 518
Titres adossés à des actifs	600	383	1 239	1 458	871	–	4 551	9 387	6 784
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Acceptations bancaires	12	1	–	–	–	–	13	374	766
Certificats de dépôt	269	1 771	134	–	–	–	2 174	4 712	5 245
Autres	4 760	8 629	14 843	5 737	4 405	689	39 063	42 438	44 139
Titres de participation	–	–	–	–	–	42 104	42 104	60 120	57 831
	7 191	16 013	29 490	11 147	15 874	42 793	122 508	147 485	147 237
Titres disponibles à la vente (1)									
Créances du gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral									
Coût après amortissement	1 720	137	11 128	125	13	–	13 123	7 742	9 496
Juste valeur	1 723	138	11 543	128	12	–	13 544	7 769	9 458
Rendement (4)	3,9 %	3,2 %	3,5 %	4,3 %	4,9 %	–	3,6 %	4,5 %	4,0 %
Provinces et municipalités									
Coût après amortissement	160	44	402	68	–	–	674	279	1 687
Juste valeur	160	44	407	67	–	–	678	278	1 935
Rendement (4)	4,5 %	4,2 %	4,9 %	4,6 %	–	–	4,8 %	4,2 %	5,4 %
Créances des États, municipalités et organismes américains (5)									
Coût après amortissement	422	976	1 455	305	6 072	–	9 230	4 407	4 491
Juste valeur	422	974	1 443	298	5 753	–	8 890	4 370	4 415
Rendement (4)	3,8 %	2,6 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	–	3,8 %	4,2 %	4,4 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (3)									
Coût après amortissement	417	662	86	87	15	–	1 267	819	758
Juste valeur	417	662	88	88	15	–	1 270	818	761
Rendement (4)	1,0 %	0,9 %	3,9 %	5,1 %	5,3 %	–	1,5 %	1,4 %	2,8 %
Titres adossés à des créances hypothécaires									
Coût après amortissement	–	–	69	31	4 178	–	4 278	3 143	4 277
Juste valeur	–	–	60	30	3 458	–	3 548	3 096	4 248
Rendement (4)	–	–	6,2 %	5,4 %	5,6 %	–	5,6 %	6,3 %	5,4 %
Titres adossés à des actifs									
Coût après amortissement	306	147	427	1 855	2 457	–	5 192	1 179	1 058
Juste valeur	279	144	417	1 780	2 176	–	4 796	1 114	1 067
Rendement (4)	5,1 %	8,5 %	5,8 %	4,1 %	4,3 %	–	4,5 %	5,9 %	5,6 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Coût après amortissement	2 019	4 632	3 393	1 479	1 449	130	13 102	9 850	12 672
Juste valeur	2 028	4 656	3 419	1 364	1 188	130	12 785	9 794	12 868
Rendement (4)	5,5 %	5,3 %	5,1 %	7,4 %	5,2 %	–	5,5 %	4,8 %	4,7 %
Titres de participation (6)									
Coût	–	–	–	–	–	3 057	3 057	2 715	2 537
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 683	2 683	2 874	2 592
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	–	256	256	656	656
Juste valeur	–	–	–	–	–	227	227	652	658
Rendement (4)	–	–	–	–	–	5,6 %	5,6 %	5,1 %	4,8 %
Coût après amortissement	5 044	6 598	16 960	3 950	14 184	3 443	50 179	30 790	37 632
Juste valeur	5 029	6 618	17 377	3 755	12 602	3 040	48 421	30 765	38 002
Titres détenus jusqu'à l'échéance (1)									
Coût après amortissement	–	4	–	200	1	–	205	5	–
Juste valeur	–	4	–	200	1	–	205	5	–
Total de la valeur comptable des titres (1)									
	12 220 \$	22 635 \$	46 867 \$	15 102 \$	28 477 \$	45 833 \$	171 134 \$	178 255 \$	184 869 \$

- (1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût après amortissement. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.
- (2) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.
- (3) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.
- (4) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.
- (5) Les soldes pour 2006 tiennent compte de créances du gouvernement fédéral américain dont le coût après amortissement et la juste valeur s'établissent à 536 millions de dollars et à 508 millions, respectivement.
- (6) Comprend la valeur des actions reçues à la restructuration de Visa Inc., lesquelles sont comptabilisées au coût. Se reporter à la note 28.

Les derniers mois de 2008, particulièrement septembre et octobre, ont été marqués par un niveau élevé d'incertitude et de volatilité sur les marchés des capitaux internationaux. En raison d'inquiétudes importantes relatives à la liquidité des institutions financières, certains gouvernements ont adopté des mesures considérables visant à stabiliser les marchés et à restaurer la confiance du public envers les institutions financières. Ces mesures comprennent notamment des réductions des taux d'intérêt, l'offre

de programmes de financement et de garanties et l'injection de capital dans les institutions financières; certaines institutions financières ont également été nationalisées. En raison de ces circonstances exceptionnelles, les titres de la catégorie « détenus à des fins de transaction » qui figurent dans le tableau ci-après ont été reclassés dans la catégorie « disponibles à la vente » le 1^{er} août 2008, conformément aux modifications apportées par l'ICCA aux chapitres 3855, 3861 et 3862, mentionnées à la note 1.

Reclassement de titres détenus à des fins de transaction dans la catégorie des titres disponibles à la vente

Actifs financiers	Juste valeur au 1 ^{er} août 2008	Variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat net au cours de la période allant du 1 ^{er} novembre 2007 au 31 juillet 2008		Variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat net en 2007	Taux d'intérêt effectif au 1 ^{er} août 2008	Montant estimatif des flux de trésorerie que l'on s'attend à recouvrer au 1 ^{er} août 2008	Total de la valeur comptable et de la juste valeur au 31 octobre 2008	Variations de la juste valeur au cours de la période allant du 1 ^{er} août 2008 au 31 octobre 2008	
		1 ^{er} novembre 2007 au 31 juillet 2008	31 juillet 2008					1 ^{er} août 2008 au 31 octobre 2008	31 octobre 2008
Créances des États, municipalités et organismes américains	3 996 \$	(144)\$	(11)	\$ 3,6 %	4 116 \$	4 358 \$	(211)\$	-	
Titres adossés à des créances hypothécaires	513	(94)	-	7,9 %	808	593	(76)	5	
Titres adossés à des actifs	1 234	(80)	-	3,7 %	1 322	1 324	(121)	(5)	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	567	(61)	-	3,9 %	629	593	(70)	-	
	6 310 \$	(379)\$	(11)\$		6 875 \$	6 868 \$	(478)\$	- \$	

Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2008				2007			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur (2)
Créances du gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	13 123 \$	422 \$	(1)\$	13 544 \$	7 732 \$	34 \$	(6)\$	7 760 \$
Provinces et municipalités	674	5	(1)	678	279	-	(1)	278
Créances d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis	9 230	16	(356)	8 890	3 582	14	(52)	3 544
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 271	4	(1)	1 274	819	1	(2)	818
Titres adossés à des créances hypothécaires	4 280	4	(734)	3 550	3 345	4	(89)	3 260
Titres adossés à des actifs	5 192	11	(407)	4 796	1 812	2	(29)	1 785
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	13 301	136	(453)	12 984	9 855	45	(101)	9 799
Titres de participation	3 057	4	(378)	2 683	2 715	191	(32)	2 874
Titres de substitut de prêt	256	-	(29)	227	656	-	(4)	652
	50 384 \$	602 \$	(2 360)\$	48 626 \$	30 795 \$	291 \$	(316)\$	30 770 \$

(1) Comprend des titres détenus jusqu'à l'échéance de 205 millions de dollars (5 millions en 2007).

(2) Les justes valeurs correspondantes de l'exercice précédent présentées antérieurement ont été révisées; ces révisions n'ont eu aucune incidence sur notre bilan consolidé.

Gains et pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2008	2007	2006
Gains réalisés	99 \$	204 \$	293 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(731)	(124)	(90)
(Perte nette) gain net sur les titres disponibles à la vente	(632)\$	80 \$	203 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût après amortissement. Les chiffres correspondants des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

(2) Les montants qui suivent concernent nos activités d'assurance et ils sont constatés dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : gains réalisés – 1 million de dollars en 2008, 17 millions en 2007 et 116 millions en 2006; pertes réalisées et réductions de valeur – 16 millions en 2008, néant en 2007 et 1 million en 2006.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2008					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	126 \$	1 \$	- \$	- \$	126 \$	1 \$
Provinces et municipalités	236	1	-	-	236	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis	6 546	321	270	35	6 816	356
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	99	1	-	-	99	1
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 128	348	996	386	3 124	734
Titres adossés à des actifs	4 073	314	361	93	4 434	407
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	3 360	294	633	159	3 993	453
Titres de participation	970	217	347	161	1 317	378
Titres de substitut de prêt	-	-	191	29	191	29
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	17 538 \$	1 497 \$	2 798 \$	863 \$	20 336 \$	2 360 \$

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 310 \$	2 \$	951 \$	4 \$	2 261 \$	6 \$
Provinces et municipalités	210	1	–	–	210	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis	212	–	887	52	1 099	52
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	47	2	–	–	47	2
Titres adossés à des créances hypothécaires	862	13	1 954	76	2 816	89
Titres adossés à des actifs	853	5	347	24	1 200	29
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 955	53	686	48	2 641	101
Titres de participation	432	30	68	2	500	32
Titres de substitut de prêt	216	4	–	–	216	4
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	6 097 \$	110 \$	4 893 \$	206 \$	10 990 \$	316 \$

Les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de tests de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie. Notre test de dépréciation est essentiellement fondé sur les facteurs décrits à la note 1. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons une méthode particulière pour évaluer la probabilité de recouvrer le coût après amortissement du titre. Ces méthodes comprennent notamment des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus et d'un certain nombre d'hypothèses et de paramètres d'entrée fondés sur la garantie liée à chaque titre. Les données et les hypothèses utilisées, notamment les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement, se fondent sur les données de marché à jour fournies par un tiers. Nous tenons également compte des cotes internes et externes, des subordinations et d'autres facteurs du marché et facteurs propres à chaque titre. Si l'évaluation effectuée au moyen du modèle a prévu que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts courus à l'égard d'un titre était improbable, le titre est soumis à une analyse plus approfondie afin de déterminer si une perte sera ultérieurement réalisée. Nous avons utilisé cette approche pour évaluer notre portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires et de titres adossés à des actifs, ainsi que certains instruments complexes liés aux titres d'emprunt de sociétés et autres créances. Au 31 octobre 2008, les pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance se chiffraient à 2 360 millions de dollars.

Lorsque la direction a jugé que le recouvrement du coût non amorti était improbable, les titres ont été considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur. Par ailleurs, les titres pour lesquels la direction ne pouvait confirmer s'ils seraient détenus jusqu'à l'échéance ou pour lesquels elle a jugé improbable le recouvrement de leur valeur avant qu'ils ne soient cédés, ont également été considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

La perte non réalisée de 356 millions de dollars sur les titres de créance d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis est liée en grande partie aux titres adossés à des créances hypothécaires d'agences et aux titres à enchères sur le marché américain, y compris certains titres désignés comme détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés. Les agences émettrices sont soutenues par le gouvernement américain, et les pertes non réalisées sur ces titres reflètent essentiellement les préoccupations à l'égard de la liquidité sur le marché actuel.

Les titres adossés à des créances hypothécaires se composent essentiellement de titres de catégorie Alt-A, de titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis ainsi que de titres à risque américains d'un montant de 206 millions de dollars. Les titres de catégorie Alt-A et les titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence sont des tranches de premier rang supérieur et disposent d'un soutien du crédit important et présentent des subordinations, un surdimensionnement et des écarts de taux excédentaires. Les pertes non réalisées de 734 millions de dollars reflètent en grande partie l'incidence de la hausse des écarts sur le marché imputable à l'augmentation des primes relatives au risque et à la liquidité, et ces primes se traduisent par un faible écart entre les tranches de qualité supérieure et les tranches de qualité inférieure sur le marché. Au 31 octobre 2008, tous les titres adossés à des créances hypothécaires aux États-Unis ont fait l'objet d'une évaluation visant à déterminer s'ils avaient subi une perte de valeur durable. La direction a effectué cette évaluation au moyen d'un modèle de prévision des flux de trésorerie et en tenant compte d'autres facteurs du marché et facteurs propres à chaque titre. Le modèle de prévision des flux de trésorerie tient compte des flux de trésorerie réels liés aux titres adossés à des créances hypothécaires pour la période considérée et de la tranche restante prévue des flux de trésorerie liés aux créances hypothécaires sous-jacentes, calculée selon un certain nombre d'hypothèses et de paramètres d'entrée établis en fonction de la garantie liée à chaque titre.

Les hypothèses prises en compte portent notamment sur les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement; ces derniers étant tributaires, dans une large mesure, des prix de l'immobilier anticipés au niveau municipal. Lorsque la direction, en se fondant sur notre évaluation, a conclu que la perte était durable, les titres ont été ramenés à leur juste valeur.

Les titres adossés à des actifs se composent essentiellement de prêts aux étudiants garantis, notamment des titres à enchères sur le marché américain qui ont été reclassés dans les titres disponibles à la vente le 1^{er} août 2008. Ces titres comprennent également des titres adossés à des prêts avec flux groupés, des prêts aux étudiants non garantis et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales aux États-Unis. La plupart de ces instruments jouissent d'une cote élevée et d'un soutien du crédit important, et ont connu des baisses de valeur modérées au cours de l'exercice, lesquelles ont donné lieu à des pertes non réalisées de 407 millions de dollars ou 8 % de la valeur totale du portefeuille. Les titres d'emprunt de sociétés et autres créances se composent essentiellement d'obligations de sociétés, de titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et d'obligations structurées. Les obligations de sociétés, qui sont bien diversifiées, proviennent d'un certain nombre de sociétés et de plusieurs secteurs, avec une plus grande concentration dans le secteur des institutions financières américaines et mondiales. Les titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE sont surtout liés à des pays des Antilles où nous exerçons actuellement des activités. Les obligations structurées sont en grande partie soutenues par des prêts sur cartes de crédit canadiens de grande qualité. Les pertes nettes non réalisées reflètent principalement l'élargissement des écarts sur certains titres d'institutions financières aux États-Unis et à l'échelle mondiale. Les pertes non réalisées sur les titres adossés à des actifs et sur les titres d'emprunt de sociétés et autres créances sont principalement imputables aux fluctuations des taux de change et à l'élargissement des écarts de taux découlant des perturbations continues sur les marchés financiers et au repli du marché de l'habitation aux États-Unis. Cependant, en nous basant sur le crédit sous-jacent des émetteurs ou sur le fait que certains titres présentent un surdimensionnement et des écarts de taux excédentaires pour soutenir le crédit lié aux obligations, ou sont à tout le moins assortis d'une cote A, nous estimons que les flux de trésorerie futurs seront suffisants pour nous permettre de recouvrer le coût après amortissement de ces titres d'ici leur échéance.

Les titres de participation se composent pour l'essentiel de titres de participation et d'actions privilégiées d'institutions financières canadiennes, négociés sur le marché. Dans une moindre mesure, nous détenons également des placements dans des sociétés ouvertes, fermées et de capital-risque. Une tranche importante des pertes non réalisées de 378 millions de dollars touche les actions de banques canadiennes négociées sur le marché que nous détenons à titre de couverture économique de certains régimes de rémunération à base d'actions. Bien que le cours de leurs actions subisse des pressions compte tenu de la conjoncture des marchés actuelle, ces banques sont bien capitalisées, et elles continuent de générer de solides résultats et de verser des dividendes.

La direction est d'avis que les pertes non réalisées sur les titres mentionnés ci-dessus au 31 octobre 2008 sont de nature temporaire, et elle a l'intention de les conserver jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait correspondre à la date d'échéance des titres de créance.

Pertes de valeur constatées

Lorsque nous déterminons qu'un titre a subi une perte de valeur durable, le coût après amortissement du titre est réduit à la juste valeur, et la perte non réalisée antérieure est reclassée du cumul des autres éléments du résultat étendu au résultat net. Au cours de 2008, des pertes nettes de 631 millions de dollars liées aux titres disponibles à la vente ont été constatées dans le résultat net (66 millions en 2007). Ces pertes sont pour la plupart imputables aux titres adossés à des créances hypothécaires et à certains titres adossés à des actifs et titres d'emprunt de sociétés considérés comme ayant subi une perte de valeur. Les pertes tiennent également compte des réductions de valeur des titres que nous avons l'intention de vendre. Ce montant comprend des réductions de valeur de 10 millions de dollars relatives aux titres disponibles à la vente liés à nos activités d'assurance, lesquelles ont été prises en compte dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats (néant en 2007).

Le tableau suivant présente les intérêts et les dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance :

Intérêts et dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance (1), (2)

	2008	2007	2006
Revenu d'intérêt imposable	2 089 \$	1 373 \$	1 401 \$
Revenu d'intérêt non imposable	99	31	44
Dividendes	110	85	52
	2 298 \$	1 489 \$	1 497 \$

- (1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût après amortissement. Les chiffres correspondants des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.
- (2) Les montants qui suivent concernent nos activités d'assurance et ils sont constatés dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : revenu d'intérêt imposable – 452 millions de dollars en 2008, 405 millions en 2007 et 314 millions en 2006; revenu d'intérêt non imposable – 29 millions en 2008, 29 millions en 2007 et 43 millions en 2006; dividendes – 17 millions en 2008, 11 millions en 2007 et 7 millions en 2006.

Note 4 Prêts

	2008				2007			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (1)								
Prêts hypothécaires résidentiels	117 690 \$	2 948 \$	2 353 \$	122 991 \$	107 453 \$	1 402 \$	890 \$	109 745 \$
Prêts aux particuliers	48 780	9 796	2 151	60 727	42 506	5 283	954	48 743
Prêts sur cartes de crédit	8 538	187	208	8 933	8 142	119	61	8 322
Prêts aux petites entreprises (2)	2 804	–	–	2 804	2 652	–	–	2 652
	177 812	12 931	4 712	195 455	160 753	6 804	1 905	169 462
Prêts de gros (1)								
Prêts aux entreprises (3), (4)	43 497	30 424	15 475	89 396	37 163	17 741	8 953	63 857
Prêts aux banques (5)	831	445	3 861	5 137	3 114	686	1 547	5 347
Prêts aux organismes souverains (6)	815	–	952	1 767	416	–	347	763
	45 143	30 869	20 288	96 300	40 693	18 427	10 847	69 967
Total des prêts (7)	222 955	43 800	25 000	291 755	201 446	25 231	12 752	239 429
Provision pour pertes sur prêts	(1 199)	(834)	(182)	(2 215)	(1 101)	(321)	(71)	(1 493)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	221 756 \$	42 966 \$	24 818 \$	289 540 \$	200 345 \$	24 910 \$	12 681 \$	237 936 \$

- (1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
- (2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.
- (4) Pour l'exercice 2008, les colonnes Canada et États-Unis reflètent des prêts totalisant 1 200 millions de dollars (1 202 millions en 2007) et 2 447 millions (néant en 2007), respectivement, octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons.
- (5) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.
- (6) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
- (7) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 160 millions de dollars (113 millions en 2007).

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	2008							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	67 310 \$	110 776 \$	17 369 \$	195 455 \$	98 752 \$	93 861 \$	2 842 \$	195 455 \$
Prêts de gros	51 627	32 294	12 379	96 300	65 095	31 201	4	96 300
Total des prêts	118 937 \$	143 070 \$	29 748 \$	291 755 \$	163 847 \$	125 062 \$	2 846 \$	291 755 \$
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	(2 215)	–	–	–	(2 215)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	118 937 \$	143 070 \$	29 748 \$	289 540 \$	163 847 \$	125 062 \$	2 846 \$	289 540 \$

	2007							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	63 737 \$	92 337 \$	13 388 \$	169 462 \$	66 256 \$	101 496 \$	1 710 \$	169 462 \$
Prêts de gros	39 908	22 269	7 790	69 967	48 625	21 342	–	69 967
Total des prêts	103 645 \$	114 606 \$	21 178 \$	239 429 \$	114 881 \$	122 838 \$	1 710 \$	239 429 \$
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	(1 493)	–	–	–	(1 493)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	103 645 \$	114 606 \$	21 178 \$	237 936 \$	114 881 \$	122 838 \$	1 710 \$	237 936 \$

- (1) Basé sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.
- (2) Les prêts de gros comprennent des prêts totalisant 3 647 millions de dollars (1 202 millions en 2007) octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons. Les taux de tous les prêts sont modifiés mensuellement ou trimestriellement.

Prêts douteux (1)

	2008			2007
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts de détail				
Prêts hypothécaires résidentiels (2)	340 \$	(30)\$	310 \$	165 \$
Prêts aux particuliers	348	(161)	187	93
Prêts aux petites entreprises (3)	40	(17)	23	10
	728 \$	(208)\$	520 \$	268 \$
Prêts de gros				
Prêts aux entreprises (2), (4), (5)	2 195 \$	(559)\$	1 636 \$	499 \$
Prêts aux organismes souverains (6)	—	—	—	—
Prêts aux banques (7)	—	—	—	—
	2 195 \$	(559)\$	1 636 \$	499 \$
Total	2 923 \$	(767)\$	2 156 \$	767 \$

(1) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1906 millions de dollars pour l'exercice (921 millions en 2007).

(2) Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 octobre 2007 reflètent le reclassement d'un montant de 22 millions de dollars de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de détail aux États-Unis à notre portefeuille de prêts de gros lié au secteur immobilier et secteurs connexes aux États-Unis (prêts douteux d'un montant brut de 30 millions, déduction faite des provisions spécifiques de 8 millions).

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(4) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des prêts douteux d'un montant brut de 203 millions de dollars (néant en 2007) et d'un montant net de 138 millions (néant en 2007) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidité prélevés par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

(5) Les chiffres correspondants que nous avons présentés précédemment tenaient compte de certains biens saisis aux États-Unis d'un montant de 22 millions de dollars qui avaient déjà été présentés à titre d'actifs acquis à l'égard des prêts douteux ci-dessous. Par conséquent, les chiffres correspondants ont été réduits de 22 millions de dollars.

(6) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

(7) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

La garantie principale et les autres rehaussements de crédit que nous détenons à titre de sûreté pour les prêts de détail comprennent i) des assurances hypothécaires, des hypothèques sur des immeubles et des biens résidentiels, ii) des droits de recours sur des biens de particuliers que nous finançons, comme des automobiles, ainsi que sur des garanties personnelles, des dépôts à terme et des valeurs mobilières; et comprennent, pour les prêts de gros, i) des droits de recours sur des actifs

commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks, des créances et des actifs incorporels et ii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux que nous finançons.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, les actifs acquis à l'égard des prêts douteux se sont établis à 215 millions de dollars (36 millions en 2007). La réduction connexe de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 87 millions de dollars (néant en 2007).

Provision pour pertes sur prêts

	2008						2007
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres ajustements (1)	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels (2)	15 \$	(9)\$	1 \$	16 \$	7 \$	30 \$	15 \$
Prêts aux particuliers	96	(504)	77	445	47	161	96
Prêts sur cartes de crédit	—	(319)	49	270	—	—	—
Prêts aux petites entreprises (3)	9	(44)	6	46	—	17	9
	120 \$	(876)\$	133 \$	777 \$	54 \$	208 \$	120 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (2), (4)	231 \$	(435)\$	29 \$	653 \$	81 \$	559 \$	231 \$
Prêts aux organismes souverains (5)	—	—	—	—	—	—	—
Prêts aux banques (6)	—	—	—	—	—	—	—
	231 \$	(435)\$	29 \$	653 \$	81 \$	559 \$	231 \$
Provisions spécifiques	351 \$	(1 311)\$	162 \$	1 430 \$	135 \$	767 \$	351 \$
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	16 \$	— \$	— \$	(7)\$	11 \$	20 \$	16 \$
Prêts aux particuliers	349	—	—	58	54	461	349
Prêts sur cartes de crédit	193	—	—	50	27	270	193
Prêts aux petites entreprises (3)	37	—	—	10	—	47	37
	595 \$	— \$	— \$	111 \$	92 \$	798 \$	595 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (4)	370 \$	— \$	— \$	49 \$	231 \$	650 \$	370 \$
Prêts aux organismes souverains (5)	—	—	—	—	—	—	—
Prêts aux banques (6)	—	—	—	—	—	—	—
	370 \$	— \$	— \$	49 \$	231 \$	650 \$	370 \$
Provisions pour engagements hors bilan et autres (7)	256 \$	— \$	— \$	5 \$	(177)\$	84 \$	256 \$
Provision générale (7)	1 221 \$	— \$	— \$	165 \$	146 \$	1 532 \$	1 221 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	1 572 \$	(1 311)\$	162 \$	1 595 \$	281 \$	2 299 \$	1 572 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (8)	(79)	—	—	(5)	(84)	(79)	(79)
Total de la provision pour pertes sur prêts	1 493 \$	(1 311)\$	162 \$	1 595 \$	276 \$	2 215 \$	1 493 \$

(1) Représente principalement l'incidence de la conversion de la provision pour pertes sur prêts libellée en devises. L'ajustement au titre des provisions spécifiques et de la provision générale comprend des montants de 57 millions de dollars et de 25 millions, respectivement, d'qui ont trait aux prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de RBTT Financial Group. La provision générale comprend aussi un montant de 50 millions de dollars lié à l'acquisition de Alabama National Bancorporation. Se reporter à la note 11.

(2) Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 octobre 2007 reflètent un montant de 8 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances ainsi qu'au titre de la dotation à la provision pour pertes sur créances, qui a été reclassé de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de détail aux États-Unis à notre portefeuille de prêts de gros lié au secteur immobilier et secteurs connexes aux États-Unis.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(4) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des provisions de 65 millions de dollars (néant en 2007) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidité prélevés par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

(5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

(6) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(7) Comprend un montant de 84 millions de dollars lié aux engagements hors bilan et autres (79 millions en 2007).

(8) La provision pour engagements hors bilan fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés à titre de prêts douteux puisqu'ils sont i) en souffrance depuis

moins de 90 jours ou ii) entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts en souffrance mais non douteux

	2008				2007			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts de détail	3 337 \$	1 401 \$	365 \$	5 103 \$	2 365 \$	960 \$	254 \$	3 579 \$
Prêts de gros	1 830	649	114	2 593	620	207	26	853
Total	5 167 \$	2 050 \$	479 \$	7 696 \$	2 985 \$	1 167 \$	280 \$	4 432 \$

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2008	2007	2006
Revenu net d'intérêt	9 360 \$	7 702 \$	6 796 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 595	791	429
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 765 \$	6 911 \$	6 367 \$

Note 5 Titrisations

Le tableau suivant résume nos activités de titrisation en 2008, en 2007 et en 2006 (1).

	2008			2007 (2)		2006		
	Prêts sur cartes de crédit (2)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (3), (4)	Prêts hypothécaires commerciaux (5)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (3), (4)	Prêts hypothécaires commerciaux (5)	Prêts sur cartes de crédit (2)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (3), (4)	Prêts hypothécaires commerciaux (5)
Prêts titrisés et vendus	1 470 \$	7 892 \$	166 \$	6 188 \$	1 937 \$	1 200 \$	6 329 \$	718 \$
Produit net en espèces reçu	1 404	7 846	156	6 097	1 876	400	6 210	729
Titres adossés à des actifs acquis	65	–	9	–	47	794	–	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	9	242	–	146	–	9	121	–
Gain (perte) à la vente avant impôts	8	196	(1)	55	(14)	3	2	11

(1) Nous n'avons pas comptabilisé d'actif ni de passif de gestion pour nos droits de gestion relatifs aux prêts titrisés, car nous avons reçu une rémunération adéquate pour nos services.

(2) Le produit net en espèces reçu à l'égard de la titrisation de prêts sur cartes de crédit correspond à un produit en espèces brut de 1 469 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (néant en 2007; 1 194 millions en 2006), moins les fonds affectés à l'achat de billets de 65 millions (néant en 2007; 794 millions en 2006) émis par la Fiducie carte de crédit Or. La valeur en capital des billets se chiffre à 65 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (néant en 2007; 800 millions en 2006).

(3) Les prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés titrisés au cours de l'exercice par la création de titres adossés à des créances hypothécaires et conservés au 31 octobre 2008 totalisaient 9 464 millions de dollars (3 110 millions en 2007; 4 869 millions en 2006). Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur.

(4) La totalité des prêts hypothécaires résidentiels canadiens titrisés sont assurés.

(5) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, le produit net en espèces reçu correspond à un produit en espèces brut de 165 millions de dollars (1 923 millions en 2007), moins les fonds affectés à l'achat de billets d'un montant de 9 millions (47 millions en 2007). La valeur en capital des billets s'élevait à 10 millions de dollars (48 millions en 2007). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, le produit net en espèces reçu correspond à un produit en espèces brut de 729 millions de dollars.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, nous avons vendu à des tiers investisseurs des prêts de gros d'un montant de 67 millions de dollars US (70 millions de dollars CA), liés à des prêts hypothécaires commerciaux, pour leur montant en capital. Les gains liés à ces ventes ont totalisé

1,3 million de dollars au cours de l'exercice 2008. Aucun de ces prêts n'a été vendu en 2007 ni en 2006.

En 2006, nous avons vendu des prêts hypothécaires résidentiels de 815 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une perte avant impôts de 3 millions. Aucun de ces prêts n'a été vendu en 2007 ni en 2008.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2008			2007			2006		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
	Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe	
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	17 934 \$	641 \$	3 679 \$	15 684 \$	1 043 \$	3 559 \$	17 107 \$	466 \$	2 251 \$
Flux de trésorerie découlant des marges excédentaires (2)	254	28	151	256	66	168	263	11	134

(1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces prêts titrisés.

(2) Comprend les honoraires de gestion reçus.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date des activités de titrisation s'établissent comme suit :

Hypothèses clés (1), (2)

	2008			2007 (3)		2006		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
		Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables par anticipation (en années)	0,25	4,00	3,67	2,63	3,69	0,16	2,61	3,60
Taux de remboursement	37,02 %	33,36 %	15,11 %	29,20 %	14,38 %	40,02 %	30,00 %	15,39 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	3,86	0,84	1,51	0,88	0,83	5,13	1,18	0,99
Pertes sur créances prévues	2,49	–	–	–	–	2,15	–	–
Taux d'actualisation	10,00 %	2,22–4,07 %	2,22–4,77 %	4,15–5,05 %	4,15–5,05 %	10,00 %	4,24–4,93 %	3,70–4,93 %

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces prêts titrisés.

(3) Nous n'avons effectué aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit au cours de l'exercice 2007.

Les pertes sur un groupe statique de créances comprennent les pertes sur créances réelles subies et prévues divisées par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés au 31 octobre 2008 s'établissait à 0,54 % (0,52 % en 2007). Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires résidentiels, car la presque totalité de ces prêts hypothécaires est garantie par le gouvernement.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons aux 31 octobre 2008 et 2007.

Prêts gérés

	2008			2007		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	225 467 \$	1 141 \$	842 \$	192 633 \$	680 \$	718 \$
Prêts de gros	96 300	2 309	406	69 967	756	66
Total des prêts gérés (2)	321 767	3 450	1 248	262 600	1 436	784
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit	4 120	48	99	3 650	38	86
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	15 196	–	–	14 239	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	10 696	–	–	5 282	–	–
Total des prêts au bilan consolidé	291 755 \$	3 402 \$	1 149 \$	239 429 \$	1 398 \$	698 \$

(1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des entités ad hoc.

Sensibilité des hypothèses clés

Au 31 octobre 2008, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant

un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le tableau ci-après.

Augmentation (diminution) de la juste valeur des droits conservés advenant un changement défavorable des hypothèses clés (1), (2)

	2008			2007		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe
Juste valeur des droits conservés	26,0 \$	42,1 \$	382,9 \$	27,5 \$	27,9 \$	386,7 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qu'il reste à assurer (en années)	,25	4,51–5,89	2,58–4,32	,25	2,63–3,27	3,05–3,97
Taux de remboursement	38,20 %	28,00–40,00 %	9,00–18,00 %	37,39 %	29,20–40,00 %	9,25–18,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,6) \$	(3,7) \$	(10,1) \$	(1,6) \$	(,8) \$	(9,4) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,2)	(6,2)	(19,0)	(3,2)	(1,5)	(18,6)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	4,37 %	,80 %	,94–1,03 %	5,72 %	,68–,88 %	,84–,89 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(5,4) \$	(11,4) \$	(46,4) \$	(5,0) \$	(14,0) \$	(37,1) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(10,7)	(21,9)	(91,3)	(10,0)	(28,0)	74,3
Pertes sur créances prévues	2,53 %	– %	– %	2,18 %	– %	– %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(2,0) \$	– \$	– \$	(1,2) \$	– \$	– \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,0)	–	–	(2,3)	–	–
Taux d'actualisation	10,00 %	2,94–4,00 %	2,15–2,94 %	10,00 %	4,71–6,81 %	4,69–4,71 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	– \$	(2) \$	(1,0) \$	– \$	(2) \$	(2,3) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(,1)	(,4)	(2,1)	(,1)	(,3)	(4,5)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces prêts titrisés.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'une modification des hypothèses sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. L'incidence de la

variation d'une hypothèse particulière sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Note 6 Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le tableau qui suit fournit des renseignements aux 31 octobre 2008 et 2007 sur les EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et sur celles que nous consolidons en vertu de la Note d'orientation

concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) parce que nous en sommes le principal bénéficiaire.

	2008		2007	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
EDDV non consolidées dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1)				
Conduits multicédants (2)	42 698 \$	43 513 \$	41 785 \$	42 912 \$
EDDV de financement structuré (3), (4)	15 245	5 319	2 841	407
EDDV de création de produits de crédit	2 649	1 281	2 676	1 733
Fonds de placement	1 182	349	1 517	325
Conduits de tiers (4)	734	386	1 830	825
Autres	155	63	60	79
	62 663 \$	50 911 \$	50 709 \$	46 281 \$
EDDV consolidées (5), (6)				
EDDV de financement structuré (7)	1 688 \$		560 \$	
Fonds de placement	1 268		995	
EDDV de création de produits de crédit	196		276	
Structures de rémunération	76		83	
Autres	113		144	
	3 341 \$		2 058 \$	

- (1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, aux facilités de liquidité ainsi qu'à la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 7 207 millions de dollars (2 165 millions en 2007) de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.
- (2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2008. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2008 se chiffrait à 33 591 millions de dollars (29 290 millions en 2007).
- (3) Comprend le total de l'actif et le risque de perte maximal des entités de titres à enchères non consolidées et des programmes d'obligations encaissables par anticipation pour lesquels nous avons vendu des titres à enchères, chiffrés à 10 555 millions de dollars (200 millions en 2007) et à 4 820 millions (200 millions en 2007), respectivement.
- (4) Une EDDV a été reclassée des conduits de tiers aux EDDV de financement structuré. Au 31 octobre 2007, le total de l'actif de cette EDDV s'élevait à 2 434 millions de dollars. Nous avons également réévalué à néant le risque de perte maximal de cette EDDV au 31 octobre 2007.
- (5) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans notre bilan consolidé et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 114 millions de dollars (75 millions en 2007), titres détenus à des fins de transaction de 1 409 millions (1 185 millions en 2007), titres disponibles à la vente de néant (315 millions en 2007), prêts de 1 543 millions (néant en 2007) et autres actifs de 199 millions (401 millions en 2007). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 76 millions de dollars (83 millions en 2007) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions autodétenues. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (6) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent uniquement les actifs des EDDV connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidité ou des rehaussements de crédit aux EDDV ou que nous ne concluons des opérations sur produits dérivés avec ces dernières.
- (7) Comprend le total de l'actif des entités de titres à enchères consolidées de 1 688 millions de dollars (néant en 2007).

Conduits multicédants et conduits de tiers

Nous administrons six programmes de papier commercial adossé à des actifs offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants). Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Nos clients utilisent essentiellement ces conduits multicédants afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement.

L'objectif principal des conduits multicédants est de fournir du financement pour les catégories d'actifs provenant de nos clients, telles que les cartes de crédit, les prêts-auto et le crédit-bail automobile, les créances clients, les prêts aux étudiants, les titres adossés à des actifs, les créances au titre du matériel et les prêts à la consommation. Au 31 octobre 2008, ces catégories d'actifs représentaient 95 % de notre risque de perte maximal par type d'actifs des clients. Moins de 1 % des actifs titrisés en cours constituaient des prêts hypothécaires à risque et de catégorie Alt-A aux États-Unis, et les actifs titrisés ne comprennent pas de prêts hypothécaires commerciaux.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants (la position de perte de premier niveau des conduits multicédants) avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues assume une plus grande part que nous des pertes prévues de chaque conduit multicédants; par conséquent, en vertu de la NOC-15, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces conduits multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces conduits multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs principalement grâce à la prestation de concours de trésorerie. Toutefois, nous ne consolidons pas ces

conduits en vertu de la NOC-15 puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont inclus et décrits à la note 25, qui présente des renseignements sur les garanties.

EDDV de financement structuré

En 2008, nous avons acheté des titres à enchères américains auprès d'entités qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Certaines de ces entités sont des EDDV. Le capital des prêts aux étudiants et les intérêts courus s'y rapportant sont en grande partie garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. À titre d'agent de revente aux enchères pour ces entités, nous n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous détenons des droits variables significatifs dans certaines entités non consolidées. Nous consolidons les entités dans lesquelles notre participation nous expose à une majorité des pertes prévues.

Par ailleurs, nous avons vendu des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation. Chaque programme d'obligations encaissables par anticipation est constitué d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. Tous les titres à enchères vendus au programme d'obligations encaissables par anticipation sont soutenus par des lettres de crédit que nous avons émises et sont financés par l'émission de certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et d'un certificat résiduel à l'intention d'un unique tiers investisseur. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons des facilités de liquidité à chaque programme d'obligations encaissables par anticipation aux fins d'achat des certificats à taux variables qui ont été encaissés mais non revendus. Tant les fiducies de rehaussement de crédit que celles d'obligations encaissables par anticipation sont des EDDV. Nous détenons des droits variables significatifs dans ces fiducies par l'intermédiaire de nos facilités de liquidité et de rehaussement de crédit. Cependant, le détenteur du certificat résiduel est exposé à la majeure partie des pertes prévues de ces fiducies. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces

fiducies en vertu de la NOC-15. Les facilités de liquidité et de rehaussement de crédit sont visées par les informations sur les garanties, à la note 25.

En 2008, nous avons vendu des titres à enchères à une entité non affiliée et non consolidée à leur juste valeur de marché. L'achat de ces titres à enchères par cette entité a été financé grâce à un prêt que nous lui avons consenti, prêt qui est garanti par divers actifs de l'entité, qui est une EDDV. Nous agissons à titre d'agent de vente de ces titres à enchères. Nous détenons des droits variables significatifs dans cette EDDV compte tenu du fait que nous lui avons consenti un prêt pour l'achat des titres à enchères, une facilité de crédit et des garanties appuyées par des nantissements en espèces. Cette EDDV conclut également des dérivés sur taux d'intérêt avec d'autres contreparties qui ne sont pas exposées à la majeure partie de sa variabilité et, par conséquent, nous ne consolidons pas cette entité.

Nous finançons des EDDV faisant partie d'opérations structurées visant notamment la diminution de la vulnérabilité à des actifs précis ou de l'exposition à des risques, l'obtention d'un accès indirect à des actifs financiers, l'obtention d'un rendement plus élevé, le financement d'actifs précis ou la réponse aux exigences de clients. Nous consolidons les EDDV de financement structuré dans lesquelles notre participation nous expose à une majorité des pertes prévues.

Création de produits de crédit

Nous utilisons des EDDV pour transformer habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit sur mesure qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces EDDV (protection liée au crédit) afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les billets émis, mais le transfert d'actifs ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12.

Ces EDDV émettent des billets capitalisés. Dans certains cas, nous investissons dans les billets capitalisés émis par ces EDDV. Certaines des EDDV émettent également des billets non capitalisés sous la forme de dérivés de crédit de premier rang ou d'engagements de financement et nous pourrions être l'un des investisseurs de ces billets non capitalisés. En fin de compte, les paiements effectués par l'EDDV incombent aux investisseurs des billets capitalisés et non capitalisés en raison de la protection de crédit qui nous est offerte. Nous consolidons les EDDV dans lesquelles nos paiements dans les billets nous exposent à la majorité des pertes prévues.

Fonds de placement

Nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement, en échange de commissions afin d'offrir aux investisseurs de ces tiers le degré de risque qu'ils souhaitent, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans d'autres fonds. Nous consolidons les fonds de placement lorsque nous assumons la majorité des pertes prévues des fonds.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons les fiducies dont nous sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

La Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) a été constituée en 2007 aux fins de l'émission de 1 milliard de dollars de débetures subordonnées novatrices. De plus, la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) a été créée en 2003 aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur d'un montant de 900 millions de dollars. Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang du même montant à la Fiducie II ainsi qu'un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars à la Fiducie III. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à ces fiducies, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues et que nous ne détenons pas de droits significatifs dans ces fiducies. Pour obtenir des détails sur nos instruments de capital de type innovateur, se reporter à la note 17.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'EDDV dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible aux termes de la NOC-12 et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15, et le degré de notre participation dans chacune des EDDV restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. De plus, nous ne détenons pas de droits significatifs dans ces EDDV. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

Note 7 Produits dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont répartis en deux catégories : les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être soit un taux d'intérêt, un taux de change, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix d'une marchandise ou d'un indice de marchandises.

Instruments financiers dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous :

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Nous concluons les types de swaps suivants :

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Les swaps sur marchandises sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice des marchandises.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la perte de valeur de l'actif référencé. Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Dérivés non financiers

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

Produits dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

Produits dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les produits dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change à l'égard de nos propres activités de gestion des actifs et des passifs, de financement et d'investissement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Certains produits dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un instrument de couverture remplit adéquatement son rôle, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'un produit dérivé désigné comme un instrument de couverture en fonction de la variation de sa juste valeur. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture.

Nous n'avons appliqué la comptabilité de couverture à aucune opération prévue ni à aucun engagement ferme au cours de l'exercice. Au 31 octobre 2008, des pertes non réalisées nettes après impôts de 579 millions de dollars (des gains non réalisés nets après impôts de 24 millions en 2007), correspondant à la tranche efficace cumulative de nos couvertures des flux de trésorerie, ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Un montant de 61 millions de dollars au titre des pertes non réalisées après impôts (des pertes non réalisées avant impôts de 91 millions) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2008 devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des douze prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés

	2008				2007			
	Désignés comme des instruments de couverture				Désignés comme des instruments de couverture			
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture (1)	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture (1)
Actifs								
Instruments dérivés (2)	879 \$	1 397 \$	355 \$	133 503 \$	390 \$	268 \$	856 \$	65 071 \$
Passifs								
Instruments dérivés (2)	1 597 \$	61 \$	1 229 \$	125 818 \$	206 \$	166 \$	5 \$	71 633 \$
Instruments non dérivés (3)	–	449	5 886	s.o.	–	472	4 307	s.o.

(1) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 2 millions de dollars (71 millions en 2007).

(2) Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

(3) Les instruments non dérivés sont comptabilisés au coût après amortissement.

s.o. : sans objet

Activités de couverture

	2008			2007		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu	Gains nets (pertes nettes) compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur						
Tranche inefficace	(6)\$	s.o. \$	s.o. \$	(14)\$	s.o. \$	s.o. \$
Couvertures des flux de trésorerie						
Tranche inefficace	(8)	s.o.	s.o.	(9)	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	(603)	s.o.	s.o.	80
Reclassées dans les résultats au cours de l'exercice (1)	s.o.	(72)	s.o.	s.o.	(47)	s.o.
Couvertures de l'investissement net						
Gains (pertes) de change	s.o.	s.o.	5 080	s.o.	s.o.	(2 965)
(Pertes) gains liés aux couvertures	s.o.	s.o.	(2 672)	s.o.	s.o.	1 804
	(14)\$	(72)\$	1 805 \$	(23)\$	(47)\$	(1 081)\$

(1) Des pertes après impôts de 49 millions de dollars ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (pertes de 31 millions en 2007).

s.o. : sans objet

Capitaux nominaux des produits dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

	2008				2007			
	Durée jusqu'à l'échéance				Transaction	Autres que de transaction	Transaction	Autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total				
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	245 673 \$	19 369 \$	– \$	265 042 \$	265 042 \$	– \$	201 853 \$	– \$
Swaps	962 719	1 201 252	594 231	2 758 202	2 534 700	223 502	2 096 153	158 393
Options achetées	21 001	28 492	43 114	92 607	91 826	781	89 585	1 003
Options vendues	28 024	36 559	100 482	165 065	164 847	218	149 169	573
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	870 019	30 589	1 115	901 723	856 124	45 599	710 961	30 815
Swaps sur devises	6 121	8 811	11 097	26 029	25 484	545	17 748	399
Swaps simultanés de taux et de devises	69 174	184 000	91 984	345 158	291 688	53 470	242 319	36 019
Options achetées	34 436	10 990	971	46 397	46 334	63	36 756	7
Options vendues	34 659	11 151	481	46 291	46 234	57	38 355	–
Produits dérivés de crédit (2)	33 199	156 092	86 548	275 839	272 525	3 314	393 247	5 977
Autres contrats (3)	45 156	28 543	31 297	104 996	104 037	959	73 804	142
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	51 882	20 295	11	72 188	72 024	164	77 086	278
Contrats à terme standardisés – position vendeur	84 046	12 826	–	96 872	96 872	–	132 008	184
Options achetées	10 200	4 493	–	14 693	14 693	–	14 964	–
Options vendues	10 669	896	–	11 565	11 565	–	4 656	–
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	222	–	–	222	222	–	327	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	394	–	–	394	394	–	9 689	–
Autres contrats (3)	179 996	10 281	6 373	196 650	196 650	–	254 206	–
	2 687 590 \$	1 764 639 \$	967 704 \$	5 419 933 \$	5 091 261 \$	328 672 \$	4 542 886 \$	233 790 \$

- (1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 255 281 millions de dollars (205 976 millions en 2007). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 9 840 millions (10 910 millions en 2007).
- (2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 3 167 millions de dollars (5 530 millions en 2007) constituent des couvertures économiques.
- (3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation, autres que ceux incorporés dans des contrats indexés sur actions.

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos produits dérivés :

Juste valeur des produits dérivés

	2008				2007			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis aux fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	191 \$	143 \$	329 \$	220 \$	44 \$	49 \$	72 \$	25 \$
Swaps	21 632	21 559	32 596	30 448	13 938	14 241	14 250	14 446
Options achetées	797	–	1 569	–	621	–	488	–
Options vendues	–	1 216	–	1 714	–	786	–	625
	22 620	22 918	34 494	32 382	14 603	15 076	14 810	15 096
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	12 831	12 793	37 096	36 682	8 342	8 508	14 503	14 410
Swaps sur devises	2 396	1 777	1 597	1 574	2 231	1 522	3 066	2 141
Swaps simultanés de taux et de devises	12 628	11 806	18 654	18 628	8 987	9 419	13 634	14 250
Options achetées	1 214	–	1 850	–	1 044	–	1 221	–
Options vendues	–	1 160	–	1 830	–	1 028	–	1 302
	29 069	27 536	59 197	58 714	20 604	20 477	32 424	32 103
Produits dérivés de crédit (2)	13 131	11 868	16 456	15 344	3 964	3 508	10 416	9 375
Autres contrats (3)	8 617	11 486	18 914	17 322	6 096	9 537	4 925	10 317
	73 437 \$	73 808 \$	129 061 \$	123 762 \$	45 267 \$	48 598 \$	62 575 \$	66 891 \$
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			3 687 \$	2 774 \$			1 110 \$	760 \$
Options achetées			19	–			6	–
Options vendues			–	31			–	25
			3 706	2 805			1 116	785
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			1 404	1 299			921	503
Swaps sur devises			10	24			2	9
Swaps simultanés de taux et de devises			3 377	2 544			1 371	3 635
Options achetées			10	–			–	–
Options vendues			–	6			–	–
			4 801	3 873			2 294	4 147
Produits dérivés de crédit (2)			400	15			36	30
Autres contrats (3)			15	6			20	42
			8 922	6 699			3 466	5 004
Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4)			137 983	130 461			66 041	71 895
Incidence des accords généraux de compensation								
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (5)			(1 756)	(1 756)			(473)	(473)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (6)			(76 179)	(76 179)			(38 256)	(38 256)
Total			60 048 \$	52 526 \$			27 312 \$	33 166 \$

- (1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.
- (2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.
- (3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.
- (4) Comprend les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit déterminés en fonction de l'instrument. Pour les instruments restants, ces ajustements sont déterminés en fonction d'un groupe et, par conséquent, ils ont été exclus. La juste valeur positive à la fin de l'exercice exclut les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit de (1 117) millions de dollars (néant en 2007) et les dépôts de garantie obligatoires de 1 024 millions (1 017 millions en 2007).
- (5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.
- (6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

	2008				2007
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Actifs dérivés (1), (2)	60 800 \$	43 760 \$	31 667 \$	136 227 \$	65 568 \$
Passifs dérivés	56 269	42 797	29 639	128 705	71 422

(1) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 2 millions de dollars (71 millions en 2007).

(2) Tient compte d'ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit, qui ont été déterminés pour certains instruments précis. Pour les autres instruments, ces ajustements sont déterminés collectivement; par conséquent, ils ont été exclus. Les actifs dérivés excluent des ajustements de l'évaluation à l'égard des risques du marché et de crédit de (1 117) millions de dollars (néant en 2007) et un montant de 1 024 millions (1 017 millions en 2007) au titre des dépôts de garantie obligatoires.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes d'une clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur de marché courante, puis de faire la somme des valeurs de marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans une compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des succursales déterminées font l'objet d'une compensation, ce qui

génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par la contrepartie. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux opérations.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement pour 2008 représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Le coût de remplacement pour 2007 représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, compte non tenu et compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ne tiennent pas compte de la juste valeur de 5 999 millions de dollars (955 millions en 2007) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2008 (1)			2007		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques(2)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques(2)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	329 \$	430 \$	244 \$	72 \$	92 \$	22 \$
Swaps	7 743	12 938	4 106	15 360	23 484	5 213
Options achetées	353	729	230	364	1 032	248
	8 425	14 097	4 580	15 796	24 608	5 483
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	16 438	19 797	3 938	15 424	22 222	5 674
Swaps	9 692	19 212	3 806	18 073	32 901	6 138
Options achetées	508	1 101	274	1 221	1 832	466
	26 638	40 110	8 018	34 718	56 955	12 278
Produits dérivés de crédit (3)	5 607	10 344	8 130	10 416	35 026	8 465
Autres contrats (4)	12 979	17 680	5 168	4 120	6 723	2 251
Produits dérivés avant les accords généraux de compensation	s.o. \$	s.o. \$	s.o. \$	65 050 \$	123 312 \$	28 477 \$
Incidence des accords généraux de compensation	s.o.	s.o.	s.o.	(38 729)	(65 339)	(14 020)
Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation (5)	53 649 \$	82 231 \$	25 896 \$	26 321 \$	57 973 \$	14 457 \$

(1) Pour 2008, les montants sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation, conformément à l'accord de Bâle II.

(2) Le solde ajusté en fonction des risques pour 2008 a été calculé conformément à l'accord de Bâle II. Le solde ajusté en fonction des risques pour 2007 a été calculé conformément à l'accord de Bâle I.

(3) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées et vendues, dont le coût de remplacement se chiffre à 400 millions de dollars (36 millions en 2007). Le montant d'équivalent-crédit et le montant de l'actif ajusté en fonction des risques à l'égard des produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections vendues, dont le coût de remplacement s'établit à 3 millions de dollars (0,4 million en 2007), se chiffrent à 147 millions (447 millions en 2007) et à 35 millions (447 millions en 2007), respectivement, et ont été traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF.

(4) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

(5) Le total du montant d'équivalent-crédit après compensation inclut des biens affectés en garantie de 4 721 millions de dollars (2 228 millions en 2007).

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

	2008								
	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	68 657 \$	40 630 \$	15 388 \$	7 308 \$	131 983 \$	82 512 \$	6 593 \$	42 878 \$	131 983 \$
Incidence des accords généraux de compensation	41 916	24 587	8 487	2 944	77 934	65 073	–	12 861	77 934
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	26 741 \$	16 043 \$	6 901 \$	4 364 \$	54 049 \$	17 439 \$	6 593 \$	30 017 \$	54 049 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2007 (3)	14 100 \$	6 684 \$	3 782 \$	1 791 \$	26 357 \$	7 057 \$	8 188 \$	11 112 \$	26 357 \$

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement totalise 400 millions de dollars (36 millions en 2007).

Note 8 Locaux et matériel

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	216 \$	– \$	216 \$	133 \$	– \$	133 \$
Bâtiments	845	427	418	553	333	220
Matériel informatique	3 882	2 437	1 445	3 049	1 986	1 063
Mobilier, agencements et autre matériel	1 395	981	414	1 059	764	295
Améliorations locatives	1 624	857	767	1 147	727	420
	7 962 \$	4 702 \$	3 260 \$	5 941 \$	3 810 \$	2 131 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 539 millions de dollars en 2008 (434 millions en 2007; 405 millions en 2006).

RBC Dexia Investor Services

Les activités de nos Services aux investisseurs institutionnels sont exercées par notre coentreprise RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS).

Les actifs et les passifs qui représentent notre participation dans RBC Dexia IS et notre quote-part de ses résultats financiers, avant l'ajustement au titre des opérations entre apparentés, sont présentés dans les tableaux suivants :

	Au	
	31 octobre 2008	31 octobre 2007
Bilans consolidés		
Actifs (1)	19 136 \$	15 544 \$
Passifs	18 114	14 533

(1) Comprend un écart d'acquisition de 72 millions de dollars (69 millions en 2007) et des actifs incorporels de 158 millions (179 millions en 2007).

	Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007	Pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2006 (1)
États consolidés des résultats			
Revenu net d'intérêt	162 \$	116 \$	75 \$
Revenus autres que d'intérêt	647	600	363
Frais autres que d'intérêt	602	529	315
Bénéfice net	135	125	73
États consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 433)\$	(546)\$	(71)\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 158)	(2 299)	(97)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 713	2 856	165

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons pas présenté notre quote-part des résultats obtenus par RBC Dexia IS au cours de notre trimestre terminé le 31 janvier 2006, puisque cette coentreprise a été créée le 2 janvier 2006, et que nous présentons les résultats de cette coentreprise avec un décalage de un mois.

Nous fournissons certains services à RBC Dexia IS, notamment des services de soutien administratif et technologique, des services liés aux ressources humaines, ainsi que des facilités de crédit et des facilités bancaires aux fins des activités de RBC Dexia IS. RBC Dexia IS nous fournit également certains services, notamment des services de garde et d'administration fiduciaire, des services d'administration de fonds et de placements, des services d'agent de transfert et des services aux investisseurs. Ces services et ces facilités sont fournis entre les parties respectives dans le cours normal des activités, selon des modalités semblables à celles offertes à des parties non liées. Le tableau ci-contre présente le montant des revenus gagnés et des charges engagées par RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec RBC.

	Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008	Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007	Pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2006 (1)
Revenu net d'intérêt	145 \$	157 \$	99 \$
Revenus autres que d'intérêt	28	26	16
Frais autres que d'intérêt	38	34	28

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons pas présenté notre quote-part des revenus et des frais de RBC Dexia IS liés aux opérations avec RBC au cours de notre trimestre terminé le 31 janvier 2006, puisque cette coentreprise a été créée le 2 janvier 2006, et que nous présentons les résultats de cette coentreprise avec un décalage de un mois.

Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Avec prise d'effet le 7 février 2007, comme il est présenté à la note 28, nos trois secteurs d'exploitation ont fait l'objet d'une réorganisation en quatre secteurs d'exploitation. Cette réorganisation a donné lieu à un réalignement de certaines de nos unités d'exploitation. Par conséquent, nous avons réattribué l'écart d'acquisition à nos nouvelles unités d'exploitation selon la méthode de la juste valeur relative.

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2008, comme il est présenté à la note 28, nous avons créé le secteur Assurances, dont les activités étaient auparavant comprises dans le secteur des Services bancaires canadiens. Cette

réorganisation a donné lieu à un réalignement de certaines de nos unités d'exploitation. Par conséquent, nous avons réattribué l'écart d'acquisition à nos unités d'exploitation selon la méthode de la juste valeur relative. Dans le cadre de ce réalignement, nous avons changé le nom du secteur Services bancaires américains et internationaux, qui est dorénavant connu sous le nom de Services bancaires internationaux.

Les tableaux suivants présentent les variations de l'écart d'acquisition en 2007 et en 2008, y compris la réattribution de l'écart aux nouvelles unités d'exploitation.

Écart d'acquisition

	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2006	2 491 \$	900 \$	913 \$	4 304 \$
Écart d'acquisition acquis entre le 1 ^{er} novembre 2006 et le 31 janvier 2007	–	406	121	527
Autres ajustements (1)	9	58	34	101
Solde au 31 janvier 2007	2 500 \$	1 364 \$	1 068 \$	4 932 \$

(1) Les autres ajustements au premier trimestre de 2007 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Réattribution de l'écart d'acquisition

	Solde de l'écart d'acquisition avant la réorganisation des secteurs	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux	Solde de l'écart d'acquisition après la réorganisation des secteurs
RBC Particuliers et entreprises – Canada	2 500 \$	2 069 \$	431 \$	– \$	– \$	2 500 \$
RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	1 364	–	583	781	–	1 364
RBC Marchés des Capitaux	1 068	–	–	109	959	1 068
Solde au 31 janvier 2007	4 932 \$	2 069 \$	1 014 \$	890 \$	959 \$	4 932 \$
Écart d'acquisition acquis entre le 1 ^{er} février et le 31 octobre 2007	372	–	31	323	18	372
Autres ajustements (1)	(552)	(19)	(163)	(217)	(153)	(552)
Solde au 31 octobre 2007	4 752 \$	2 050 \$	882 \$	996 \$	824 \$	4 752 \$

(1) Les autres ajustements pour les trois derniers trimestres de 2007 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Écart d'acquisition

	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Services bancaires américains et internationaux	Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2007	2 050 \$	882 \$	996 \$	824 \$	4 752 \$
Écart d'acquisition acquis entre le 1 ^{er} novembre 2007 et le 30 avril 2008	–	–	1 270	–	1 270
Autres ajustements (1)	–	70	11	62	143
Solde au 30 avril 2008	2 050 \$	952 \$	2 277 \$	886 \$	6 165 \$

(1) Les autres ajustements pour les deux premiers trimestres de 2008 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Réattribution de l'écart d'acquisition

	Solde de l'écart d'acquisition avant la réorganisation des secteurs	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux	Solde de l'écart d'acquisition après la réorganisation des secteurs
Services bancaires canadiens	2 050 \$	1 919 \$	– \$	131 \$	– \$	– \$	2 050 \$
Gestion de patrimoine	952	–	952	–	–	–	952
Services bancaires internationaux	2 277	–	–	–	2 277	–	2 277
Marchés des Capitaux	886	–	–	–	–	886	886
Solde au 30 avril 2008	6 165 \$	1 919 \$	952 \$	131 \$	2 277 \$	886 \$	6 165 \$
Écart d'acquisition acquis entre le 1 ^{er} mai et le 31 octobre 2008	2 775 \$	– \$	1 147 \$	– \$	1 607 \$	21 \$	2 775 \$
Autres ajustements (1)	1 037	–	147	22	722	146	1 037
Solde au 31 octobre 2008	9 977 \$	1 919 \$	2 246 \$	153 \$	4 606 \$	1 053 \$	9 977 \$

(1) Les autres ajustements pour les deux derniers trimestres de 2008 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Nous avons également effectué un test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition au sein de toutes les unités d'exploitation et nous avons déterminé qu'il n'avait pas subi de dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (néant en 2007; néant en 2006).

Autres actifs incorporels

	2008			2007		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	725 \$	(273) \$	452 \$	376 \$	(170) \$	206 \$
Listes de clients et relations-clients	1 073	(287)	786	605	(200)	405
Droits de gestion hypothécaires	70	(54)	16	47	(30)	17
	1 868 \$	(614) \$	1 254 \$	1 028 \$	(400) \$	628 \$

(1) L'amortissement total pour 2008 s'est établi à 135 millions de dollars (96 millions en 2007).

L'amortissement prévu des autres actifs incorporels pour chacun des exercices se terminant au cours de la période allant du 31 octobre 2009 au 31 octobre 2013 s'établit à environ 126 millions de dollars. Il n'y a eu aucune réduction de valeur des actifs incorporels imputable à la dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (néant en 2007).

2008

Services bancaires internationaux

En février 2008, RBC Bancorporation (USA), auparavant RBC Centura Banks, Inc., a finalisé l'acquisition d'Alabama National Bancorporation (ANB), société mère de dix banques filiales et d'autres entreprises affiliées d'Alabama, de Floride et de Géorgie, dont le siège est situé à Birmingham.

En juin 2008, nous avons conclu l'acquisition de RBTT Financial Group (RBTT) au coût d'acquisition total de 13,7 milliards de dollars TT (2,3 milliards de dollars CA). RBTT est un groupe de services bancaires de détail et financiers établi dans les Antilles qui offre une gamme complète de services

d'intermédiation bancaires et financiers pour les clients de Trinité-et-Tobago et d'autres pays des Antilles. Nous n'avons pas comptabilisé les produits et les charges pour le mois d'octobre 2008 étant donné que nous présentons les résultats de RBTT avec un décalage de un mois.

La répartition du coût des acquisitions présentée ci-après est provisoire et pourrait être révisée lorsque les estimations, les hypothèses et l'évaluation de l'actif et du passif seront finalisées. À notre avis, aucune révision n'aura d'incidence importante sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le détail de la répartition du coût d'acquisition et de la répartition provisoire :

	ANB	RBTT
Date d'acquisition	Le 22 février 2008	Le 16 juin 2008
Pourcentage des actions acquises	100 %	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en monnaie de l'opération	Paiement en espèces total de 939 millions de dollars US et 16,4 millions d'actions ordinaires de RBC évaluées à 49,9067 \$ US chacune	Paiement en espèces total de 8,3 milliards de dollars TT et 18,2 millions d'actions ordinaires de RBC évaluées à 48,2540 \$ US chacune
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	1 779 \$	2 278 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis (1)	7 459 \$	8 787 \$
Juste valeur du passif pris en charge (2)	(7 079)	(8 200)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	380	587
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (3)	91	121
Écart d'acquisition	1 307	1 570
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	1 778 \$	2 278 \$

(1) La juste valeur des actifs corporels acquis d'ANB tient compte de prêts d'environ 140 millions de dollars qui ont été classés comme destinés à la vente.

(2) Comprend des passifs d'impôts futurs de 32 millions de dollars et de 31 millions au titre des actifs incorporels acquis liés à ANB et à RBTT, respectivement.

(3) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative moyenne de sept ans.

Gestion de patrimoine

En mai 2008, nous avons conclu l'acquisition de Phillips, Hager & North Investment Management Ltd. (PH&N), une société de gestion de placement dont le siège social est situé à Vancouver et qui dispose d'un actif sous gestion d'environ 68 milliards de dollars.

En juin 2008, nous avons conclu l'acquisition de Ferris, Baker Watts, Incorporated (FBW), une maison de courtage de plein exercice dont le

siège social est situé à Washington, D.C. et qui compte 42 succursales réparties dans huit États ainsi que dans le district de Columbia.

La répartition du coût de ces acquisitions est provisoire et n'a pas été achevée parce que l'évaluation de certains actifs et de certains passifs n'est pas terminée. Le tableau suivant présente le détail des répartitions provisoires du coût d'acquisition :

	PH&N	FBW
Date d'acquisition	Le 1 ^{er} mai 2008	Le 20 juin 2008
Pourcentage des actions acquises	100 %	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en monnaie de l'opération (1)	20,2 millions d'actions ordinaires de RBC et 6,75 millions d'actions échangeables d'une filiale en propriété exclusive de RBC évaluées à 48,0025 \$ chacune	Paiement en espèces total de 27 millions de dollars US et 4,8 millions d'actions ordinaires de RBC évaluées à 48,2485 \$ US chacune
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	1 297 \$	265 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis	57 \$	421 \$
Juste valeur du passif pris en charge (2)	(178)	(301)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis	(121)	120
Relations-clients (3)	423	7
Écart d'acquisition	995	138
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	1 297 \$	265 \$

(1) Les actions échangeables émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N seront échangées à raison de une pour une contre des actions ordinaires de RBC trois ans après la clôture conformément à la convention d'acquisition.

(2) Comprend des passifs d'impôts futurs de 125 millions de dollars et de 3 millions au titre des actifs incorporels acquis liés à PH&N et à FBW, respectivement.

(3) Les relations clients sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative moyenne de 11 ans et de 7 ans pour PH&N et FBW, respectivement.

Autres acquisitions

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous avons également conclu les acquisitions suivantes : i) le 4 décembre 2007, les Services bancaires internationaux ont conclu l'acquisition d'une participation de 50 % dans Fidelity Merchant Bank & Trust Limited, la filiale en propriété exclusive de Fidelity Bank & Trust International Limited située aux Bahamas, pour former une coentreprise désignée sous la dénomination sociale de Royal Fidelity Merchant Bank & Trust Limited; ii) le 4 août 2008, le secteur Marchés des Capitaux a conclu l'acquisition de Richardson Barr & Co.,

une société de conseils en matière d'énergie établie à Houston et spécialisée dans les acquisitions et les désinvestissements dans le secteur de l'exploration et de la production; iii) le 1^{er} octobre 2008, le secteur Services bancaires canadiens a fait l'acquisition de la division canadienne de crédit-bail commercial d'ABN AMRO. Le prix global provisoire de ces acquisitions, lesquelles sont relativement peu importantes pour les secteurs respectifs, s'établissait à 389 millions de dollars et a donné lieu à un écart d'acquisition de 26 millions.

2007

Services bancaires internationaux

En décembre 2006, nous avons conclu l'acquisition de Flag Financial Corporation (Flag), une société dont le siège social est situé à Atlanta, en Géorgie, ainsi que de sa filiale, Flag Bank. En mars 2007, nous avons conclu l'acquisition de 39 succursales d'AmSouth Bank, en Alabama (succursales d'AmSouth). Le tableau suivant présente les détails de ces acquisitions :

	Flag	Succursales d'AmSouth
Date d'acquisition	Le 8 décembre 2006	Le 9 mars 2007
Pourcentage des actions acquises	100 %	s.o.
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en monnaie de l'opération	Paiement en espèces de 435 \$ US	Paiement en espèces de 343 \$ US
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	498 \$	405 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis	1 912 \$	2 368 \$
Juste valeur du passif pris en charge (1)	(1 870)	(2 369)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis (passif net pris en charge)	42	(1)
Actifs incorporels liés à des dépôts de base et autres actifs incorporels (2), (3)	50	83
Écart d'acquisition	406	323
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	498 \$	405 \$

(1) Comprend des passifs d'impôts futurs de 12 millions de dollars et de 10 millions au titre des actifs incorporels acquis liés à Flag et aux succursales d'AmSouth, respectivement.

(2) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de sept ans.

(3) L'acquisition de Flag comprend d'autres actifs incorporels de 7 millions de dollars (néant au titre des succursales d'AmSouth) relativement à des ententes de non-concurrence et amortis sur la durée des ententes, jusqu'à concurrence de trois ans.

s.o. : sans objet

Autres acquisitions

Marchés des Capitaux

En 2007, nous avons conclu trois acquisitions pour un coût total de 150 millions de dollars US (170 millions de dollars CA), qui a été payé en espèces, soit : i) l'acquisition de Seasongood & Mayer, LLC, une société de financement du secteur public et un chef de file en matière de prise ferme de titres d'emprunt municipaux dont le siège est établi en Ohio, ainsi que de sa filiale en propriété exclusive, Seasongood Asset Management, un conseiller en placements pour les clients gérant des fonds publics; ii) l'acquisition des activités de courtage et de certains autres actifs de Carlin Financial Group, une maison de courtage dont le siège se trouve à New York et iii) l'acquisition de Daniels & Associates, L.P., une société de services-conseils en matière de fusion et d'acquisition spécialisée dans les secteurs des communications, des médias et du divertissement de même que des technologies, dont le siège social se trouve au Colorado. Ces acquisitions,

qui ont donné lieu à un écart d'acquisition totalisant 160 millions de dollars, sont relativement peu importantes pour le secteur Marchés des Capitaux.

Gestion de patrimoine

En mai 2007, nous avons conclu l'acquisition de J.B. Hanauer & Co., une société de services financiers fermée spécialisée dans les titres à revenu fixe de détail et les services de gestion de patrimoine dont le siège est établi au New Jersey, contre un montant en espèces. Le coût d'acquisition total payé s'est établi à 65 millions de dollars US (71 millions de dollars CA), dont une tranche de 42 millions de dollars US (45 millions de dollars CA) a été payée à la clôture. Le dernier ajustement a été payé après le 31 octobre 2008 en vertu de la convention d'acquisition. L'acquisition, qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 43 millions de dollars, est relativement peu importante pour le secteur Gestion de patrimoine.

Note 12 Autres actifs

	2008	2007
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	10 269 \$	4 048 \$
Intérêts courus à recevoir	2 461	2 608
Placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées	1 156	1 420
Actif lié aux activités d'assurance (1)	1 062	827
Actifs d'impôts futurs, montant net (se reporter à la note 23)	1 706	1 251
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2) (se reporter à la note 20)	551	590
Autres	8 126	7 109
	25 331 \$	17 853 \$

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et aux ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur la charge au titre des prestations constituées.

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts.

	2008				2007
	Dépôts à vue (1)	Dépôts sur préavis (2)	Dépôts à terme (3), (4)	Total	Total
Particuliers	59 946 \$	4 580 \$	74 510 \$	139 036 \$	116 557 \$
Entreprises et gouvernements (4), (5)	100 011	3 245	166 738	269 994	219 886
Banques	6 699	12	22 834	29 545	28 762
	166 656 \$	7 837 \$	264 082 \$	438 575 \$	365 205 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				34 463 \$	28 254 \$
États-Unis				4 682	2 285
Autres pays				4 579	1 693
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4), (5)				168 246	155 190
États-Unis				68 450	41 514
Autres pays				158 155	136 269
				438 575 \$	365 205 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts comprennent des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2008, le solde des dépôts à terme comprenait aussi des billets de dépôts de premier rang que nous avons émis pour fournir un financement à long terme de 63,2 milliards de dollars (51,5 milliards en 2007).
- (4) Le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à la Fiducie de capital RBC II (se reporter à la note 17) est inscrit dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est rachetable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être racheté avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de la Fiducie de capital RBC II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. La Fiducie de capital RBC II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 17 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.
- (5) Les dépôts des entreprises et des gouvernements comprennent également un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars émis à l'intention de la Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) (se reporter à la note 17). Ce billet de dépôt de premier rang est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 4,72 % et viendra à échéance le 30 avril 2017. Sous réserve de l'approbation du BSIF, le billet est rachetable, à notre gré, en totalité ou en partie, au prix de rachat à compter du 30 avril 2012, et peut également être racheté plus tôt, à notre gré, au prix de rachat anticipé. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions non versées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond au plus élevé des montants suivants : i) le prix de rachat ou ii) le prix calculé pour fournir un rendement annuel équivalent au rendement des obligations du gouvernement du Canada de la date de rachat au 30 avril 2012, plus 11 points de base.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs au titre de nos dépôts à vue, sur préavis et à terme. L'échéance « Moins de 1 an » comprend les dépôts remboursables à vue et les dépôts remboursables sur préavis.

Dépôts (1)

	2008	2007
Moins de 1 an	357 112 \$	308 708 \$
De 1 an à 2 ans	30 768	17 484
De 2 ans à 3 ans	19 912	15 290
De 3 ans à 4 ans	10 871	9 501
De 4 ans à 5 ans	11 319	8 552
Plus de 5 ans	8 593	5 670
Total	438 575 \$	365 205 \$

- (1) Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2008 s'établissait à 221 milliards de dollars (186 milliards en 2007).

Le tableau suivant présente le solde moyen des dépôts et le taux d'intérêt moyen versé sur les dépôts en 2008 et en 2007.

Solde moyen des dépôts et taux moyen

	Solde moyen		Taux moyen	
	2008	2007	2008	2007
Canada	187 182 \$	190 754 \$	2,36 %	2,97 %
États-Unis	58 997	54 812	2,98	4,68
Autres pays	164 862	122 910	3,63	4,50
	411 041 \$	368 476 \$	2,96 %	3,74 %

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

	2008	2007
Assurance vie et maladie	6 676 \$	6 664 \$
Assurance IARD	459	417
Réassurance	250	202
Total	7 385 \$	7 283 \$
Obligations futures liées aux indemnités d'assurance	6 660 \$	6 610 \$
Sinistres	725	673
Total	7 385 \$	7 283 \$

L'augmentation nette des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprend : i) l'incidence défavorable de l'affaiblissement du dollar canadien sur les obligations libellées en dollars américains; ii) l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités; iii) la diminution résultant des fluctuations des actifs soutenant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie sur le marché et iv) la diminution des obligations liées à la réassurance en raison des paiements liés aux sinistres découlant des ouragans Katrina, Rita et Wilma.

En outre, l'examen de diverses hypothèses actuarielles et la conclusion de certaines études actuarielles se sont traduits par une diminution nette de 33 millions de dollars des obligations au titre de l'assurance vie (57 millions en 2007) et de 111 millions des provisions au titre de l'assurance maladie (32 millions en 2007). Ces changements découlent essentiellement de l'incidence des études actuarielles en cours, des améliorations apportées aux modèles et aux méthodes de calcul des flux de trésorerie, des modifications du portefeuille de titres et des mises à jour des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt.

Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de notre état consolidé des résultats au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance attribuables à nos activités d'assurance vie sont inclus dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes nettes

	2008	2007	2006
Primes brutes	3 760 \$	3 445 \$	3 405 \$
Primes cédées	(896)	(852)	(810)
	2 864 \$	2 593 \$	2 595 \$

Note 15 Autres passifs

	2008	2007
Emprunts à court terme des filiales	5 402 \$	3 784 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	9 610	3 941
Intérêts courus à payer	2 925	2 908
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués ⁽¹⁾ (se reporter à la note 20)	1 383	1 266
Passif lié aux activités d'assurance	428	408
Dividendes à payer	701	661
Paie et rémunération connexe	3 855	3 960
Fournisseurs et comptes connexes	2 329	1 854
Impôts à payer	139	1 078
Chèques et autres effets en circulation	1 193	281
Autres	7 724	8 342
	35 689 \$	28 483 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré. Le montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2008	2007
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	151 \$	118 \$
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (1)	6,10 %		–	483
27 janvier 2014	27 janvier 2009 (2)	3,96 % (3)		500	495
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} juin 2009 (4)	4,18 % (3)		1 001	976
14 novembre 2014		10,00 %		271	257
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (5)	7,10 % (3)		528	515
24 juin 2015	24 juin 2010 (2)	3,70 % (3)		816	775
12 avril 2016	12 avril 2011 (6)	6,30 % (3)		407	389
11 mars 2018	11 mars 2013 (7)	4,84 % (8)		1 039	–
6 juin 2018	6 juin 2013 (9)	5,00 % (10)		1 012	–
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (11)	5,45 % (3)		1 102	1 021
8 juin 2023		9,30 %		110	110
26 juin 2037	26 juin 2017 (12)	2,86 % (13)	10 000 ¥	81	77
1 ^{er} octobre 2083	(14)	(15)		224	224
6 juin 2085	(14)	(16)	189 \$ US	228	179
18 juin 2103	18 juin 2009 (17)	5,95 % (18)		672	622
				8 142 \$	6 241 \$
Frais de financement reportés				(11)	(6)
				8 131 \$	6 235 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Remboursées par anticipation à la valeur nominale, à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.
- (2) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 8 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (3) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (7) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 42,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (8) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,00 %.
- (9) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 44 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (10) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,15 %.
- (11) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (12) Remboursables à compter du 26 juin 2017, à la valeur nominale.
- (13) Portent intérêt au taux fixe de 2,86 % par année, payable semestriellement.
- (14) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (15) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (16) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (17) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (18) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 172 points de base.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

	2008
Moins de 1 an	151 \$
De 1 an à 5 ans	–
De 5 ans à 10 ans	5 574
Par la suite	2 417
	8 142 \$

Nous émettons des instruments de capital innovateur, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC), par l'intermédiaire de trois entités ad hoc, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) et la Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III).

Le 28 avril 2008, nous avons émis un montant de 500 millions de dollars de titres de fiducie de capital RBC de série 2008-1 (les titres RBC TruCS de série 2008-1) par l'intermédiaire de notre filiale consolidée Fiducie de capital RBC (Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de la province d'Ontario. Le prix de l'émission a été établi à 1 000 \$ par titre RBC TruCS de série 2008-1, et le produit a été affecté au financement de l'acquisition d'actifs de fiducie par la Fiducie. Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2008-1 ne disposent pas de droit de conversion ni d'aucun autre droit de rachat. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2008-1 sont classés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19).

Au cours des exercices précédents, nous avons également émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011 et 2015 (les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2015) par l'intermédiaire de la Fiducie. Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Le produit des titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 a servi à financer l'acquisition d'actifs de fiducie par les fiducies. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Contrairement aux titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011, les titres RBC TruCS de série 2015 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, au moment de la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2015 sont classés dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2015 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne devra être payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers i) sur nos actions privilégiées ou ii) sur nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

En 2007, nous avons émis un montant de 1 milliard de dollars de débentures subordonnées novatrices, les billets secondaires de série A, par l'intermédiaire de la Fiducie III. La Fiducie III est une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de la province d'Ontario. Le produit a été affecté à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. La Fiducie III est une EDDV en vertu de la NOC-15. Nous ne consolidons pas la Fiducie III puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire (se reporter à la note 6); par conséquent, les billets secondaires de série A émis par la Fiducie III ne sont pas présentés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang que nous avons émis à l'intention de la Fiducie III est présenté dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13).

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC aux 31 octobre 2008 et 2007.

Émetteur	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	Montant en capital de 2008	Montant en capital de 2007
				Au gré de l'émetteur	Au gré du détenteur		
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7)							
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
650 000 titres de fiducie de capital de série 2010	24 juillet 2000	30 juin, 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010	650 \$	650 \$
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	750	750
						1 400 \$	1 400 \$
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (8)	31 décembre 2010	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 200	1 200
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,821 % (8)	30 juin 2013		500	-
						3 100 \$	2 600 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (6), (7), (9)							
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$
Fiducie de billets secondaires RBC (3), (4), (6), (7), (10), (11)							
1 milliard de dollars de billets secondaires de fiducie de série A à 4,58 %	30 avril 2007	30 avril, 30 octobre	4,584 %	En tout temps	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 000 \$	1 000 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres TruCS et des billets secondaires RBC sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2010, 2011 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2010, 2011, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018 ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion indiquée ci-dessus ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Les billets secondaires RBC de série A peuvent être rachetés, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation du BSIF, pour un montant en espèces correspondant : i) au prix de rachat anticipé si les billets sont rachetés avant le 30 avril 2012 ou ii) au prix de rachat si les billets sont rachetés le ou après le 30 avril 2012. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour la série RBC TruCS 2008-1, les 30 juin 2010 et 2011,

majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries RBC TruCS 2010 et 2011, respectivement, les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement, et le 30 avril 2012, majoré de 11 points de base pour les billets secondaires RBC de série A.

- (4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de série 2008-1 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de série AI de la Banque, tous les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q, R, T et Z de la Banque, respectivement, et tous les billets secondaires RBC de série A seront automatiquement échangés contre des billets secondaires de série 10 de la Banque d'un montant de capital équivalent advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 % et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de série AI de la Banque et les actions privilégiées de premier rang de séries T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
- (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateur que nous conservons temporairement. Aux 31 octobre 2007 et 2008, nous ne détenions aucun titre RBC TruCS de série 2008-1, aucun titre RBC TruCS de série 2010, aucun titre RBC TruCS de série 2011 ni aucun billet secondaire RBC de série A, à l'exception de titres RBC TruCS de série 2015 d'une valeur de 6 millions de dollars en 2007, lesquels constituent des titres de trésorerie que nous déduisons du capital réglementaire.

- (6) Capital réglementaire : selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Les billets secondaires RBC de série A sont admissibles à titre de capital de catégorie 2B. Au 31 octobre 2008, une somme de 3 879 millions de dollars (3 494 millions en 2007) correspondait à du capital de première catégorie, une somme de 1 147 millions (1 027 millions en 2007) correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de néant (6 millions en 2007) correspondait aux titres de trésorerie du capital innovateur déduits aux fins du capital réglementaire.
- (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de séries Q, R et U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 et les billets secondaires RBC de série A ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (8) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,821 %, en une tranche de 34,105 \$ le 30 juin et le 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2018 et en distributions variables au taux des acceptations bancaires de six mois majoré de 350 points de base par la suite.
- (9) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (10) Les distributions en espèces sur les billets secondaires RBC de série A seront payables semestriellement au taux de 4,58 % jusqu'au 30 avril 2012 et seront payables trimestriellement au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par la suite, et ce, jusqu'à l'échéance le 30 avril 2017.
- (11) La Banque garantira le paiement du capital, des intérêts, du prix de rachat, le cas échéant, et de tout autre montant lié aux billets secondaires RBC de série A lorsqu'ils seront à payer, que ce soit à la date d'échéance stipulée, au moment de l'appel au rachat, au moment de l'échange automatique ou à tout autre moment conformément aux modalités de la garantie subordonnée de la Banque et de la déclaration de fiducie.

Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation

	2008			2007			2006		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Passifs liés aux actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série N (1)	–	– \$	0,88 \$	11 916	298 \$	1,18 \$	12 000	300 \$	1,18 \$
Actions autodétenues – ventes	–	–	–	152	4	–	–	–	–
Actions autodétenues – achats	–	–	–	(68)	(2)	–	(84)	(2)	–
Passifs liés aux actions privilégiées, déduction faite des actions autodétenues	–	– \$	–	12 000	300 \$	–	11 916	298 \$	–
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série O (2)	–	– \$	– \$	–	– \$	– \$	6 000	150 \$	1,38 \$
À dividende non cumulatif, série W (3)	12 000	300	1,23	12 000	300	1,23	12 000	300	1,23
À dividende non cumulatif, série AA (4)	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11	12 000	300	0,71
À dividende non cumulatif, série AB (5)	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	0,41
À dividende non cumulatif, série AC (6)	8 000	200	1,15	8 000	200	1,22	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AD (7)	10 000	250	1,13	10 000	250	1,06	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AE (8)	10 000	250	1,13	10 000	250	0,95	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AF (9)	8 000	200	1,11	8 000	200	0,77	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AG (10)	10 000	250	1,13	10 000	250	0,65	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AH (11)	8 500	213	0,81	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AJ (12)	16 000	400	–	–	–	–	–	–	–
		2 663 \$	–		2 050 \$	–		1 050 \$	–
Actions ordinaires									
Solde au début	1 276 260	7 300 \$	–	1 280 890	7 196 \$	–	1 293 502	7 170 \$	–
Émises lors de nouvelles acquisitions	59 675	2 937	–	–	–	–	–	–	–
Émises en vertu du régime d'options sur actions (13)	6 445	153	–	7 215	170	–	5 617	127	–
Achetées aux fins d'annulation	(1 120)	(6)	–	(11 845)	(66)	–	(18 229)	(101)	–
Solde à la fin	1 341 260	10 384 \$	2,00 \$	1 276 260	7 300 \$	1,82 \$	1 280 890	7 196 \$	1,44 \$
Actions autodétenues – actions privilégiées									
Solde au début		(6)\$	–	(94)	(2)\$	–	(91)	(2)\$	–
Ventes	1 060	23	–	1 345	33	–	2 082	51	–
Achats	(1 071)	(22)	–	(1 500)	(37)	–	(2 085)	(51)	–
Solde à la fin	(260)	(5)\$	–	(249)	(6)\$	–	(94)	(2)\$	–
Actions autodétenues – actions ordinaires									
Solde au début	(2 444)	(101)\$	–	(5 486)	(180)\$	–	(7 053)	(216)\$	–
Ventes	1 269	51	–	4 756	175	–	5 097	193	–
Achats	(1 083)	(54)	–	(1 714)	(96)	–	(3 530)	(157)	–
Solde à la fin	(2 258)	(104)\$	–	(2 444)	(101)\$	–	(5 486)	(180)\$	–

- (1) Le 22 août 2008, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série N à un prix de rachat équivalent à la valeur comptable.
- (2) Le 24 novembre 2006, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série O. L'excédent du prix de rachat sur la valeur comptable, d'un montant de 3 millions de dollars, a été imputé aux bénéfices non répartis au titre des dividendes sur actions privilégiées.
- (3) Le 31 janvier 2005, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série W à 25 \$ l'action.
- (4) Le 4 avril 2006, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AA à 25 \$ l'action.
- (5) Le 20 juillet 2006, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AB à 25 \$ l'action.
- (6) Le 1^{er} novembre 2006, nous avons émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AC à 25 \$ l'action.
- (7) Le 13 décembre 2006, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD à 25 \$ l'action.
- (8) Le 19 janvier 2007, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AE à 25 \$ l'action.
- (9) Le 14 mars 2007, nous avons émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AF à 25 \$ l'action.
- (10) Le 26 avril 2007, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AG à 25 \$ l'action.
- (11) Le 29 avril 2008, nous avons émis 8,5 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AH à 25 \$ l'action.
- (12) Le 16 septembre 2008, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AJ à 25 \$ l'action dont le taux d'intérêt est révisé aux tous les cinq ans.
- (13) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 5 millions de dollars (2 millions en 2007), la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions, donnant lieu à une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 4 millions de dollars (10 millions en 2007), et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes, de 4 millions (6 millions en 2007).
- (14) Les 6,75 millions d'actions échangeables d'une filiale en propriété exclusive de RBC émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N ne sont pas prises en compte dans ce tableau. Se reporter à la note 11.

	Dividendes par action (1)	Dates de rachat (2)	Prix de rachat (2), (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur
Actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série W	0,306250 \$	24 février 2010	26,00 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	24 mai 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	24 août 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	24 novembre 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	24 février 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	24 février 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	24 mai 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	24 mai 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AH	0,353125	24 mai 2013	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AJ	0,312500	24 février 2014	25,00	Non convertibles	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH et AJ sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2008 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015; dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2015; dans le cas des actions de série AC, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 novembre 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2015; dans le cas des actions de série AD, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AE, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AF, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AG, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AH, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2013, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2017 et, dans le cas des actions de série AJ, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite.
- (3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi*, nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH et AJ, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Correspond à la date de conversion des actions ordinaires.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi* nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ou la Fiducie II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'eussions déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés, i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces

dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces versés sur leurs actions ordinaires à des fins d'achat d'actions ordinaires additionnelles. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis.

La direction a la possibilité de pourvoir au régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions autorisées mais non émises.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2008, 26,8 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de la levée potentielle d'options sur actions en cours.

Autres

Le 23 octobre 2008, nous avons annoncé notre intention d'émettre 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AL à un prix de 25 \$ par action, dont le taux d'intérêt est révisé aux cinq ans, pour un produit total de 200 millions de dollars. L'émission a été réalisée le 3 novembre 2008 ; 12 millions d'actions ont été émises pour un produit total de 300 millions de dollars, y compris les options des preneurs fermes qui ont été exercées.

Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions (suite)

Nous avons aussi annoncé, le 30 octobre 2008, que la Bourse de Toronto avait autorisé RBC à racheter un maximum de 20 millions d'actions ordinaires. Sous réserve d'une consultation préalable avec le BSIF, les rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pourront débuter le 1^{er} novembre 2008 et se termineront le 31 octobre 2009.

Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités au cours de 2008, 2007 et 2006 sont présentés ci-dessous.

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2008				2007			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant
1 ^{er} novembre 2007 – 31 octobre 2008	20 000	1 120	49,50 \$	55 \$	–	–	–	–
1 ^{er} novembre 2006 – 31 octobre 2007	–	–	–	–	40 000	11 845	54,59 \$	646 \$

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2006							
	Avant le dividende en actions				Après le dividende en actions			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	
26 juin 2006 – 31 octobre 2006	7 000	–	– \$	– \$	6 595	47,12 \$	311 \$	311 \$
24 juin 2005 – 23 juin 2006	10 000	4 387	90,48	397	2 859	47,52	136	533
		4 387	90,48 \$	397 \$	9 454	47,24 \$	447 \$	844 \$

Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

	2008	2007
Titres de fiducie émis par Fiducie de capital RBC (RBC TruCS) – série 2015	1 220 \$	1 214 \$
– série 2008-1	511	–
EDDV consolidées	205	188
Autres	435	81
	2 371 \$	1 483 \$

Nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de placement, des EDDV de création de produits de crédit et des structures de rémunération, comme il est décrit à la note 6.

Nous avons émis des titres RBC TruCS de série 2015 en 2005 et de série 2008-1 en 2008, qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au moment de la consolidation, comme il est

décrit à la note 17. Au 31 octobre 2008, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (20 millions en 2007). Le montant total pour 2007 est présenté, déduction faite d'un montant de 6 millions de dollars détenu en trésorerie. Les titres de série 2008-1 comprennent des intérêts courus d'un montant de 11 millions de dollars.

Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Nos régimes à prestations déterminées fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent notamment une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations déterminées conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages offerts aux employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation

actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2008. La prochaine évaluation actuarielle qui sera effectuée aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2009.

En 2008, les cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 285 millions de dollars et 43 millions (208 millions et 57 millions en 2007), respectivement. Pour 2009, le total des cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 475 millions de dollars et 44 millions, respectivement.

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2008	2007	2008	2007
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	6 784 \$	6 407 \$	52 \$	41 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(877)	638	(4)	4
Cotisations de l'employeur	191	146	45	56
Cotisations des participants	29	25	6	5
Prestations versées	(343)	(333)	(58)	(54)
Acquisitions d'entreprises	7	–	–	–
Autres	–	(34)	–	–
Variation des taux de change	35	(65)	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	5 826 \$	6 784 \$	41 \$	52 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	6 846 \$	6 838 \$	1 504 \$	1 468 \$
Coût des services rendus	174	178	16	19
Intérêts débiteurs	389	362	83	75
Cotisations des participants	29	25	6	5
(Gain) perte actuariel	(932)	(115)	(264)	3
Prestations versées	(343)	(333)	(58)	(54)
Modifications et compressions de régimes	(12)	(9)	–	–
Acquisitions d'entreprises	12	5	11	–
Autres	–	(27)	–	–
Variation des taux de change	51	(78)	17	(12)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	6 214 \$	6 846 \$	1 315 \$	1 504 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(388)\$	(62)\$	(1 274)\$	(1 452)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	769	488	272	564
(Actif) obligation transitoire non comptabilisé	(8)	(10)	1	1
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	62	95	(283)	(307)
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre	14	2	3	5
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	449 \$	513 \$	(1 281)\$	(1 189)\$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Autres actifs	551 \$	590 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(102)	(77)	(1 281)	(1 189)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	449 \$	513 \$	(1 281)\$	(1 189)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,70 %	5,60 %	6,72 %	5,62 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %

- (1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes totalisaient 5 359 millions de dollars (5 850 millions en 2007) et 4 917 millions (5 687 millions en 2007), respectivement.
- (2) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages couverts par les régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 6,2 % pour les soins médicaux, diminuant à un taux final de 4,1 % en 2017, et de 4,5 % pour les soins dentaires.

Le tableau ci-dessous présente nos estimations des paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Paiements de prestations prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2009	370 \$	66 \$
2010	371	70
2011	378	74
2012	387	78
2013	399	82
2014 à 2018	2 247	472

Composition de l'actif des régimes à prestations déterminées

L'actif des régimes à prestations déterminées est principalement composé de titres de participation et de titres à revenu fixe. Les titres de participation comprennent 0,4 million (1,5 million en 2007) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur de 20 millions de dollars (84 millions

en 2007). Des dividendes totalisant 1,8 million de dollars (2,6 millions en 2007) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif des régimes selon la catégorie des titres :

Catégorie d'actifs

	Réel	
	2008	2007
Titres de participation	51 %	60 %
Titres d'emprunt	45 %	40 %
Autres	4 %	–
Total	100 %	100 %

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite est investi prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable.

La politique relative à la composition de l'actif tient compte de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- i) les caractéristiques des placements, y compris les rendements attendus, la volatilité et la corrélation entre les actifs et les passifs du régime;
- ii) le niveau de tolérance du régime au risque, qui détermine l'équilibre entre la volatilité accrue à court terme et les rendements attendus à long terme plus importants;
- iii) la diversification des actifs du régime afin de réduire au minimum le risque de pertes importantes;
- iv) la liquidité du portefeuille par rapport aux besoins prévus du régime en matière de flux de trésorerie;
- v) les facteurs actuariels comme les données démographiques des participants au régime et les taux d'augmentation futurs des salaires.

Charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi est détaillée dans les tableaux suivants.

Charge au titre des prestations constituées

	2008	2007	2006
Coût des services rendus	174 \$	178 \$	173 \$
Intérêts débiteurs	389	362	345
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(438)	(411)	(364)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	22	29	32
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	103	129	138
Autres	–	7	3
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	248 \$	292 \$	325 \$
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	82	74	65
Charge au titre des prestations de retraite	330 \$	366 \$	390 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations de retraite			
Taux d'actualisation	5,60 %	5,25 %	5,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2008	2007	2006
Coût des services rendus	16 \$	19 \$	26 \$
Intérêts débiteurs	83	75	77
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(3)	(3)	(2)
Amortissement de l'obligation transitoire	–	–	3
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	29	36	31
Amortissement du coût des services passés	(23)	(23)	(20)
Gain découlant de compressions	–	–	(8)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	102 \$	104 \$	107 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	5,62 %	5,26 %	5,41 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Hypothèses importantes

Les méthodes suivies pour la détermination des hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-dessous :

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu présumé des actifs est établi en fonction du rendement à long terme prévu des obligations gouvernementales, et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a donné lieu à un taux de rendement prévu présumé de 7,25 % pour 2009 (7,00 % pour la période allant de 2005 à 2008).

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens et américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les flux de trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de certaines des hypothèses clés sur l'obligation et la charge au titre des prestations de retraite déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilité des hypothèses clés en 2008

Prestations de retraite	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	197 \$	25 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	18	3
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	16
Autres avantages postérieurs à l'emploi	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	42 \$	9 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	-	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	120	10
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(100)	(8)

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des régimes à prestations déterminées et de la charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût est calculé en fonction du taux d'actualisation établi au moyen de la méthode décrite à la section intitulée Hypothèses importantes, ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des investissements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des écarts qui se créent avec le temps entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles. Le coût des services passés découle des modifications apportées au régime. L'adoption du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Avantages sociaux futurs*, a donné lieu à la constatation d'un actif et d'une obligation transitoires à la date d'adoption.

Les gains ou les pertes actuariels, le coût des services passés et l'actif ou l'obligation transitoires sont amortis sur la durée de vie attendue moyenne restante des membres actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence sur notre charge annuelle au titre des avantages sociaux qu'aurait eue la comptabilisation de tous les coûts et de toutes les charges à mesure qu'ils se produisaient.

Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

	2008	2007	2006
Charge comptabilisée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	248 \$	292 \$	325 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	1 315	(227)	(81)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	(1 035)	(246)	(100)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(34)	(38)	(2)
Amortissement de l'actif transitoire	2	2	2
Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	496 \$	(217)\$	144 \$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2008	2007	2006
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	102 \$	104 \$	107 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	8	(1)	(1)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	(293)	(33)	7
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	24	23	(485)
Amortissement de l'obligation transitoire	-	-	(3)
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	(159)\$	93 \$	(375)\$

Note 21 Rémunération à base d'actions

Nous offrons une rémunération à base d'actions à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération à base d'actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos états consolidés des résultats.

Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le conseil d'administration a mis fin aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs qui ne sont pas des employés. En vertu du régime d'options sur actions offert aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les options sur actions sont généralement octroyées en fin d'exercice, à un prix de levée déterminé au moins cinq jours ouvrables après la publication des résultats financiers de fin d'exercice. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre

ans pour les employés et les options peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Ces octrois assortis de droits à la plus-value des actions ont donné lieu à un gain au titre de la rémunération de 21 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (des charges de 19 millions et de 27 millions en 2007 et en 2006, respectivement).

Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent

	2008		2007		2006	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	26 623	27,71 \$	32 243	24,66 \$	36 481	23,15 \$
Options octroyées	2 020	52,87	1 835	55,06	1 756	44,13
Levées – Actions ordinaires (1), (2)	(6 445)	21,72	(7 215)	21,10	(5 617)	20,40
– Droits à la plus-value des actions	(148)	19,30	(204)	21,50	(143)	21,60
Options annulées	(277)	48,36	(36)	36,42	(234)	24,36
En cours à la fin	21 773	31,66 \$	26 623	27,71 \$	32 243	24,66 \$
Options pouvant être levées à la fin	17 247	26,92 \$	21 924	24,17 \$	26 918	22,57 \$
Options pouvant être octroyées	19 925		21 527		23 121	

(1) Le montant des espèces reçu par suite de la levée d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 140 millions de dollars (152 millions en 2007; 115 millions en 2006).

(2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options levées en 2008, en 2007 et en 2006. Se reporter à la note 18.

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2008, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 10,80 \$ à 11,35 \$ (1)	219	11,24 \$	1,1	219	11,24 \$
De 15,00 \$ à 19,51 \$	2 398	16,71	1,0	2 398	16,71
De 21,79 \$ à 25,00 \$	7 709	24,58	2,5	7 709	24,58
De 26,10 \$ à 31,70 \$	6 144	30,50	4,8	5 669	30,40
De 44,13 \$ à 57,90 \$	5 303	50,88	8,1	1 252	47,92
Total	21 773	31,66 \$	4,3	17 247	26,92 \$

(1) La moyenne pondérée des prix de levée a été révisée afin de refléter la conversion des options libellées en devises au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé.

Méthode de la juste valeur

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* exige l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Selon cette méthode, la juste valeur d'une attribution à la date de l'octroi est amortie sur la période d'acquisition des droits applicable et constatée à titre de charge de rémunération. Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur pour les nouvelles attributions octroyées après le 1^{er} novembre 2002. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 12 millions de dollars (13 millions en 2007; 13 millions en 2006). Au 31 octobre 2008, la charge de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 11 millions de dollars (14 millions en 2007; 13 millions en 2006) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 2,0 ans (2,2 ans en 2007; 2,0 ans en 2006).

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* permet l'utilisation d'autres méthodes de constatation, y compris la méthode fondée sur la valeur intrinsèque, à condition de présenter les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action selon la méthode de la juste valeur. Au cours du premier trimestre de 2006, les droits de toutes les attributions octroyées avant l'adoption de la méthode de la juste valeur ont été entièrement acquis, et la juste valeur des attributions aux différentes dates d'octroi a été entièrement amortie; par conséquent, il n'y a aucune donnée pro forma à présenter pour les exercices terminés les 31 octobre 2008, 2007 et 2006.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2008 a été estimée à 6,57 \$ (7,84 \$ en 2007; 6,80 \$ en 2006) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Hypothèses moyennes pondérées :			
Taux d'intérêt sans risque	3,93 %	3,82 %	3,98 %
Rendement prévu des actions	3,27 %	3,06 %	3,16 %
Volatilité prévue du cours des actions	14 %	16 %	17 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 68 millions de dollars en 2008 (64 millions en 2007; 60 millions en 2006) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2008, un total de 34,1 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2008, la valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 200 millions de dollars (285 millions en 2007; 232 millions en 2006). Le gain de rémunération comptabilisé au titre des fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 relativement à ces régimes s'est établi à 37 millions de dollars (charges de 37 millions et de 45 millions en 2007 et en 2006, respectivement).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2008, la valeur du passif au titre du régime de primes différées s'établissait à 473 millions de dollars (490 millions en 2007; 401 millions en 2006). Le gain au titre de la rémunération au titre des fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 relativement à ce régime s'établissait à 75 millions de dollars (charges de rémunération de 62 millions et de 51 millions en 2007 et en 2006, respectivement).

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquiescent après trois ans. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les droits des actions attribuées sont

acquis. Au 31 octobre 2008, 2,0 millions de nos actions ordinaires étaient détenues en fiducie (2,3 millions en 2007; 5,3 millions en 2006). La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 164 millions de dollars au 31 octobre 2008 (250 millions en 2007; 153 millions en 2006). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 à l'égard de ces régimes s'est établie à 96 millions de dollars (168 millions en 2007; 148 millions en 2006).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. Notre passif au titre des unités d'actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2008 était de 244 millions de dollars (285 millions en 2007; 289 millions en 2006). Le gain au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 s'est chiffré à 123 millions de dollars (charges de 157 millions et de 110 millions en 2007 et en 2006, respectivement).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 5 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (9 millions en 2007; 10 millions en 2006). Le passif au titre des unités d'actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2008 s'établissait à 35 millions de dollars (21 millions en 2007; 4 millions en 2006). Le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,2 million (0,3 million en 2007; 0,3 million en 2006).

Note 22 Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le total des revenus liés aux activités de négociation comprend le revenu net d'intérêt lié aux activités de négociation et les revenus liés aux activités de négociation qui sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu net d'intérêt est tiré du revenu d'intérêt et des

dividendes comptabilisés relativement à l'actif et au passif des activités de négociation. Les revenus autres que d'intérêt comprennent une diminution de 210 millions de dollars des justes valeurs de nos actifs financiers nets classés dans les titres détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 (augmentation de 1 912 millions en 2007).

	2008	2007	2006
Revenu (charge) net d'intérêt	998 \$	(220)\$	(539)\$
(Charges) revenus autres que d'intérêt	(408)	1 999	2 574
Total	590 \$	1 779 \$	2 035 \$
Par gamme de produits :			
Taux d'intérêt et crédit	(259)\$	640 \$	1 174 \$
Capitaux propres	265	784	561
Opérations de change et opérations sur marchandises (1)	584	355	300
Total	590 \$	1 779 \$	2 035 \$

(1) Incluant des métaux précieux.

Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction

Au cours de l'exercice, les gains nets ou les pertes nettes représentant la variation nette de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction ont diminué de 341 millions de dollars (augmentation de 80 millions en 2007).

Instruments financiers évalués au coût après amortissement

Les éléments suivants ont été comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 :

- des honoraires nets de 3 183 millions de dollars, qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers autres que détenus à des fins de transaction (2 617 millions en 2007);
- des honoraires nets de 5 405 millions de dollars provenant des activités de fiducie (5 779 millions en 2007);
- des gains nets et pertes nettes de néant découlant d'instruments financiers évalués au coût après amortissement (néant en 2007).

	2008	2007	2006
Charge (économie) d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats			
Activités poursuivies			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	1 350 \$	696 \$	506 \$
– Provinciaux	664	416	331
À l'étranger	85	322	435
	2 099	1 434	1 272
Futurs			
Au Canada – Fédéral	(533)	14	104
– Provinciaux	(211)	3	31
À l'étranger	14	(59)	(4)
	(730)	(42)	131
<i>Total partiel</i>	1 369	1 392	1 403
Activités abandonnées			
Exigibles			
À l'étranger	–	–	(20)
Futurs			
À l'étranger	–	–	2
<i>Total partiel</i>	1 369	1 392	1 385
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres			
Activités poursuivies			
Autres éléments du résultat étendu (1)			
Pertes nettes non réalisées sur titres disponibles à la vente	(778)	(26)	s.o.
Reclassement aux résultats de pertes sur titres disponibles à la vente	201	15	s.o.
(Pertes) gains de change nets, déduction faite des opérations de couverture	(1 361)	911	130
Gains (pertes) nets non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(304)	43	s.o.
Reclassement aux résultats de pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	23	16	s.o.
Frais d'émission	(6)	(12)	(4)
Droits à la plus-value des actions	2	5	4
Autres	(2)	(6)	6
<i>Total partiel</i>	(2 225)	946	136
Total de la charge (l'économie) d'impôts	(856)\$	2 338 \$	1 521 \$

(1) Les autres éléments du résultat étendu ont été introduits lors de l'adoption du chapitre 1530, le 1^{er} novembre 2006. Par conséquent, il n'y a aucun chiffre correspondant pour 2006, sauf en ce qui concerne les chiffres liés aux gains et aux pertes de change, qui sont maintenant compris dans les autres éléments du résultat étendu.
s.o. : sans objet

Sources d'impôts futurs

	2008	2007
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	719 \$	460 \$
Montant lié à la rémunération reportée	721	642
Montant lié aux régimes de retraite	189	188
Charges liées au réalignement de l'entreprise	6	10
Reports prospectifs de pertes fiscales	106	91
Produits reportés	31	50
Provision pour litiges liée à Enron	27	204
Autres éléments du résultat étendu	234	47
Autres	708	369
	2 741	2 061
Provision pour moins-value	(78)	(10)
	2 663	2 051
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(240)	(245)
Charges reportées	(64)	(138)
Actifs incorporels	(185)	(25)
Autres	(468)	(392)
	(957)	(800)
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 706 \$	1 251 \$

Le montant net des actifs d'impôts futurs est compris dans les Autres actifs (se reporter à la note 12) et découle des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés. Le montant inscrit au titre des reports prospectifs de pertes fiscales comprend un montant de 106 millions de dollars d'actifs d'impôts futurs liés à des pertes dans nos activités au Canada, au Japon et aux États-Unis (91 millions en 2007) qui viendront à échéance à compter de l'exercice 2009.

Selon tous les éléments probants disponibles, nous sommes d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs, déduction faite de la provision pour moins-value, se réaliseront grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2008		2007		2006	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 952 \$	32,5 %	2 431 \$	34,6 %	2 152 \$	34,7 %
(Diminution) augmentation des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(450)	(7,5)	(734)	(10,4)	(599)	(9,6)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(326)	(5,4)	(272)	(3,9)	(184)	(3,0)
Variation du taux d'imposition	51	0,8	30	0,4	13	0,2
Autres	142	2,4	(63)	(0,9)	21	0,3
Charge d'impôts présentée dans les états consolidés des résultats avant les activités abandonnées et taux d'imposition effectif	1 369 \$	22,8 %	1 392 \$	19,8 %	1 403 \$	22,6 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard. Selon

les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 920 millions de dollars au 31 octobre 2008 (843 millions en 2007; 822 millions en 2006).

Note 24 Bénéfice par action

	2008	2007	2006
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 555 \$	5 492 \$	4 757 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées (1)	–	–	(29)
Bénéfice net	4 555	5 492	4 728
Dividendes sur actions privilégiées	(101)	(88)	(60)
Gain net au rachat d'actions privilégiées	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 454 \$	5 404 \$	4 668 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 305 706	1 273 185	1 279 956
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies	3,41 \$	4,24 \$	3,67 \$
Activités abandonnées	–	–	(0,02)
Total	3,41 \$	4,24 \$	3,65 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 454 \$	5 404 \$	4 668 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 305 706	1 273 185	1 279 956
Options sur actions (2)	8 497	13 254	14 573
Pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	2 148	2 875	5 256
Actions échangeables (3)	3 393	–	–
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 319 744	1 289 314	1 299 785
Bénéfice (perte) dilué par action			
Activités poursuivies	3,38 \$	4,19 \$	3,61 \$
Activités abandonnées	–	–	(0,02)
Total	3,38 \$	4,19 \$	3,59 \$

(1) La perte nette pour 2006 est liée à RBC Mortgage Company, qui a été cédée en 2005.

(2) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 3 541 989 options en cours ayant un prix de levée de 53,99 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. Pour 2007, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 16 224 options en cours ayant un prix de levée de 57,90 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. Pour 2006, aucune option en cours n'avait un prix de levée supérieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

(3) Les actions échangeables ont été émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N. Se reporter à la note 11.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme d'espèces, d'autres actifs, de l'émission de nos propres actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite : i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2006, nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, qui représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Aucune évaluation

à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière satisfait également à la définition de dérivé. Si elle satisfait à la définition de dérivé, la garantie financière est évaluée à la juste valeur à chaque date de bilan et présentée comme un dérivé au poste Autres actifs ou au poste Autres passifs, selon le cas.

Étant donné que la valeur comptable de ces garanties financières ne constitue pas une indication du montant maximal potentiel des paiements futurs, nous continuons de considérer les garanties financières comme des instruments de crédit hors bilan. Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers.

	2008		2007	
	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable
Dérivés de crédit et options vendues (1)	43 700 \$	5 742 \$	70 242 \$	2 657 \$
Facilités de garantie de liquidités (2)	40 892	59	43 066	41
Produits à valeur stable (3)	24 876	–	17 369	–
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (4)	22 185	75	16 661	57
Rehaussements de crédit	4 873	22	4 814	30
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	210	–	230	–

- (1) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Dérivés de notre bilan consolidé. Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.
- (2) Certains conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs ont prélevé des montants en vertu de certaines de nos facilités de garantie de liquidités. Au 31 octobre 2008, ces prêts totalisaient 1 617 millions de dollars US (1 947 millions de dollars CA) avant la provision pour pertes sur prêts de 54 millions de dollars US (65 millions de dollars CA) et étaient inclus dans le poste Prêts de gros – Prêts aux entreprises de nos bilans consolidés.
- (3) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 9,4 milliards de dollars (7,0 milliards au 31 octobre 2007) au titre des polices d'assurance vie détenues par des banques et un montant de 15,4 milliards (10,4 milliards au 31 octobre 2007) au titre de régimes de retraite aux termes de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis, tels que les régimes 401(k). Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une provision d'environ 149 millions de dollars au titre des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par une banque. La provision reflète la valeur des actifs dans les portefeuilles de placements sous-jacents liés aux polices ainsi que notre estimation de la probabilité que les titulaires de polices résilient leurs polices.
- (4) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Autres passifs de nos bilans consolidés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 1,4 milliard de dollars lié aux titres à enchères vendus aux programmes d'obligations encaissables par anticipation, qui correspond au montant théorique le plus élevé au titre des lettres de crédit et des facilités de liquidités.

Outre les garanties ci-dessus, la presque totalité de nos activités de prêt de titres pour lesquelles nous agissons à titre d'agent pour les porteurs de titres sont exercées par l'intermédiaire de notre coentreprise, RBC Dexia IS. Au 31 octobre 2008, les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres de RBC Dexia IS totalisaient 45 723 millions de dollars (63 462 millions en 2007); de ce montant, une tranche de 50 % représente notre risque de perte.

Dérivés de crédit et options de vente vendues

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options de vente vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 inclut les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option de vente vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et peut atteindre 41 ans.

Nous utilisons également des options de vente vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une

date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options de vente vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats et peut atteindre six ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options de vente vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités est généralement de un an à trois ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis comme les régimes 401(k) et les régimes 457, ainsi que des produits liés aux polices d'assurance vie détenues par des banques. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds ou le cas où des titulaires de polices résilieraient leurs polices d'assurance vie alors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. Nous avons l'option de nous désister de ce contrat en tout temps. Les biens détenus en garantie à l'égard des produits à valeur stable sont gérés en fonction du portefeuille et peuvent être constitués d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à l'opération ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Nous effectuons généralement nos opérations de prêt de titres par l'entremise de notre coentreprise RBC Dexia IS. Dans ces opérations, RBC Dexia IS agit à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la

juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de retour sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont habituellement constitués d'encaisse ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (lesquels comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Autres instruments de crédit hors bilan

En plus des garanties financières, nous avons recours à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte non tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments. Notre processus de révision du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Nombre de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Les facilités d'émission d'effets constituent une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Les facilités de prise ferme renouvelables sont des facilités d'émission d'effets renouvelables qui peuvent être utilisées pour une période déterminée.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels de nos autres instruments de crédit hors bilan :

Autres instruments de crédit hors bilan

	2008	2007 (1)
Engagements de crédit (2)		
Échéance initiale de un an ou moins	44 135 \$	42 236 \$
Échéance initiale supérieure à un an	60 572	54 733
Prêt de titres	27 547	36 187
Montants non engagés (3)	170 780	185 297
Lettres de crédit documentaire	558	501
	303 592 \$	318 954 \$

(1) Les données comparatives pour 2007 ont été révisées par suite de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II.

(2) Comprend les facilités de liquidités.

(3) Les données des périodes antérieures ont été retraitées afin que soient intégrées les obligations de détail, en plus des obligations commerciales. Les montants non engagés comprennent des facilités de liquidités non engagées de 41,4 milliards de dollars (42,2 milliards en 2007) accordées à des fonds multicédants administrés par RBC. Au 31 octobre 2008, un montant de néant (758 millions de dollars en 2007) avait été prélevé sur ces facilités et a été inclus dans les prêts.

Restructuration de certains conduits de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non commandité par des banques

En août 2007, certains conduits de PCAA non commandité par des banques au Canada se sont heurtés à divers problèmes de liquidités. En raison de ces problèmes, les conduits ont finalement consenti à un moratoire et entamé des discussions en vue de trouver une solution à plus long terme. Par suite de négociations entre diverses parties, un plan de restructuration des conduits de PCAA a été déposé en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et a été examiné par la Cour supérieure de l'Ontario (Cour supérieure). Ce plan de restructuration prévoit notamment une facilité de financement sur marge offerte par un groupe de contreparties de dérivés, de banques et autres. Nous avons participé activement aux discussions qui ont mené au plan de restructuration et avons annoncé notre appui à la facilité de financement sur marge, sous réserve de l'approbation du plan de restructuration par la Cour supérieure et du respect de certaines autres conditions. Lorsque le plan de restructuration aura été approuvé et que les conditions auront été remplies, nous prévoyons comptabiliser la facilité de financement sur marge à titre d'engagement de prêt.

Le 5 juin 2008, la Cour supérieure a approuvé le plan de restructuration des conduits de PCAA, mais la décision a été portée en appel devant la Cour d'appel de l'Ontario. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a maintenu à l'unanimité la décision de la Cour supérieure. Certains investisseurs détenant des conduits de PCAA non commandité par des banques ont demandé que la Cour suprême du Canada entende leurs arguments relatifs à cet appel, mais le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a rejeté leur requête.

Bien que nous ayons commencé à préparer la conclusion de l'opération, le 25 novembre 2008, le comité pancanadien des investisseurs dans les conduits de PCAA non commandité par des banques a annoncé qu'il ne serait pas en mesure de conclure l'opération d'ici la fin de novembre. Nous croyons savoir que la Cour a prolongé la période de mise en œuvre du plan de restructuration jusqu'au 19 décembre 2008.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Actifs donnés en garantie

	2008	2007
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 443 \$	305 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	9 960	3 443
Prêts	9 821	1 733
Valeurs mobilières	45 920	51 695
Biens achetés en vertu de conventions de revente	23 362	39 670
Autres actifs	989	1 052
	92 495 \$	97 898 \$

	2008	2007
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	5 706 \$	1 981 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	2 226	1 772
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	25 613	34 801
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	30 919	48 479
Opérations sur produits dérivés	17 664	7 474
Obligations couvertes	5 142	–
Autres	5 225	3 391
	92 495 \$	97 898 \$

Biens affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions accessoires assorties de modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt et d'emprunt comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples de modalités générales liées aux biens nantis en garantie que nous pouvons vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les titres donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le total des titres donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous avons donné en moyenne des titres de 3,2 milliards de dollars (3,6 milliards en 2007) en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour. Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente aux titres donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise aux 31 octobre 2008 et 2007.

- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2008, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie se chiffrait à 83,0 milliards de dollars (122,4 milliards en 2007). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts de titres et de prêts et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 32,6 milliards de dollars (56,5 milliards en 2007) a été vendue ou affectée de nouveau en garantie, généralement à titre de bien affecté en garantie relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux (1), (2)

2009	550 \$
2010	478
2011	406
2012	344
2013	289
Par la suite	1 129
	3 196 \$

- (1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.
 (2) Les paiements minimaux futurs au titre de la location comprennent des intérêts théoriques de 7 millions de dollars sur des contrats de location-acquisition.

Offre de rachat de titres à enchères

Le 8 octobre 2008, nous avons annoncé que, dans le cadre d'un accord de principe visant un règlement avec les organismes de réglementation américains, nous offrirons de racheter, à la valeur nominale pour une période de six mois commençant au plus tard le 15 décembre 2008, des titres à enchères détenus par des clients des services de courtage au détail américains admissibles aux fins de l'offre de rachat. Les clients remplissant les conditions requises qui ont vendu des titres à enchères admissibles en deçà de leur valeur nominale entre le 11 février 2008 et le 8 octobre 2008 recevront un montant équivalant à la différence entre la valeur nominale et le prix de la vente.

L'offre de rachat représente un montant nominal d'environ 850 millions de dollars US (1 024 millions de dollars CA) au 31 octobre 2008. Son incidence sur nos résultats pour 2008 s'établit à 34,5 millions de dollars US (41,6 millions de dollars CA), avant impôts; ce total comprend l'écart estimé entre la valeur nominale et l'évaluation actuelle, ainsi qu'une pénalité de 9,8 millions de dollars US (11,8 millions de dollars CA) que RBC a accepté de verser au bureau du procureur général de New York et aux commissions des valeurs mobilières d'États membres de la North American Securities Administrators Association. L'incidence financière finale de l'offre de rachat sera déterminée par le nombre de clients qui accepteront cette offre et les conditions du marché au moment où ils l'accepteront.

En outre, nous continuerons de collaborer avec les émetteurs et les autres parties intéressées afin de fournir des solutions en matière de liquidités aux investisseurs institutionnels qui ne sont pas couverts par l'offre de rachat.

Litiges

Litige lié à Enron Corp. (Enron)

Une catégorie d'acquéreurs présumés de titres de participation et d'emprunt d'Enron émis dans le public entre le 9 janvier 1999 et le 27 novembre 2001 ont nommé la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées à titre de défenderesses dans le cadre d'une poursuite intitulée *Regents of the University of California v. Royal Bank of Canada* devant le tribunal de district des États-Unis, district sud du Texas (division de Houston). L'affaire Regents a fait l'objet d'un regroupement avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, qui constitue le principal recours collectif d'actionnaires présumés d'Enron dans lequel des réclamations semblables ont été faites contre bon nombre d'autres institutions financières, de cabinets d'avocats, de cabinets d'experts-comptables et de certains anciens dirigeants et administrateurs d'Enron. RBC a également été citée en tant que défenderesse par plusieurs investisseurs particuliers relativement aux pertes qu'ils ont subies à titre d'acquéreurs de titres de participation et d'emprunt d'Enron.

Au cours du quatrième trimestre de 2005, RBC a constitué une provision au titre du litige de 591 millions de dollars (500 millions de dollars US) ou 326 millions après impôts (276 millions de dollars US) en ce qui a trait à son exposition au risque lié au litige relatif à Enron. La direction réévalue régulièrement cette provision, au moins une fois par trimestre. Plusieurs événements importants sont survenus en 2008, lesquels pourraient à notre avis influencer sur l'analyse du risque lié au litige relatif à Enron auquel est exposée RBC, notamment des décisions de la Cour suprême et d'autres cours des États-Unis, la nouvelle demande présentée par les demandeurs de la poursuite Newby sur le fondement de leur demande d'autorisation à exercer un recours collectif et la réplique présentée par les défendeurs à la suite de cette nouvelle demande. Compte tenu de notre évaluation continue de ces événements au fur et à mesure qu'ils se sont produits, individuellement et dans leur ensemble, notre plus récente évaluation nous a permis de conclure qu'une provision au titre du litige de 60 millions de dollars (50 millions de dollars US) ou de 33 millions après impôts (27 millions de dollars US) est raisonnable. L'écart de 542 millions de dollars (450 millions de dollars US) a été comptabilisé dans notre état des résultats au poste Autres des Frais autres que d'intérêt. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement dans tous les litiges restants relatifs à Enron et exercerons notre meilleur jugement afin de régler ces poursuites.

Autres

Nous faisons l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces poursuites ne sera pas important eu égard à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Note 26 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût après amortissement et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses

de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2008 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (63,0) milliards de dollars à (48,7) milliards [de (74,4) milliards à (53,3) milliards en 2007].

Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	29 247 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 880 \$	31 127 \$
Taux d'intérêt réel	–	2,68 %	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	–	16 908	7 409	8 855	20 264	26 279	42 793	122 508
Taux d'intérêt réel	–	2,80 %	3,12 %	3,05 %	3,23 %	4,06 %	–	–
Titres disponibles à la vente	–	10 925	2 794	3 390	19 354	9 123	3 040	48 626
Taux d'intérêt réel	–	2,41 %	3,25 %	2,96 %	4,48 %	4,45 %	–	–
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés								
Taux d'intérêt réel	–	44 818	–	–	–	–	–	44 818
Taux d'intérêt réel	–	2,79 %	–	–	–	–	–	–
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) (1)								
Taux d'intérêt réel	140 102	30 363	8 802	21 162	80 781	7 699	631	289 540
Taux d'intérêt réel	–	4,04 %	5,03 %	5,01 %	5,50 %	5,70 %	–	–
Produits dérivés								
Taux d'intérêt réel	53 156	7 064	2	–	17	–	75 895	136 134
Taux d'intérêt réel	–	2,97 %	3,03 %	–	3,18 %	–	–	–
Autres actifs								
	–	–	–	–	–	–	51 106	51 106
	193 258 \$	139 325 \$	19 007 \$	33 407 \$	120 416 \$	43 101 \$	175 345 \$	723 859 \$
Passif								
Dépôts								
Taux d'intérêt réel	171 501 \$	139 513 \$	14 883 \$	30 384 \$	74 015 \$	7 389 \$	890 \$	438 575 \$
Taux d'intérêt réel	–	2,36 %	3,34 %	3,43 %	3,98 %	4,67 %	–	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés								
Taux d'intérêt réel	–	29 232	525	1 473	633	190	–	32 053
Taux d'intérêt réel	–	2,79 %	3,11 %	2,38 %	2,62 %	3,91 %	–	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert								
Taux d'intérêt réel	–	706	199	331	6 415	5 964	13 892	27 507
Taux d'intérêt réel	–	3,15 %	3,09 %	2,85 %	2,85 %	3,97 %	–	–
Produits dérivés								
Taux d'intérêt réel	51 012	5 318	–	–	3	28	72 344	128 705
Taux d'intérêt réel	–	2,85 %	–	–	3,20 %	3,16 %	–	–
Autres passifs								
Taux d'intérêt réel	–	168	12	8	1 734	524	51 913	54 359
Taux d'intérêt réel	–	2,35 %	2,44 %	2,62 %	4,08 %	5,63 %	–	–
Débentures subordonnées								
Taux d'intérêt réel	–	951	151	1 671	3 796	1 562	–	8 131
Taux d'intérêt réel	–	3,51 %	6,50 %	5,93 %	5,20 %	6,73 %	–	–
Titres de fiducie de capital								
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	1 400	–	–	1 400
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	7,23 %	–	–	–
Passifs liés aux actions privilégiées								
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	1 200	500	671	2 371
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	4,87 %	6,82 %	–	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales								
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	–	2 663	28 095	30 758
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	–	4,58 %	–	–
Capitaux propres								
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	–	–	–	–
	222 513 \$	175 888 \$	15 770 \$	33 867 \$	89 196 \$	18 820 \$	167 805 \$	723 859 \$
Écart total en fonction des dates contractuelles de modification des taux								
	(29 255)\$	(36 563)\$	3 237 \$	(460)\$	31 220 \$	24 281 \$	7 540 \$	–\$
Dollars canadiens								
	(29 221)	(36 638)	3 174	(513)	31 164	24 247	7 788	1
Devises								
	(34)	75	63	53	56	34	(248)	(1)
Écart total								
	(29 255)\$	(36 563)\$	3 237 \$	(460)\$	31 220 \$	24 281 \$	7 540 \$	–\$
Dollars canadiens – 2007								
	(23 067)\$	9 417 \$	11 450 \$	(6 183)\$	22 680 \$	(6 296)\$	(8 000)\$	1 \$
Devises – 2007								
	(24 068)	(22 819)	(20 358)	1 214	25 895	21 435	18 700	(1)
Écart total – 2007								
	(47 135)\$	(13 402)\$	(8 908)\$	(4 969)\$	48 575 \$	15 139 \$	10 700 \$	–\$

(1) Comprend des prêts totalisant 3 647 millions de dollars octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons, dont la durée jusqu'à l'échéance excède cinq ans.

Note 27 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services liés à l'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées, y compris nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non liées. Pour plus de renseignements sur notre coentreprise RBC Dexia IS, veuillez vous reporter à la note 9.

Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Au 31 octobre 2008, l'encours global des prêts, à l'exclusion des prêts de caractère courant, consentis par RBC ou ses filiales aux administrateurs et aux dirigeants actuels s'élève à environ 0,6 million de dollars (3,2 millions en 2007). Les prêts de caractère courant comprennent i) les prêts consentis à des administrateurs et à des dirigeants selon des

modalités qui ne sont pas plus favorables que celles des prêts consentis aux employés en général et qui n'excèdent pas 50 000 \$; ii) les prêts consentis aux employés entièrement garantis par leur résidence et n'excédant pas leur salaire annuel; iii) les prêts non consentis à des employés selon des modalités presque identiques à celles offertes à d'autres clients dont la cote de crédit est comparable et qui présentent un risque normal lié au recouvrement et iv) les prêts à l'égard d'achats effectués selon les modalités commerciales habituelles ou à l'égard de déplacements ou d'avances sur frais habituels et assortis d'ententes commerciales de remboursement normales. En outre, nous offrons des régimes d'actions différées et d'autres régimes à des administrateurs qui ne sont pas nos employés, à des dirigeants et à certains employés clés. Se reporter à la note 21.

Note 28 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2008	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 718 \$	468 \$	– \$	1 330 \$	1 839 \$	(995) \$	9 360 \$	6 929 \$	1 132 \$	1 299 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 868	3 519	2 610	771	2 096	358	12 222	8 220	2 521	1 481
Total des revenus	9 586	3 987	2 610	2 101	3 935	(637)	21 582	15 149	3 653	2 780
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	867	1	–	497	183	47	1 595	924	643	28
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	1 631	–	–	–	1 631	922	30	679
Frais autres que d'intérêt	4 758	3 038	576	1 876	2 121	(18)	12 351	7 490	2 991	1 870
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 961	948	403	(272)	1 631	(666)	6 005	5 813	(11)	203
Charge d'impôts	1 299	283	14	(128)	465	(564)	1 369	1 750	(159)	(222)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(4)	76	81	76	(4)	9
Bénéfice net	2 662 \$	665 \$	389 \$	(153) \$	1 170 \$	(178) \$	4 555 \$	3 987 \$	152 \$	416 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	28	12	4	21	23	13	101	60	30	11
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 634 \$	653 \$	385 \$	(174) \$	1 147 \$	(191) \$	4 454 \$	3 927 \$	122 \$	405 \$
Actif moyen (2)	232 300 \$	16 900 \$	12 600 \$	51 300 \$	340 300 \$	(3 100) \$	650 300 \$	354 700 \$	143 500 \$	152 100 \$
Total de l'actif moyen	232 300 \$	16 900 \$	12 600 \$	51 300 \$	340 300 \$	(3 100) \$	650 300 \$	354 700 \$	143 500 \$	152 100 \$

2007	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 353 \$	427 \$	– \$	1 031 \$	623 \$	(732) \$	7 702 \$	6 402 \$	412 \$	888 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 976	3 565	3 192	884	3 766	377	14 760	8 638	4 322	1 800
Total des revenus	9 329	3 992	3 192	1 915	4 389	(355)	22 462	15 040	4 734	2 688
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	788	1	–	109	(22)	(85)	791	696	90	5
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 173	–	–	–	2 173	1 230	474	469
Frais autres que d'intérêt	4 748	2 902	537	1 481	2 769	36	12 473	7 409	3 405	1 659
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 793	1 089	482	325	1 642	(306)	7 025	5 705	765	555
Charge d'impôts	1 248	327	40	74	278	(575)	1 392	1 705	(62)	(251)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	72	60	141	83	49	9
Bénéfice net	2 545 \$	762 \$	442 \$	242 \$	1 292 \$	209 \$	5 492 \$	3 917 \$	778 \$	797 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	29	9	5	14	20	11	88	56	24	8
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 516 \$	753 \$	437 \$	228 \$	1 272 \$	198 \$	5 404 \$	3 861 \$	754 \$	789 \$
Actif moyen (2)	207 500 \$	16 600 \$	12 500 \$	39 700 \$	311 200 \$	(6 500) \$	581 000 \$	317 900 \$	135 100 \$	128 000 \$
Total de l'actif moyen	207 500 \$	16 600 \$	12 500 \$	39 700 \$	311 200 \$	(6 500) \$	581 000 \$	317 900 \$	135 100 \$	128 000 \$

2006	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 816 \$	397 \$	– \$	940 \$	131 \$	(488) \$	6 796 \$	6 045 \$	108 \$	643 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 532	3 090	3 348	688	4 005	178	13 841	7 518	4 397	1 926
Total des revenus	8 348	3 487	3 348	1 628	4 136	(310)	20 637	13 563	4 505	2 569
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	604	1	–	25	(115)	(86)	429	456	(28)	1
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 509	–	–	–	2 509	1 379	683	447
Frais autres que d'intérêt	4 510	2 613	517	1 216	2 603	36	11 495	7 056	3 038	1 401
Charges liées au réalignement de l'entreprise	–	1	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 234	872	322	387	1 649	(260)	6 204	4 672	812	720
Charge d'impôts	1 110	268	20	117	317	(429)	1 403	1 458	14	(69)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(23)	58	44	37	(1)	8
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 124 \$	604 \$	302 \$	261 \$	1 355 \$	111 \$	4 757 \$	3 177 \$	799 \$	781 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	–	(29)	–	–	(29)	–	(29)	–
Bénéfice net	2 124	604	302	232	1 355	111	4 728	3 177	770	781
Moins : dividendes sur actions privilégiées	20	6	4	7	13	10	60	40	15	5
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 104 \$	598 \$	298 \$	225 \$	1 342 \$	101 \$	4 668 \$	3 137 \$	755 \$	776 \$
Actif moyen lié aux activités poursuivies (2)	187 600 \$	15 100 \$	11 600 \$	32 600 \$	260 600 \$	(5 400) \$	502 100 \$	287 200 \$	113 300 \$	101 600 \$
Actif moyen lié aux activités abandonnées (2)	– \$	– \$	– \$	200 \$	– \$	– \$	200 \$	– \$	200 \$	– \$
Total de l'actif moyen	187 600 \$	15 100 \$	11 600 \$	32 800 \$	260 600 \$	(5 400) \$	502 300 \$	287 200 \$	113 500 \$	101 600 \$

(1) Majoration au montant imposable équivalent.

(2) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

Revenus par secteur d'activité

	2008	2007	2006
Services bancaires (1)	10 832 \$	10 485 \$	9 418 \$
Gestion de patrimoine	3 987	3 992	3 487
Assurance	2 610	3 192	3 348
Marchés mondiaux (2)	1 902	2 404	2 553
Services mondiaux de banque d'investissement et marchés mondiaux des actions (2), (3)	1 536	1 733	1 417
RBC Dexia IS (4)	855	759	558
Autres (5)	(140)	(103)	(144)
Total	21 582 \$	22 462 \$	20 637 \$

(1) Comprend les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Majoration au montant imposable équivalent.

(3) Comprend les activités des Entreprises nationales, qui étaient auparavant présentées au poste Autres et qui ont été reclassées au deuxième trimestre de 2007.

(4) Le montant de 2006 comprend les revenus des Services aux institutions et aux investisseurs pour une période de deux mois et notre quote-part de 50 % des revenus de RBC Dexia IS pour une période de neuf mois pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006.

(5) Composé des Crédits mondiaux et de la Recherche, et reflète la majoration au montant imposable équivalent expliquée ci-dessous.

Changements en 2008

Composition des secteurs d'exploitation

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2008, nous avons créé le secteur Assurances, dont les activités étaient auparavant comprises dans le secteur des Services bancaires canadiens. Dans le cadre de ce réalignement, nous avons changé le nom du secteur Services bancaires américains et internationaux pour celui de Services bancaires internationaux. Nos cinq secteurs d'exploitation sont décrits ci-après.

Services bancaires canadiens : ce secteur regroupe nos services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada, ainsi que certains services de placement s'adressant aux épargnants.

Gestion de patrimoine : ce secteur regroupe les services qui répondent aux besoins des clients fortunés et des clients disposant d'un avoir net élevé partout dans le monde, ainsi que les services de gestion de patrimoine et d'actifs et les services de fiducie offerts directement aux clients et par l'intermédiaire de nos partenaires internes et des fournisseurs externes.

Le secteur Assurances comprend un vaste éventail de produits d'assurance vie et d'assurance maladie, voyage, habitation et automobile et de services d'assurance crédit aux particuliers et aux entreprises faisant partie de notre clientèle au Canada et aux États-Unis, ainsi que des services de réassurance à l'échelle mondiale.

Services bancaires internationaux : ce secteur regroupe nos services bancaires aux États-Unis et dans les Antilles. Ce secteur comprend également les services internationaux de garde et aux investisseurs, que nous offrons grâce à notre participation de 50 % dans RBC Dexia IS.

Marchés des Capitaux : ce secteur est responsable de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il offre un vaste éventail de services bancaires à la grande entreprise et de banque d'investissement, de services de vente et de négociation, de services de recherche et de produits et services connexes aux grandes entreprises, aux organismes du secteur public et du secteur du détail et aux institutions faisant partie de notre clientèle en Amérique du Nord, ainsi que des produits et services spécialisés dans des marchés ciblés à l'échelle mondiale.

Les résultats des périodes antérieures ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à notre nouveau mode de présentation des secteurs.

Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement d'entreprise, les opérations de titrisation, le coût net lié au capital non attribué et les ajustements de consolidation, y compris l'élimination des montants majorés au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent majorent le revenu net d'intérêt provenant de sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes) au montant imposable équivalent, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôts. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marchés des Capitaux est géré, car cela accroît la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent et les mesures ne soient pas comparables à des mesures analogues prévues par les PCGR ou à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. Pour 2008, l'ajustement au montant imposable équivalent s'est établi à 410 millions de dollars (332 millions en 2007; 213 millions en 2006).

Au cours de l'exercice 2008, nous avons également reclassé les soldes suivants dans la présentation de nos secteurs d'exploitation : i) certaines provisions pour pertes sur créances – provision générale des Services bancaires canadiens, des Services bancaires internationaux et des Marchés des Capitaux ont été transférées aux Services de soutien généraux sans que cela donne lieu à une révision des résultats sectoriels des exercices correspondants compte tenu de l'incidence négligeable de ce transfert sur les périodes correspondantes; ii) certains revenus liés aux activités de négociation constatés au quatrième trimestre de 2007 et aux premier et deuxième trimestres de 2008 des Marchés des Capitaux ont été transférés du poste Revenu net d'intérêt – revenu d'intérêt à Revenus autres que d'intérêt – autres sans que cela ait d'incidence sur le total des revenus; iii) les dépôts des fonds distincts ont été présentés dans le poste Primes d'assurance et dépôts du secteur Assurances afin d'assurer la conformité avec les pratiques du secteur de l'assurance; iv) la supervision et les résultats des activités de gestion du portefeuille américain de prêts à risque et de titres garantis par des créances disponibles à la vente ont été transférés aux Services de soutien généraux sans que cela donne lieu à une révision des résultats sectoriels des exercices correspondants compte tenu de l'incidence négligeable de ce transfert sur les périodes correspondantes; v) certains titres d'emprunt municipaux américains détenus dans le cadre de nos programmes d'obligations encaissables par anticipation ont été reclassés du poste Valeurs mobilières – Titres détenus à des fins de transaction au poste Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net et sur le cumul des autres éléments du résultat étendu; vi) certains prêts du poste Prêts de gros – Banques – Canada ont été reclassés au poste Prêts de gros – Services financiers autres que ceux fournis par des banques – autres pays sans que cela ait d'incidence sur le total des prêts et des acceptations ni sur le bénéfice net; vii) certains revenus tirés des activités de négociation du secteur Marchés des Capitaux comptabilisés au quatrième trimestre de 2007 ont été reclassés du poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation au poste Revenu net d'intérêt afin de mieux refléter leur nature. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le total des revenus tirés des activités de négociation. Tous les chiffres correspondants des périodes précédentes ont été révisés afin de tenir compte de ces reclassements, à moins d'indication contraire.

Premier appel public à l'épargne de Visa Inc.

Nous avons constaté une perte nette de 20 millions de dollars (17 millions après impôts) au titre des actions de Visa Inc. que nous détenons, y compris celles qui étaient assujetties à un rachat obligatoire au moment du premier appel public à l'épargne effectué par Visa. La perte nette comprend une perte de 35 millions de dollars constatée par les Services bancaires canadiens sur leurs actions assujetties à un rachat obligatoire; cette perte représente l'écart entre le prix d'inscription des actions au moment où elles ont été reçues, le 3 octobre 2007, lors de la restructuration de Visa Canada, et leur prix au moment du premier appel public à l'épargne effectué par Visa. Les Services bancaires internationaux ont constaté un gain de 15 millions de dollars sur leurs actions au moment du premier appel public à l'épargne de Visa. Les actions de Visa Inc. ont été classées comme titres disponibles à la vente et comptabilisées au coût. Se reporter à la note 3.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion permet de mesurer le rendement de chaque secteur d'exploitation comme si ce dernier constituait une entité autonome et de refléter la manière dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche fait en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à la conduite des affaires de ces secteurs et elle reflète la perception qu'a la direction de ces résultats. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation, ainsi qu'aux fins de l'attribution du capital et de l'établissement des prix de cession interne des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs

d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos quatre secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'illiquidité et de financement. L'analyse qui suit donne une description de ces risques et explique comment nous gérons notre exposition à ceux-ci.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte causée par l'incapacité ou la réticence d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Il peut découler directement de réclamations contre un débiteur ou obligé, un émetteur de valeurs mobilières ou un détenteur de police en raison de primes non réglées, ou il peut découler indirectement de réclamations contre le garant d'obligations de crédit ou contre un réassureur dans le cas du risque lié à une assurance cédée.

Mesure du risque

Nous avons recours à divers processus d'évaluation des risques pour chacun de nos portefeuilles de prêts de gros et de prêts de détail.

Deux approches peuvent être utilisées pour la mesure du risque de crédit en vertu du cadre de l'accord de Bâle II : l'approche des notations internes avancées. Nous utilisons l'approche des notations internes avancées pour la plupart de nos risques de crédit.

En vertu de l'approche des notations internes avancées, nous avons recours à nos propres estimations des trois paramètres principaux, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance et le risque de perte, en fonction de l'expérience historique des systèmes internes d'établissement des cotes de crédit lors du calcul des actifs pondérés en fonction des risques conformément aux normes de supervision. Ces trois paramètres principaux se définissent comme suit :

- Probabilité de défaillance : pourcentage estimatif qui représente la probabilité qu'un cas de défaillance par les débiteurs se produise dans un délai de un an lorsqu'une cote donnée a été attribuée ou qu'un portefeuille d'expositions existe.
- Perte en cas de défaillance : pourcentage estimatif du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance susceptible de donner lieu à des pertes advenant un cas de défaillance par un débiteur.
- Risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance : valeur en dollars estimative du montant brut prévu de l'exposition liée à une facilité lorsqu'une défaillance par un débiteur se produit compte tenu des provisions spécifiques ou des radiations partielles.

Les systèmes d'établissement de cotes de crédit ont été élaborés afin d'évaluer et de quantifier les risques liés aux activités de prêt d'une manière précise et uniforme.

En vertu de l'approche standardisée, qui est utilisée principalement par RBC Dexia IS, RBC Bank (USA) et dans le cadre de nos activités bancaires dans les Antilles, les facteurs de pondération des risques prescrits par le BSIF servent à calculer les actifs pondérés en fonction des risques en vue de déterminer le risque de crédit. Les évaluations de crédit effectuées par les agences d'évaluation du crédit externes reconnues par le BSIF, soit Standard & Poor's (S&P), Moody's Investor Services (Moody's), Fitch Ratings (Fitch) et Dominion Bond Rating Services (DBRS) sont utilisées pour pondérer l'exposition au risque de nos organismes souverains et des banques selon les normes et les lignes directrices formulées par le BSIF. En ce qui a trait aux risques liés à nos prêts aux entreprises et à nos prêts de détail, nous utilisons la pondération des risques selon l'approche standardisée prescrite par le BSIF.

En ce qui concerne les prêts de gros, le système d'établissement de cotes de crédit sert à évaluer et à cerner les risques liés à nos activités de prêt d'une manière précise et uniforme, selon deux dimensions : la cote d'évaluation du risque lié à l'emprunteur (CERE), qui reflète notre évaluation de la qualité du crédit du débiteur, et la perte en cas de défaillance.

L'évaluation du crédit par cote constitue le principal système d'établissement de notation utilisé pour évaluer les risques liés au débiteur et à la transaction dans le cas des prêts de détail. Nous gérons les risques liés aux portefeuilles de prêts de détail collectivement, et chaque bloc regroupe les risques possédant des caractéristiques homogènes. Les blocs sont évalués selon l'un des paramètres suivants : la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance et le risque de perte. L'estimation de ces paramètres tient compte des caractéristiques de l'emprunteur et de la transaction, notamment l'évaluation du comportement par cote, le type de produit et la situation de défaillance. Nous estimons la perte en cas de défaillance en fonction de facteurs propres à la transaction, notamment les types de produits et de garanties. Nos cotes de crédit sont revues et mises à jour régulièrement.

Le risque de crédit brut auquel nous sommes exposés est classé dans les risques liés aux prêts et autres risques ainsi que dans les risques liés aux activités de négociation. Les risques liés aux prêts et autres risques de crédit auxquels nous sommes exposés sont liés aux prêts en cours et aux acceptations, aux engagements inutilisés ainsi qu'aux autres risques auxquels nous sommes exposés, y compris ceux liés aux passifs éventuels tels que les lettres de crédit et les garanties, et les titres de créance disponibles à la vente. En ce qui concerne les engagements inutilisés et les passifs éventuels, le risque brut auquel nous sommes exposés représente une tranche estimative du montant contractuel susceptible d'être utilisé advenant un cas de défaillance par un débiteur.

Les risques de crédit liés aux activités de négociation ont trait aux opérations de mise en pension de titres, lesquelles incluent des conventions de rachat et des conventions de revente, ainsi qu'à des emprunts et prêts de titres, et à des dérivés hors cote. En ce qui concerne les conventions de rachat et de revente, le risque brut auquel nous sommes exposés représente le montant pour lequel les titres ont été vendus ou acquis initialement. En ce qui concerne les emprunts et prêts de titres, le risque brut auquel nous sommes exposés représente le montant pour lequel les titres ont été empruntés ou prêtés initialement. Dans le cas des dérivés hors cote, le risque brut auquel nous sommes exposés représente le montant de l'équivalent-crédit, lequel correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Veillez vous reporter à la note 4 pour obtenir de l'information supplémentaire sur le rendement au chapitre de la qualité de crédit de nos prêts.

Risque de crédit par portefeuille et par secteur

	2008					
	Risques liés aux prêts et autres risques			Risques liés aux activités de négociation		
	Prêts et acceptations			Mise en pension de titres (2)	Dérivés hors cote (3)	Risque total (4)
	En cours	Engagements inutilisés	Autres (1)			
Prêts hypothécaires résidentiels (5)	122 991 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	122 993 \$
Prêts aux particuliers	60 727	42 462	67	–	–	103 256
Prêts sur cartes de crédit	8 933	19 933	–	–	–	28 866
Prêts aux petites entreprises (6)	2 804	2 265	49	–	–	5 118
Prêts de détail	195 455 \$	64 662 \$	116 \$	– \$	– \$	260 233 \$
Prêts aux entreprises (7)						
Exploitations agricoles	5 305 \$	409 \$	18 \$	– \$	54 \$	5 786 \$
Industrie automobile	3 999	1 856	137	20	507	6 519
Biens de consommation	7 389	2 085	396	–	502	10 372
Énergie	8 146	8 371	2 443	1	1 801	20 762
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	8 788	5 212	4 589	49 463	18 241	86 293
Industrie forestière	1 152	523	101	7	122	1 905
Produits industriels	5 033	2 177	323	–	306	7 839
Mines et métaux	3 947	1 206	542	69	962	6 726
Secteur immobilier et secteurs connexes	22 978	3 406	1 428	7	397	28 216
Technologie et médias	3 206	3 026	296	–	490	7 018
Transport et environnement	4 239	2 026	569	–	865	7 699
Autres (8)	25 623	6 357	10 100	1 661	10 710	54 451
États souverains (9)	2 496	2 548	10 749	2 784	17 824	36 401
Banques (10)	5 284	4 308	57 793	61 675	34 171	163 231
Prêts de gros	107 585 \$	43 510 \$	89 484 \$	115 687 \$	86 952 \$	443 218 \$
Risque total	303 040 \$	108 172 \$	89 600 \$	115 687 \$	86 952 \$	703 451 \$

- (1) Comprend les passifs éventuels tels que les lettres de crédit et les garanties, ainsi que les titres de créance disponibles à la vente.
(2) Comprend les conventions de rachat et de revente ainsi que les emprunts et prêts de titres.
(3) Montant en équivalent-crédit, compte tenu des accords généraux de compensation.
(4) Le risque total représente le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, soit le risque brut prévu advenant un cas de défaillance par un débiteur. Ce montant est présenté compte non tenu de toute provision spécifique et il ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Les risques liés aux catégories d'actifs « Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles » et « Autres expositions sur la clientèle de détail » prévues par l'accord de Bâle II sont en grande partie inclus dans les risques liés aux prêts aux particuliers et aux prêts sur cartes de crédit, tandis que les risques liés aux marges de crédit aux fins d'accession à la propriété sont inclus dans les risques liés aux prêts aux particuliers.
(5) Comprend certaines opérations de titrisation synthétique de prêts hypothécaires.
(6) Comprend les prêts aux petites entreprises gérés collectivement.
(7) Comprend les prêts aux petites entreprises gérés individuellement.
(8) Les risques liés aux prêts et autres risques de crédit auxquels est exposé le secteur Autres de notre portefeuille de gros incluent les éléments qui suivent : i) prêts en cours et acceptations : autres services, 10,9 milliards de dollars; produits de financement, 4,9 milliards; sociétés de portefeuille et de placement, 4,6 milliards; soins de santé, 2,5 milliards; et autres, 2,7 milliards; ii) engagements non utilisés relatifs à des prêts et à des acceptations : autres services, 3,7 milliards; soins de santé, 0,9 milliard; sociétés de portefeuille et de placement, 0,7 milliard; produits de financement, 0,6 milliard; et autres, 0,4 milliard; iii) autres expositions relatives aux prêts : autres services, 2,2 milliards; produits de financement, 0,7 milliard; sociétés de portefeuille et de placement, 0,6 milliard; et autres, 6,5 milliards. Les risques de crédit liés aux activités de négociation du secteur Autres de notre portefeuille de gros incluent les éléments qui suivent : i) opérations de mise en pension de titres : autres services, 0,4 milliard; sociétés de portefeuille et de placement, 0,3 milliard; produits de financement, 0,1 milliard; et autres, 0,8 milliard; et ii) les dérivés hors cote : produits de financement, 5,4 milliards; autres services, 1,7 milliard; et autres 3,5 milliards.
(9) Par États souverains, on entend toutes les administrations et agences centrales, les banques centrales, ainsi que les autres entités du secteur public admissibles et les banques multilatérales de développement.
(10) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

Concentration du risque de crédit

	2008								2007 (1)									
	Canada	% États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	% États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total		
Actifs au bilan autres que les produits dérivés (2)	240 620 \$	69 %	56 382 \$	16 %	40 519 \$	12 %	10 337 \$	3 %	347 858 \$	227 206 \$	72 %	41 518 \$	13 %	40 658 \$	13 %	6 146 \$	2 %	315 528 \$
Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (3), (4)	24 033	18	27 106	21	69 728	53	10 716	8	131 583	14 690	23	15 096	23	29 501	45	5 763	9	65 050
	264 653 \$	55 %	83 488 \$	18 %	110 247 \$	23 %	21 053 \$	4 %	479 441 \$	241 896 \$	64 %	56 614 \$	15 %	70 159 \$	18 %	11 909 \$	3 %	380 578 \$
Instruments de crédit hors bilan (5)																		
Montants engagés et non engagés (6)	177 317 \$	64 %	62 932 \$	23 %	17 388 \$	6 %	17 850 \$	7 %	275 487 \$	163 897 \$	58 %	69 326 \$	25 %	22 893 \$	8 %	26 150 \$	9 %	282 266 \$
Autres	24 820	51	11 047	23	10 615	22	1 998	4 %	48 480	31 194	53	13 418	23	14 226	24	87	–	58 925
	202 137 \$	63 %	73 979 \$	23 %	28 003 \$	9 %	19 848 \$	6 %	323 967 \$	195 091 \$	57 %	82 744 \$	24 %	37 119 \$	11 %	26 237 \$	8 %	341 191 \$

- (1) Les données comparatives ont été révisées par suite de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II.
(2) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 51 % (51 % en 2007), dans les provinces des Prairies, 16 % (16 % en 2007), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 16 % (15 % en 2007) et au Québec, 12 % (14 % en 2007). Aucun type d'industrie ne représente plus de 19 % du total des instruments de crédit au bilan. (30 % en 2007).
(3) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 62 % (60 % en 2007).
(4) Exclusion faite des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de négociation, dont le coût de remplacement se chiffre à 400 millions de dollars (36 millions en 2007).
(5) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
(6) Les montants comparatifs ont été révisés afin que soient inclus les engagements de détail en sus des engagements commerciaux. Les engagements de détail et les engagements commerciaux représentent respectivement 32 % (30 % en 2007) et 68 % (70 % en 2007) du total de nos engagements. Les concentrations sectorielles les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont les services financiers non bancaires, 34 % (38 % en 2007), les banques, 11 % (16 % en 2007), l'énergie, 9 % (7 % en 2007), le secteur immobilier et les secteurs connexes, 7 % (7 % en 2007) et les États souverains, 6 % (3 % en 2007).

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent d'une contrepartie à une autre. Nous sommes exposés au risque de crédit de contrepartie lorsque nous achetons une protection de crédit ou que la juste valeur d'un produit dérivé est positive. Comme pour d'autres types de dérivés, nous avons recours à des garanties et à des accords généraux de compensation afin de gérer le risque de crédit de contrepartie, et ces contrats sont

assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations qui entraînent un risque de crédit.

Nous achetons et vendons des protections de crédit à des fins de négociation et à des fins autres que de négociation. Nos activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et la gestion du risque de crédit lié à certaines activités de négociation.

Dérivés de crédit émis aux fins de négociation ⁽¹⁾

	2008	2007
Capital nominal		
Protection achetée	140 010 \$	202 733 \$
Protection vendue	132 515	190 514
Juste valeur ⁽²⁾		
Positive	16 456	10 416
Négative	15 344	9 375
Coût de remplacement ⁽³⁾	5 607	3 340

(1) Comprend les swaps sur défaillance.

(2) Juste valeur brute avant la compensation.

(3) Coût de remplacement après la compensation, mais compte non tenu des garanties.

Nous achetons et vendons également des dérivés de crédit émis à des fins autres que de négociation pour gérer notre portefeuille de crédit dans son ensemble. Afin d'atténuer la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit, nous achetons des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers. Nous vendons aussi une protection contre le risque de crédit afin de diversifier notre portefeuille. Le capital nominal des dérivés

de crédit émis à des fins autres que de négociation représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance. Aucun de ces contrats n'a été conclu avec des assureurs spécialisés et aucun de ces contrats ne vise des actifs liés au marché américain des prêts à risque.

Position sur dérivés de crédit émis à des fins autres que de négociation (capital nominal et juste valeur) ⁽¹⁾

	2008	2007
Capital nominal		
Prêts aux entreprises		
Industrie automobile	473 \$	379 \$
Énergie	363	957
Services financiers autres que ceux fournis par des banques	379	1 161
Mines et métaux	590	591
Secteur immobilier et secteurs connexes	136	413
Technologie et médias	10	10
Transport et environnement	224	335
Autres	439	472
États souverains ⁽²⁾	294	220
Banques ⁽³⁾	259	731
Protection achetée, montant net	3 167 \$	5 269 \$
Protection à effet de compensation vendue liée à la même entité de référence	–	261
Protection achetée, montant brut	3 167 \$	5 530 \$
Protection vendue, montant net ⁽⁴⁾	147 \$	186 \$
Protection à effet de compensation achetée liée à la même entité de référence	–	261
Protection vendue, montant brut	147 \$	447 \$
Protection achetée et vendue, montant brut (capital nominal)	3 314 \$	5 977 \$
Juste valeur ⁽⁵⁾		
Positive	400 \$	36 \$
Négative	15	30

(1) Comprend les swaps sur défaillance.

(2) Par États souverains, on entend toutes les administrations et agences centrales, les banques centrales, ainsi que les autres entités du secteur public admissibles et les banques multilatérales de développement.

(3) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(4) La protection vendue au 31 octobre 2008 visait les biens de consommation, 81 millions de dollars, et les autres éléments, 66 millions de dollars (biens de consommations, 67 millions et autres éléments, 119 millions au 31 octobre 2007).

(5) Juste valeur brute avant la compensation.

Objectifs, politiques et méthode

Nos principes de gestion du risque de crédit se fondent sur nos principes généraux de gestion des risques. Plus particulièrement, deux de ces principes sont étayés par les facteurs liés à la gestion du risque de crédit énumérés ci-après.

i) Afin d'assurer un équilibre efficace entre les risques et le rendement :

- nous nous assurons que la qualité du crédit n'est pas compromise aux fins de notre croissance;
- nous diversifions les risques de crédit liés aux transactions, aux relations d'affaires et aux portefeuilles;
- nous utilisons des systèmes, des politiques et des outils aux fins des analyses de l'évaluation des risques ainsi que de l'établissement de cotes de crédit;
- nous établissons nos prix en fonction des risques de crédit pris en charge;
- nous appliquons une démarche uniforme aux fins de l'évaluation des risques de crédit auxquels nous sommes exposés;
- nous atténuons le risque de crédit au moyen de contrôles préventifs et de contrôles de détection;
- nous transférons les risques de crédit à des tiers, le cas échéant, au moyen de techniques d'atténuation des risques approuvées, notamment des opérations de couverture et des assurances.

ii) Nous devons éviter toute activité commerciale qui ne cadre pas avec nos valeurs, notre code de conduite ou nos politiques.

Les comités suivants participent au processus de gestion des risques de crédit : le Conseil d'administration, le Comité des politiques en matière de risque et de révision, le Comité de la politique de prêt, le Comité d'examen de la politique et le Comité de surveillance des montages financiers. Ensemble, ces comités approuvent les plafonds de risque de crédit, s'assurent que la direction a mis en œuvre les cadres, les politiques, les processus et les procédures nécessaires à la gestion du risque de crédit et que les politiques générales de gestion du risque de crédit sont observées en ce qui a trait aux secteurs d'exploitation et aux politiques de transactions.

Nos politiques de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise établissent les exigences minimales aux fins de la gestion du risque de crédit, compte tenu de divers contextes de gestion des transactions et des portefeuilles. Ces politiques se divisent en six catégories :

- L'évaluation du risque de crédit englobe les politiques liées à l'analyse du risque de crédit, la notation des risques, l'évaluation du crédit par cote et les risques de crédit commercial.
- L'atténuation du risque de crédit touche notamment les montages financiers, les biens reçus en garantie et les cautionnements.
- L'approbation du risque de crédit vise notamment les plafonds de risque de crédit et les dérogations à ces plafonds.
- La documentation du risque de crédit touche le processus de documentation et d'administration.
- L'examen du risque de crédit et la détérioration de ce risque visent notamment le processus de suivi et d'examen.

- La gestion des portefeuilles de crédit englobe la gestion des portefeuilles et la quantification des risques.

Nos produits et services sont assujettis aux processus d'examen et d'approbation des risques. Les propositions visant des produits de crédit et des services de prêts nouveaux ou modifiés font l'objet d'un examen approfondi et sont approuvés conformément à un cadre d'évaluation des risques. L'évaluation des risques permet d'évaluer le niveau de risque d'une proposition afin de déterminer le niveau d'approbation requis. Les propositions qui comportent des risques importants requièrent l'approbation du Comité d'examen de la politique. Nous cherchons à réduire notre exposition au risque de crédit et avons pour ce faire recours à divers moyens, notamment des montages financiers, des biens donnés en garantie et des dérivés de crédit.

Les plafonds servent à nous assurer que notre portefeuille est bien diversifié et qu'il s'aligne sur le goût du risque approuvé par le Conseil d'administration. Nous établissons des plafonds relativement aux risques de crédit suivants afin d'assurer leur diversification adéquate et de réduire la concentration des risques :

- le risque lié à une seule entreprise
- le risque de prise ferme
- le risque lié à un secteur géographique (pays ou région)
- le risque lié à un secteur d'activité
- le risque lié aux produits et aux portefeuilles.

La Gestion des risques du Groupe fournit à la haute direction et au Conseil d'administration des rapports sur le risque de crédit à l'échelle de l'entreprise, afin de mettre en évidence toute variation du risque de crédit auquel nous sommes exposés ou toute tendance négative liée à notre profil de crédit et de faire en sorte que des mesures appropriées soient prises, le cas échéant.

Un rapport sur le risque de crédit à l'échelle de l'entreprise est régulièrement fourni au Conseil d'administration, au Comité de la politique de prêt et aux cadres dirigeants. Ce rapport fournit un aperçu de notre profil de risque, y compris des informations sur les tendances et sur les risques importants. Il comprend aussi une analyse des variations importantes de nos expositions, des pertes prévues et la notation des risques. Nous préparons aussi des rapports sur les dérogations aux politiques représentant un risque de crédit important, sur les risques de contrepartie importants et sur les révisions à la baisse importantes des cotes de crédit des contreparties. Nous effectuons une analyse pour chaque portefeuille et pour chaque secteur d'activité et nous préparons des rapports sur les résultats des évaluations des facteurs de stress et des analyses de sensibilité.

Des rapports sur les risques propres à chaque secteur d'exploitation sont également fournis aux cadres dirigeants, qui assurent le suivi de la qualité du crédit de leurs portefeuilles respectifs, ainsi que des industries naissantes ou des tendances du marché.

Nos objectifs, politiques et méthodes en matière de gestion du risque de crédit n'ont pas subi de modifications importantes par rapport à 2007.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises ou les écarts de taux entraînent des pertes sur la valeur d'un instrument financier. Nos activités de négociation et de gestion d'actif et de passif nous exposent à un risque de marché. Le niveau du risque du marché auquel nous sommes exposés varie selon la conjoncture du marché, en particulier la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les instruments sont négociés, les mouvements futurs prévus des cours et des rendements et la composition de notre portefeuille de négociation.

Risque de marché lié aux activités de négociation

Nous exerçons des activités de négociation sur le marché hors cote et sur les marchés boursiers en ce qui a trait aux opérations au comptant, aux contrats à terme de gré à gré, aux contrats à terme standardisés et aux options. Nous procédons également à des opérations concernant des produits dérivés structurés. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités de tenue de marché, de positionnement et de vente et d'arbitrage sur les marchés des taux d'intérêt, des devises, des actions, des marchandises et du crédit. Notre groupe des opérations sur titres joue principalement un rôle dans la tenue de marché, l'exécution d'opérations qui répondent aux besoins financiers de nos clients et le transfert des risques de marché à l'ensemble du marché des

capitaux. Nous agissons également à titre de contrepartiste et adoptons des positions de risque de marché pour notre propre compte en respectant les limites autorisées établies par le Conseil d'administration. Le portefeuille de négociation, selon la définition du BSIF, se compose de positions de trésorerie et de positions sur dérivés détenues à des fins de revente à court terme, qui visent à profiter à court terme des écarts réels ou prévus entre les cours acheteur et vendeur ou à fixer les profits tirés des activités d'arbitrage.

Le risque de marché lié aux activités de négociation se compose de divers risques associés aux montants en espèces et aux produits dérivés connexes négociés sur les marchés des taux d'intérêt, les marchés du change, les marchés boursiers, les marchés du crédit et les marchés des marchandises. Le risque de marché lié aux activités de négociation comprend :

- Le risque de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence défavorable possible des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur d'un instrument financier. Il se compose i) du risque directionnel, lequel tient aux mouvements parallèles de la courbe de rendement; ii) du risque lié à la courbe de rendement, lequel découle de la variation non uniforme des taux pour diverses échéances; iii) du risque de corrélation, qui résulte de la couverture imparfaite d'un type d'instrument par un autre type d'instrument pour lequel les variations de prix ne

sont pas parfaitement corrélées; iv) du risque lié aux options, qui tient aux variations de la valeur des options intégrées découlant des variations de prix ou de taux d'intérêt et de leur volatilité. La plupart des instruments financiers sont assujettis à un risque de taux d'intérêt.

- Le risque de change, qui correspond à l'incidence défavorable possible des variations et de la volatilité des cours du change et des métaux précieux sur la valeur d'un instrument financier. En ce qui a trait à nos positions pour notre propre compte, nous sommes exposés au risque de change à la fois sur les marchés des opérations de change au comptant, des contrats de change à terme et des dérivés.
- Le risque sur actions, qui correspond à l'incidence défavorable possible des variations du cours de certaines actions ou de l'évolution générale de la valeur du marché boursier sur la valeur d'un instrument financier. Nous sommes exposés au risque sur actions en raison de nos opérations d'achat et de vente d'actions à titre de contreparties liées à nos activités de placement, ainsi que de nos activités de négociation, qui comprennent le placement de produits dérivés sur actions adaptés, les opérations d'arbitrage et la négociation pour notre propre compte.
- Le risque lié aux cours des marchandises, qui correspond à l'incidence défavorable possible des variations et de la volatilité des marchandises sur la valeur d'un instrument financier. Les principales marchandises négociées comprennent le pétrole brut, l'huile de chauffage, le gaz naturel et l'électricité. En ce qui a trait à nos positions pour notre propre compte, nous sommes exposés au risque lié aux cours des marchandises à la fois sur les marchés des opérations de change au comptant, des contrats de change à terme et des dérivés.
- Le risque d'écart de taux, qui représente l'incidence défavorable générale que pourraient avoir, sur la valeur d'un instrument financier, des changements dans les écarts de taux liés aux instruments assujettis au risque de crédit que nous détenons.
- Le risque spécifique de crédit, qui représente l'incidence défavorable possible que pourraient avoir, sur la valeur d'un instrument financier, des changements dans le degré de solvabilité et les défaillances des émetteurs des obligations ou des instruments du marché monétaire que nous détenons, ou des dérivés de crédit sous-jacents. Une importante débandade sur les marchés monétaire et obligataire des marchés synthétiques du crédit et les évaluations boursières basées sur les principes fondamentaux ont une incidence sur la capacité de négociation, sur la rentabilité et sur les évaluations des risques.
- Le risque d'illiquidité du marché représente l'incapacité de liquider nos positions ou d'acquiescer des couvertures visant à neutraliser nos positions liées aux activités de négociation. Dans les situations de stress intense, même les instruments dont la cote est la plus élevée et qui étaient auparavant hautement liquides pourraient devenir non liquides.

Mesure du risque

Nous utilisons des outils de mesure du risque tels que la valeur à risque (VAR), l'analyse de sensibilité et l'évaluation des facteurs de stress pour évaluer les tendances globales du risque par rapport au rendement. En ce qui concerne la plupart de nos positions liées aux activités de négociation sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, des actions, des marchandises et du crédit, nous calculons les capitaux au moyen d'une approche axée sur les modèles internes fondée sur la VAR, et les dérivés de crédit structurés et les titres adossés à des créances hypothécaires, selon l'approche standardisée approuvée par le BSIF. Nous utilisons également cette dernière approche pour déterminer le risque (spécifique) découlant de changements dans le degré de solvabilité et le risque de défaillance liés à un nombre limité de produits de taux d'intérêt. Notre VAR globale ne tient pas compte de ces produits ni de ces risques. L'étendue de nos activités de négociation vise à diversifier le risque du marché relativement à toute stratégie donnée et à réduire la volatilité des produits tirés des activités de négociation.

VAR globale

	2008				2007			
	Au 31 octobre	Pour l'exercice terminé le 31 octobre			Au 31 octobre	Pour l'exercice terminé le 31 octobre		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	8 \$	13 \$	28 \$	6 \$	8 \$	9 \$	18 \$	4 \$
Change	8	3	9	1	4	2	7	1
Marchandises	1	2	6	0	2	1	2	-
Taux d'intérêt	34	26	44	17	20	19	23	14
Risque spécifique lié au crédit	8	7	11	4	3	3	5	2
Effet de diversification	(19)	(23)	(38)	(13)	(19)	(13)	(22)	(8)
VAR globale	40 \$	28 \$	50 \$	18 \$	18 \$	21 \$	27 \$	16 \$

n.s. : non significatif. Les VAR supérieures et inférieures liées aux facteurs de risque ainsi que la VAR globale se rapportent généralement à diverses dates au cours de la période. L'avantage lié à la diversification, défini comme la somme des VAR liées aux facteurs de risque moins la VAR globale, n'est pas significatif.

La VAR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours de la période, en fonction d'un niveau de confiance de 99 %. Il se pourrait que des pertes plus importantes se produisent, mais une telle probabilité est faible. Par exemple, notre modèle de la VAR est fondé sur un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, dans le cas d'un portefeuille ayant une VAR de 20 millions de dollars détenu sur une période de un jour, la probabilité qu'une perte supérieure à 20 millions se produise durant cette période est de 1 %. Nous évaluons la VAR pour chaque catégorie de risque important sur une base distincte. Par ailleurs, nous évaluons et surveillons l'incidence des corrélations entre les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des taux de change, des cours des actions et des marchandises, et nous mettons en évidence l'avantage tiré de la diversification de notre portefeuille de négociation.

Comme c'est le cas pour toute mesure du risque modélisée, certaines limitations découlent des hypothèses liées à la VAR. La VAR historique se fonde sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Par conséquent, les scénarios historiques pourraient ne pas refléter le prochain cycle du marché. Qui plus est, le recours à une VAR sur un horizon de un jour aux fins de l'évaluation des risques suppose que des positions pourraient être vendues ou couvertes dans la prochaine journée, mais cette hypothèse pourrait se révéler peu réaliste si une illiquidité partielle ou complète était observée sur le marché. La VAR est évaluée en fonction des positions à la fin de la séance.

Afin que la VAR reflète efficacement notre risque de marché, nous supervisons et améliorons constamment nos méthodes. Des contrôles ex post quotidiens servent à comparer les profits et pertes hypothétiques et la VAR, afin de surveiller la validité statistique du niveau de confiance de 99 % lié à l'évaluation de la VAR quotidienne. Aux fins des contrôles ex post, nous maintenons les positions et isolons l'incidence des fluctuations réelles des taux du marché au cours de la prochaine séance et des 10 prochaines séances sur la valeur de marché des portefeuilles. Les variations des positions intrajournalières donnent lieu à la quasi-totalité de l'écart entre les profits et pertes établis au moyen des contrôles ex post théoriques et les profits et pertes réels. Les modèles de la VAR et les facteurs liés au risque de marché font l'objet d'examen indépendants périodiques, de manière à s'assurer de leur exactitude et de leur fiabilité.

Les analyses de sensibilité servent à mesurer l'incidence des mouvements mineurs des facteurs de risque individuels tels que les taux d'intérêt et les taux de change, et elles sont conçues de manière à isoler et à quantifier l'exposition aux risques sous-jacents.

La VAR est une mesure d'évaluation du risque qui est significative uniquement lorsque la conjoncture des marchés est normale. Dans le cas de conjonctures de marchés plus extrêmes, nous utilisons des évaluations des facteurs de stress pour mesurer notre exposition à des événements politiques, économiques ou à d'autres événements perturbateurs possibles et elles servent à aviser la haute direction de la situation. Les scénarios liés à ces évaluations sont revus et modifiés le cas échéant, afin de tenir compte d'événements ou de situations hypothétiques pertinents. Compte tenu de la conjoncture actuelle du marché, nous avons étayé nos mesures actuelles du risque de marché au moyen de mises à jours fréquentes du scénario historique utilisé pour calculer la VAR, et nous avons également modifié les facteurs de risque utilisés aux fins des calculs, de manière qu'ils reflètent de façon appropriée les conditions actuelles sur les marchés. Bien que nous nous efforcions de demeurer prudents dans le cadre de nos évaluations des facteurs de stress, rien ne garantit que nos hypothèses à cet égard tiendront compte de tous les scénarios qui pourraient se produire sur le marché.

Le tableau ci-après illustre notre VAR globale par catégorie de risque important liée au total de nos activités de négociation, ainsi que l'effet de diversification, lequel représente l'écart entre la VAR globale et la somme des VAR individuelles par facteur de risque.

Objectifs, politiques et méthodes

Notre cadre de référence pour la gestion du risque de marché est conçu de manière à assurer une diversification globale appropriée de nos risques. Le Conseil d'administration autorise les pouvoirs d'approbation des plafonds liés au risque de marché en fonction des recommandations du Comité des politiques en matière de risque et de révision, et ces pouvoirs sont délégués aux cadres dirigeants.

La surveillance indépendante des activités de gestion du risque de marché lié aux activités de négociation incombe à la division Gestion des risques de marché et de crédit commercial, Gestion des risques du Groupe. Cette division de la Gestion des risques du Groupe établit les plafonds et les politiques liés au risque de marché, élabore les techniques quantitatives et les outils analytiques, étudie en détail les modèles et systèmes de négociation, maintient les systèmes de VAR et d'évaluation des risques entraînant un stress et prépare des rapports sur les activités de négociation à l'échelle de l'entreprise. Elle est également responsable de la surveillance indépendante des activités de négociation et s'occupe notamment de l'établissement et de l'administration des plafonds opérationnels liés aux activités de négociation, de la conformité aux plafonds du risque de marché et du risque de crédit de contrepartie, de l'analyse des risques ainsi que de l'examen et de la surveillance des opérations non traditionnelles ou complexes. La Gestion des risques du Groupe a recours à divers outils de mesure des risques tels que la VAR, les analyses de sensibilité et les évaluations des facteurs de stress afin d'évaluer les tendances globales du risque par rapport au rendement et pour signaler les tendances ou les positions défavorables à la haute direction. Les rapports sur les risques de négociation sont fournis par la division Gestion des risques de marché et de crédit commercial, Gestion des risques du Groupe au chef de la gestion des risques et au comité d'exploitation de Marchés des Capitaux chaque semaine, et aux membres de la haute direction chaque jour. Les rapports à l'échelle de l'entreprise servent à contrôler la conformité aux plafonds établis aux fins de la VAR et des facteurs de stress approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que les plafonds d'exploitation tirés de ces plafonds approuvés par le Conseil. Outre ces activités de surveillance, la division Gestion des risques de marché et de crédit commercial, Gestion des risques du Groupe approuve au préalable les risques dépassant les plafonds et communique toute violation au chef de la gestion des risques et au comité d'exploitation de Marchés des Capitaux.

Risque lié aux activités autres que de négociation (gestion de l'actif et du passif)

Les activités bancaires traditionnelles autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et les prêts, nous exposent au risque de marché, dont le risque de taux d'intérêt qui en est la principale composante. Notre objectif consiste à gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation figurant au bilan de manière à le maintenir à un niveau ciblé. Nous modifions le profil de risque du bilan au moyen d'opérations de couverture pour atteindre le niveau ciblé. Nous surveillons constamment l'efficacité de nos activités d'atténuation du risque de taux d'intérêt au sein de la Trésorerie générale, en fonction de la valeur et du bénéfice. Pour des renseignements supplémentaires sur l'utilisation de dérivés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, se reporter à la note 7.

Mesure du risque

Nous mesurons notre risque sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, en adoptant la fréquence appropriée selon la taille et la complexité du portefeuille. La mesure du risque est fonction des taux facturés aux clients ainsi que des taux sur lesquels se fonde l'établissement des prix de cession interne des fonds. Nous utilisons l'analyse du taux de référence à titre de principale mesure aux fins de la gestion des risques. Cette analyse nous fournit une évaluation de la sensibilité de notre valeur économique aux fluctuations instantanées de points individuels sur la courbe de rendement. La valeur économique des capitaux propres correspond à la valeur actualisée nette de notre actif, de notre passif et de nos instruments hors bilan.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres de notre portefeuille autre que de négociation, en présumant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée. Ces mesures sont fondées sur des hypothèses formulées par la haute direction et elles sont validées par des recherches empiriques. Toutes les mesures du risque de taux d'intérêt sont fondées sur nos positions de taux d'intérêt à un moment donné et elles changent continuellement en raison de nos activités commerciales et de nos activités de gestion des risques.

Évaluation des risques de marché – activités bancaires autres que de négociation

	2008						2007		2006	
	Risque lié à la valeur économique des capitaux propres			Risque lié au revenu net d'intérêt			Risque lié à la valeur économique des capitaux propres	Risque lié au revenu net d'intérêt	Risque lié à la valeur économique des capitaux propres	Risque lié au revenu net d'intérêt
	Incidence – dollar canadien	Incidence – dollar américain (1)	Toutes les devises	Incidence – dollar canadien	Incidence – dollar américain (1)	Toutes les devises				
Incidence avant impôts d'une :										
augmentation des taux de 100 p.b.	(470)\$	(38)\$	(508)\$	23 \$	22 \$	45 \$	(440)\$	54 \$	(496)\$	87 \$
diminution des taux de 100 p.b.	404	44	448	(62)	(28)	(90)	309	(111)	375	(153)
Incidence avant impôts d'une :										
augmentation des taux de 200 p.b.	(982)\$	(68)\$	(1 050)\$	8 \$	54 \$	62 \$	(930)\$	97 \$	(1 044)\$	147 \$
diminution des taux de 200 p.b.	774	64	838	(236)	(43)	(279)	553	(231)	658	(319)

(1) Représente l'incidence sur les portefeuilles autres que de négociation détenus par nos Services bancaires aux États-Unis.

Objectifs, politiques et méthodes

La Trésorerie générale est responsable de la gestion de notre risque de taux d'intérêt à l'échelle de l'entreprise. Le risque d'illiquidité et de financement des plafonds approuvés et de la conformité aux politiques ainsi qu'aux normes en matière d'exploitation. Notre Comité actif-passif fournit des services de supervision à la Trésorerie générale; il examine et approuve les politiques élaborées par la Trésorerie générale. Un rapport d'entreprise sur le risque de taux d'intérêt est examiné chaque mois par le Comité actif-passif et chaque trimestre par le Comité de la politique de prêt et par le Conseil d'administration.

Notre document sur les politiques en matière de gestion du risque de taux d'intérêt et sur les limites des taux d'intérêt établit les normes de gestion et les plafonds acceptables en deçà desquels le risque lié au

revenu net d'intérêt sur un horizon de 12 mois et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres doivent être maintenus. Ces plafonds sont fondés sur une augmentation ou une diminution parallèle immédiate et soutenue de 100 points de base sur la courbe de rendement. Le plafond relatif au risque lié au revenu net d'intérêt est égal à 3 % du revenu net d'intérêt prévu et, en ce qui concerne le risque lié à la valeur économique des capitaux propres, il correspond à 5 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires prévus. Les plafonds ayant trait au risque de taux d'intérêt sont revus et approuvés annuellement par le Conseil d'administration.

Nos objectifs, politiques et méthodes en matière de gestion du risque de marché n'ont pas subi de modifications importantes par rapport à 2007.

Risque d'illiquidité et de financement

Le risque d'illiquidité et de financement est le risque que nous ne soyons pas en mesure de générer ni d'obtenir, en temps opportun et de façon rentable, la trésorerie et les équivalents de trésorerie nécessaires pour satisfaire à nos engagements.

Mesure du risque

L'évaluation de notre position de liquidité reflète les estimations, hypothèses et jugements de la direction quant aux conditions propres à l'entreprise et aux conditions du marché actuelles et éventuelles ainsi qu'au

comportement de nos clients et de nos contreparties. Nous mesurons et surveillons notre position de liquidité en fonction des trois risques suivants :

- Le risque d'illiquidité structural, qui porte sur le risque découlant des décalages entre les échéances réelles des actifs et des passifs, et plus précisément sur le risque lié à une trop grande confiance accordée aux passifs à court terme pour financer des actifs non liquides à plus long terme.
- Le risque d'illiquidité stratégique, qui se rapporte à nos besoins de financement quotidiens habituels, que nous gérons en imposant des limites prudentes quant au niveau maximal de sorties nettes de liquidités en dollars canadiens et en devises pour certaines périodes à court terme clés (allant d'une durée de un jour à neuf semaines), ainsi qu'à nos activités de mise en gage, qui sont assujetties à un cadre de gestion à l'échelle de l'entreprise en fonction duquel des plafonds ajustés en fonction des risques sont attribués à l'ensemble des risques liés à nos activités de mise en gage, et des plafonds individuels sont attribués à chaque type d'activité de mise en gage.
- Le risque d'illiquidité éventuel, qui permet d'évaluer l'incidence d'événements soudains entraînant un stress ainsi que notre réaction connexe.

Objectifs, politiques et processus

Notre cadre de gestion des liquidités et du financement vise à assurer que nous disposons continuellement de sources fiables et rentables de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour satisfaire à nos engagements financiers actuels et éventuels, dans des conditions normales et dans des conditions entraînant un stress. Afin d'atteindre cet objectif, nous nous engageons à maintenir les stratégies clés suivantes en matière d'atténuation du risque d'illiquidité et de financement :

- le maintien d'un nombre important de dépôts de base provenant des clients;
- l'accès continu à des sources diversifiées de financement de gros, y compris notre aptitude manifeste à procéder à la monétisation de catégories d'actifs données;
- le maintien d'un plan d'urgence exhaustif relatif aux liquidités à l'échelle de l'entreprise, étayé par un portefeuille de titres négociables non grevés (appelés les « actifs liquides en cas d'urgence ») qui nous donne un accès immédiat à des liquidités en cas de crise.

Nos pratiques et processus aux fins de la gestion des liquidités et du financement renforcent ces stratégies d'atténuation du risque, car elles nous permettent d'attribuer des plafonds prudents aux paramètres liés à ces activités ou d'établir des objectifs prudents à leur égard et d'évaluer et de surveiller régulièrement les diverses sources de risque d'illiquidité, tant en fonction de conditions du marché normales que de conditions du marché entraînant un stress. Nous surveillons et gérons notre position de liquidité sur une base consolidée et nous tenons compte des restrictions d'ordre juridique, réglementaire, fiscal et opérationnel ainsi que de toute autre restriction applicable lorsque nous analysons notre capacité à prêter ou à emprunter des fonds au sein des succursales et des filiales. En réaction à la détérioration des conditions macroéconomiques et des marchés financiers, nous avons pris des mesures visant à préserver davantage le financement et à gérer la composition de notre bilan. Au nombre de ces mesures figurent la réduction sélective des portefeuilles de négociation, l'accroissement de la liquidité de notre bilan et l'évaluation de divers programmes de financement du secteur public nouvellement annoncés dans divers territoires afin de déterminer si nous y sommes admissibles et, le cas échéant, notre intérêt pour ces programmes.

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision de notre cadre de gestion des liquidités et du financement, lequel est établi et mis en œuvre par la haute direction.

- Le Comité de vérification et le Comité des politiques en matière de risque et de révision approuvent notre cadre de gestion des liquidités et du financement. Le Comité de vérification approuve notre politique en matière de risque d'illiquidité, notre cadre de mise en gage et le plan d'urgence relatif aux liquidités et il établit des niveaux généraux de tolérance relativement au risque d'illiquidité. Le Conseil d'administration est périodiquement avisé de notre position de liquidité actuelle et prospective.
- Le Comité de la politique de prêt et le Comité actif-passif supervisent la gestion des liquidités et les politiques de financement et reçoivent régulièrement des rapports sur la conformité aux principaux plafonds et aux principales lignes de conduite établis.
- La Trésorerie générale est responsable de l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans d'urgence en matière de gestion des liquidités et du financement, ainsi que de la recommandation et de la surveillance de plafonds s'inscrivant dans ce cadre.

- Les services de trésorerie des secteurs d'exploitation et des principales filiales effectuent les transactions conformément aux politiques et stratégies établies aux fins de la gestion des liquidités.
- Les filiales sont responsables de la gestion de leurs propres liquidités conformément aux politiques et pratiques établies en fonction de l'avis et des conseils de la Trésorerie générale, ainsi que des exigences réglementaires en vigueur.

Quant à la gestion du risque d'illiquidité, nous favorisons une approche de gestion centralisée, afin de maximiser les efficacités en matière de financement et d'organisation. Nous sommes également d'avis que cette approche permet d'assurer des mesures et une surveillance plus coordonnées et plus efficaces. Toutefois, des éléments liés au marché, à la réglementation, aux impôts et à l'organisation ont une incidence sur notre capacité à centraliser complètement notre gestion.

Nos principales politiques en matière de liquidités et de financement sont revues et approuvées annuellement par le Comité actif-passif, par le Comité de la politique de prêt et par le Conseil d'administration. Ces politiques ayant un vaste champ d'application servent à déterminer les paramètres de tolérance aux risques, et elles habilitent les comités de la haute direction ou la Trésorerie générale à approuver des politiques plus détaillées et des plafonds concernant des mesures, des activités et des produits donnés. Ces politiques et ces procédures régissent les activités de gestion et d'évaluation et les obligations d'information et elles précisent les plafonds de liquidité et de financement approuvés.

Les objectifs relatifs à notre position de liquidité structurale sont approuvés au moins une fois par année et font l'objet de contrôles trimestriels. En ce qui concerne les besoins de financement net à court terme, tous les plafonds font l'objet d'un contrôle quotidien ou hebdomadaire, selon l'importance de chaque entité publiante de RBC, afin d'assurer la conformité aux objectifs. Le traitement prescrit des flux de trésorerie dans des conditions diverses fait l'objet d'un examen périodique effectué par la Trésorerie générale, en collaboration avec la Gestion des risques du Groupe et l'entité afin de confirmer sa pertinence ou de déterminer s'il y a lieu de modifier les hypothèses et les plafonds à la lumière des faits internes ou externes survenus. Par une telle démarche, nous nous assurons qu'un lien étroit est maintenu entre la gestion des liquidités et le risque de financement et le risque d'illiquidité du marché. En raison de la volatilité du marché mondial au cours de la dernière année, nous avons modifié notre traitement des liquidités touchant certaines catégories d'actifs, notamment les titres à enchères et les titres adossés à des actifs, selon nos prévisions quant à la liquidité du marché en ce qui concerne ces produits. Certains plafonds ont été révisés afin de tenir compte des résultats mis à jour des évaluations des facteurs de stress effectuées au cours de la période caractérisée par la volatilité des marchés.

Nos objectifs, politiques et méthodes en matière de niveaux de risque d'illiquidité et de financement n'ont pas subi de modifications importantes par rapport à 2007. Toutefois, certaines limites et stratégies ont été révisées compte tenu des conditions du marché.

Cotes de crédit

Le tableau ci-dessous présente nos principales cotes de crédit au 4 décembre 2008.

As of 4 décembre 2008 (1)	Dettes à court terme	Dettes à long terme de premier rang	Perspective
Moody's (2)	P-1	Aaa	négative
S&P (3)	A-1+	AA-	stable
Fitch	F1+	AA	stable
DBRS	R-1 (élevé)	AA	stable

- (1) Les cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention de nos titres, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les cotes de crédit peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par une agence de cotation en tout temps.
- (2) En novembre 2008, Moody's a modifié la perspective liée à notre cote, la faisant passer de stable à négative.
- (3) En mai 2008, S&P a modifié la perspective liée à notre cote de crédit, la faisant passer de positive à stable.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats qui entraînent des engagements à l'égard des paiements minimaux futurs ayant une incidence sur nos liquidités. Selon la nature de ces engagements, l'obligation peut être constatée au bilan ou hors bilan. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos principaux engagements de financement contractuels futurs.

	2008 (1)					2007 (1)
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Financement à long terme non garanti	11 906 \$	26 676 \$	14 237 \$	5 796 \$	58 615 \$	49 131 \$
Obligations couvertes	205	–	3 103	1 940	5 248	–
Déventures subordonnées	278	–	–	7 980	8 258	6 343
Obligations découlant des baux (2)	550	884	633	1 129	3 196	3 161
	12 939 \$	27 560 \$	17 973 \$	16 845 \$	75 317 \$	58 635 \$

(1) Les montants présentés excluent les intérêts courus, exception faite des obligations d'une durée de moins de un an.

(2) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.

Note 30 Gestion du capital
Capital réglementaire et ratios de capital

La suffisance du capital des banques canadiennes est réglementée suivant les lignes directrices établies par le BSIF, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le capital réglementaire comporte deux catégories : le capital de première catégorie et le capital de deuxième catégorie. Le capital de première catégorie comprend les éléments de capital plus permanents et se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif (dont la plupart ne peuvent pas être converties en actions ordinaires) ainsi que du montant admissible des instruments de capital innovateurs. De plus, l'écart d'acquisition et les autres éléments prescrits par le BSIF sont déduits du capital de première catégorie. Le capital de deuxième catégorie se compose essentiellement de déventures subordonnées, de billets secondaires de fiducie, du montant admissible des instruments de capital innovateurs qui ne peut pas être inclus dans le capital de première catégorie et d'une tranche admissible du total de la provision générale pour pertes sur créances, moins les déductions prescrites par le BSIF. Le capital total représente la somme du capital de première catégorie et de deuxième catégorie.

Les ratios de capital réglementaire sont calculés au moyen de la division du capital de première catégorie et du capital total par l'actif

ajusté en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques comblient les besoins de liquidités minimaux axés sur le risque relativement à l'exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles entreprennent des activités de négociation importantes, au risque du marché. L'actif ajusté en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et on obtient le total de l'actif ajusté en fonction des risques en additionnant les résultats.

Par ailleurs, le BSIF établit des objectifs formels pour le capital à risque visant les institutions de dépôt au Canada. À l'heure actuelle, cet objectif est de 7 % pour le ratio du capital de première catégorie et de 10 % pour le ratio du capital total. Outre les ratios du capital de première catégorie et du capital total, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur coefficient actif/capital, qui est calculé au moyen de la division du montant brut de l'actif ajusté par le capital total, n'excède pas le niveau maximal prescrit par le BSIF. Notre coefficient actif/capital n'excède pas le niveau maximal permis par le BSIF.

Pour 2008, nos ratios de capital réglementaire ont été calculés conformément à l'accord de Bâle II, qui exige une application prospective. Étant donné les différences entre l'accord de Bâle I et l'accord de Bâle II, il est difficile d'effectuer une comparaison valable des ratios de la période considérée avec ceux obtenus au 31 octobre 2007.

Capital réglementaire et ratios de capital

	Accord de Bâle II 2008	Accorde de Bâle I 2007
Capital		
Capital de première catégorie	25 173 \$	23 383 \$
Capital total	30 830	28 571
Actif ajusté en fonction des risques		
Risque de crédit	229 537 \$	231 302 \$
Risque de marché	17 220	16 333
Risque opérationnel	31 822	–
Total de l'actif ajusté en fonction des risques	278 579 \$	247 635 \$
Ratios de capital		
Capital de première catégorie	9,0 %	9,4 %
Capital total	11,1 %	11,5 %
Coefficient actif/capital	20,1X	19,9X

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément au paragraphe 308 de la *Loi*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, nos états financiers consolidés doivent être préparés selon les PCGR du

Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après.

Bilans consolidés condensés

	2008			2007		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	11 086 \$	(133)\$	10 953 \$	4 226 \$	(78)\$	4 148 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	20 041	(5 017)	15 024	11 881	(4 436)	7 445
Valeurs mobilières (1)						
Titres du compte de négociation	122 508	(2 388)	120 120	147 485	(4 490)	142 995
Titres disponibles à la vente	48 626	6 176	54 802	30 770	5 468	36 238
	171 134	3 788	174 922	178 255	978	179 233
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	44 818	(3 086)	41 732	64 313	(2 263)	62 050
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	289 540	(2 638)	286 902	237 936	(2 188)	235 748
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11 285	–	11 285	11 786	–	11 786
Dérivés	136 134	(345)	135 789	66 585	(295)	66 290
Locaux et matériel, montant net	3 260	(141)	3 119	2 131	(102)	2 029
Écart d'acquisition	9 977	(65)	9 912	4 752	(61)	4 691
Autres actifs incorporels	1 253	(161)	1 092	628	(180)	448
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	–	1 260	1 260	–	1 140	1 140
Actifs des fonds distincts	–	81	81	–	114	114
Autres actifs	25 331	25 684	51 015	17 853	30 590	48 443
	187 240	26 313	213 553	103 735	31 206	134 941
	723 859 \$	19 227 \$	743 086 \$	600 346 \$	23 219 \$	623 565 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts	438 575 \$	(16 040)\$	422 535 \$	365 205 \$	(12 276)\$	352 929 \$
Autres						
Acceptations	11 285	–	11 285	11 786	–	11 786
Engagements afférents aux titres vendus à découvert	27 507	1 787	29 294	44 689	829	45 518
Engagements afférents aux biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	32 053	(1 135)	30 918	37 033	(1 290)	35 743
Dérivés	128 705	(346)	128 359	72 010	(312)	71 698
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	7 385	3 720	11 105	7 283	2 530	9 813
Passifs des fonds distincts	–	81	81	–	114	114
Autres passifs	35 689	31 739	67 428	28 483	33 712	62 195
	242 624	35 846	278 470	201 284	35 583	236 867
Déventures subordonnées	8 131	41	8 172	6 235	6	6 241
Titres de fiducie de capital	1 400	(1 400)	–	1 400	(1 400)	–
Passifs liés aux actions privilégiées	–	–	–	300	(300)	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 371	1 396	3 767	1 483	1 405	2 888
Capitaux propres (2)	30 758	(616)	30 142	24 439	201	24 640
	723 859 \$	19 227 \$	743 086 \$	600 346 \$	23 219 \$	623 565 \$

(1) Le 1^{er} octobre 2008, nous avons reclassé 3 476 millions de dollars de valeurs mobilières du poste Titres du compte de négociation au poste Titres disponibles à la vente. Se reporter à la rubrique Reclassement de valeurs mobilières présentée ci-après dans la présente note.

(2) Au 31 octobre 2008, notre bénéfice consolidé comprenait un montant de 538 millions de dollars (407 millions en 2007) tiré des bénéfices non distribués de nos coentreprises et de placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux PCGR des États-Unis.

États consolidés condensés des résultats

	2008	2007	2006
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	4 555 \$	5 492 \$	4 757 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Produits dérivés et opérations de couverture	(10)	(17)	(22)
Coentreprises	(165)	(115)	(75)
Passif et capitaux propres	112	115	115
Autres	(12)	–	–
Comptabilisation des activités d'assurance			
Insurance accounting	289	(202)	(544)
Produits dérivés et opérations de couverture	(107)	56	(31)
Reclassement de valeurs mobilières	(379)	8	14
Application de l'option de la juste valeur	(127)	1	–
Entités à détenteurs de droits variables	–	4	(10)
Sociétés en commandite	(17)	60	(3)
Coentreprises	(681)	(650)	(458)
Reclassement de l'écart de conversion	(3)	(41)	(4)
Autres	(17)	(31)	(29)
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances			
Coentreprises	3	4	2
Autres	(44)	(8)	–
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance			
Comptabilisation des activités d'assurance	(368)	137	471
Frais autres que d'intérêt			
Droits à la plus-value des actions	(13)	11	16
Comptabilisation des activités d'assurance	72	69	75
Coentreprises	724	653	440
Entités à détenteurs de droits variables	–	2	2
Autres	17	31	29
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus	342	66	95
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales			
Entités à détenteurs de droits variables	–	(6)	8
Coentreprises	5	3	3
Passif et capitaux propres	(101)	(101)	(101)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	4 075 \$	5 541 \$	4 750 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées selon les PCGR du Canada (1)	– \$	– \$	(29) \$
Différence – autres éléments	–	–	–
Perte nette liée aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis (1)	– \$	– \$	(29) \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 075 \$	5 541 \$	4 721 \$
Bénéfice de base par action (2)			
PCGR du Canada	3,41 \$	4,24 \$	3,65 \$
PCGR des États-Unis	3,03 \$	4,26 \$	3,62 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	3,41 \$	4,24 \$	3,67 \$
PCGR des États-Unis	3,03 \$	4,26 \$	3,64 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités abandonnées (1)			
PCGR du Canada	– \$	– \$	(0,02) \$
PCGR des États-Unis	– \$	– \$	(0,02) \$
Bénéfice dilué par action (2)			
PCGR du Canada	3,38 \$	4,19 \$	3,59 \$
PCGR des États-Unis	3,00 \$	4,21 \$	3,57 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	3,38 \$	4,19 \$	3,61 \$
PCGR des États-Unis	3,00 \$	4,21 \$	3,59 \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées (1)			
PCGR du Canada	– \$	– \$	(0,02) \$
PCGR des États-Unis	– \$	– \$	(0,02) \$

(1) Les activités abandonnées ont trait à la vente de RBC Mortgage Company en 2005.

(2) L'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de moins de un cent pour tous les exercices présentés. Se reporter à la section Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode des deux catégories.

États consolidés condensés des flux de trésorerie (1)

	2008	2007	2006
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR du Canada	11 432 \$	22 503 \$	(14 298)\$
Ajustements selon les PCGR des États-Unis à l'égard du bénéfice net	(480)	49	(8)
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	41	4	(2)
Amortissement	(26)	(24)	(20)
Impôts futurs	(43)	(416)	271
Amortissement des autres actifs incorporels	(27)	(26)	(20)
Gain à la vente de titres disponibles à la vente	(9)	(14)	-
Réduction de valeur de titres disponibles à la vente	15	-	-
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	1 190	(156)	43
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	-	293	(120)
Impôts exigibles	(219)	64	-
Actifs dérivés	50	1 012	440
Passifs dérivés	(34)	(624)	(267)
Titres détenus à des fins de transaction	(6 087)	(2 102)	(695)
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	(120)	42	8
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	3 050	344	3 872
Autres	342	184	2 430
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	9 075	21 133	(8 366)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement selon les PCGR du Canada	(44 653)	(39 720)	(43 933)
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	581	213	4 191
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	443	2 084	1 050
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	4 057	4 773	14 727
Produit de la vente de titres du compte de placement	-	-	(14 709)
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	678	1 185	28 185
Produit de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	-	-	(28 203)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(1 586)	(5 960)	(38 383)
Acquisitions de titres du compte de placement	-	-	38 474
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	65	40	73
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	823	115	2 148
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	(39 592)	(37 270)	(36 380)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement selon les PCGR du Canada	39 198	17 374	57 711
Variation des dépôts	(61 271)	(17 831)	(36 663)
Variation des dépôts – Canada	6 562	(2 792)	(299)
Variation des dépôts – autres pays	50 945	17 813	27 468
Émission d'actions privilégiées	(5)	(16)	(7)
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	7	5	-
Frais d'émission	5	11	7
Émission d'actions ordinaires	1	(1)	1
Actions autodétenues – achats	-	(1)	(2)
Actions autodétenues – ventes	-	3	-
Dividendes versés	(14)	(15)	(13)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	155	(149)	(1 141)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(102)	(101)	(102)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	958	2 017	(2 835)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement selon les PCGR des États-Unis	36 439 \$	16 317 \$	44 125 \$
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	883 \$	(332)\$	(80)\$
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	6 805	(152)	(701)
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	4 148 \$	4 300 \$	5 001 \$
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin selon les PCGR des États-Unis	10 953 \$	4 148 \$	4 300 \$

(1) Nous n'avons aucune activité abandonnée au cours des exercices 2008 et 2007.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts (1)

	2008			2007			2006 (1)
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Ajustement transitoire	(45)\$	45 \$	- \$	(45)\$	45 \$	- \$	- \$
Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(1 068)	57	(1 011)	(65)	133	68	191
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(802)	45	(757)	(3 207)	(4)	(3 211)	(2 000)
Gains et pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(443)	(86)	(529)	111	(91)	20	(52)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(523)	(523)	-	(541)	(541)	(62)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(2 358)\$	(462)\$	(2 820)\$	(3 206)\$	(458)\$	(3 664)\$	(1 923)\$

(1) La notion de cumul des autres éléments du résultat étendu a été introduite en vertu des PCGR du Canada lors de l'adoption du chapitre 1530, le 1^{er} novembre 2006. Par conséquent, aucun rapprochement avec les exercices antérieurs n'est pertinent.

États consolidés du résultat étendu

	2008			2007			2006 (1)
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Bénéfice net	4 555 \$	(480)\$	4 075 \$	5 492 \$	49 \$	5 541 \$	4 721 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts							
(Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des ajustements de reclassement	(1 003)	(76)	(1 079)	(65)	(58)	(123)	108
Gains (pertes) de change non réalisés	5 080	46	5 126	(2 965)	(49)	(3 014)	(507)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(3)	3	-	(42)	41	(1)	6
(Pertes) gains de change nets liés aux opérations de couverture	(2 672)	-	(2 672)	1 804	-	1 804	269
(Pertes nettes) gains nets sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(603)	-	(603)	80	1	81	(35)
Reclassement aux résultats de pertes liées aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	49	5	54	31	(5)	26	148
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	18	18	-	50	50	251
Total du résultat étendu	5 403 \$	(484)\$	4 919 \$	4 335 \$	29 \$	4 364 \$	4 961 \$
Charge (économie) d'impôts déduite des éléments ci-dessus :							
(Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(577)\$	64 \$	(513)\$	(11)\$	(37)\$	(48)\$	57 \$
(Pertes nettes) gains nets de change liés aux opérations de couverture	(1 361)	-	(1 361)	911	-	911	130
(Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(304)	-	(304)	43	-	43	(15)
Reclassement aux résultats de pertes liées aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	23	3	26	16	(3)	13	75
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	9	9	-	27	27	134
Total de la charge (l'économie) d'impôts	(2 219)\$	76 \$	(2 143)\$	959 \$	(13)\$	946 \$	381 \$

(1) Un nouvel état consolidé du résultat étendu a été introduit en vertu des PCGR du Canada lors de l'adoption du chapitre 1530, le 1^{er} novembre 2006. Par conséquent, aucun rapprochement avec les exercices antérieurs n'est pertinent.

Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Les tableaux suivants présentent les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

2008	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de valeurs mobilières	Application de l'option de la juste valeur	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Produits dérivés et opérations de couverture	Écart de conversion cumulé, prêts destinés à la vente et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	(133)\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(133)\$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(5 017)\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 017)\$
Valeurs mobilières	(1 460)\$	-	(940)	-	(240)	-	-	-	6 427	-	-	-	1	3 788 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	(3 085)\$	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 086)\$
Prêts	(2 635)\$	-	-	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 638)\$
Autres actifs	(5 893)\$	3 538	1 023	51	280	(19)	-	(256)	14 108	13 360	-	(1)	122	26 313 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	(16 124)\$	-	-	91	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(4)	(16 040)\$
Autres passifs	(2 061)\$	3 801	-	1	-	(46)	(34)	267	20 535	13 360	-	-	23	35 846 \$
Débitures subordonnées	- \$	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 \$
Titres de fiducie de capital	- \$	-	-	-	-	-	(1 400)	-	-	-	-	-	-	(1 400)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	- \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- \$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	(38)\$	-	-	-	-	-	1 434	-	-	-	-	-	-	1 396 \$
Capitaux propres	- \$	(263)	83	(86)	40	27	-	(523)	-	-	-	2	104	(616) \$

2007	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de valeurs mobilières	Application de l'option de la juste valeur	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Produits dérivés et opérations de couverture	Écart de conversion cumulé, prêts destinés à la vente et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	(78)\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(78)\$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(4 436)\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 436)\$
Valeurs mobilières	(375)\$	-	(875)	-	(195)	-	-	-	2 422	-	-	-	1	978 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	(2 262)\$	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 263)\$
Prêts	(2 931)\$	-	-	(18)	-	-	-	-	-	-	717	-	44	(2 188)\$
Autres actifs	(4 818)\$	2 967	870	3	220	(23)	-	(202)	13 995	18 106	-	(2)	90	31 206 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	(12 277)\$	-	-	13	-	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)	(12 276)\$
Autres passifs	(2 594)\$	2 728	-	(14)	-	(60)	(34)	339	16 417	18 106	717	2	(24)	35 583 \$
Débtures subordonnées	-\$	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 \$
Titres de fiducie de capital	-\$	-	-	-	-	-	(1 400)	-	-	-	-	-	-	(1 400)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	-\$	-	-	-	-	-	(300)	-	-	-	-	-	-	(300)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	(29)\$	-	-	-	-	-	1 434	-	-	-	-	-	-	1 405 \$
Capitaux propres	-\$	239	(5)	(21)	25	37	300	(541)	-	-	-	4	163	201 \$

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
1	Coentreprises	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle.
2	Comptabilisation des activités d'assurance	<p><i>Classement des valeurs mobilières</i> : les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont compris dans les titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés.</p> <p><i>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</i> : les obligations liées aux contrats d'assurance vie, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes à ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées à la valeur actualisée.</p> <p><i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des</p>	<p><i>Classement des valeurs mobilières</i> : les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont classés comme titres disponibles à la vente, à l'exception des titres soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie et une partie des contrats d'assurance IARD, lesquels sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'utilisation de l'option de la juste valeur. Les titres disponibles à la vente et les titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur; cependant, les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, tandis que les placements détenus à des fins de transaction, qui sont désignés au moyen de l'option de la juste valeur, sont présentés dans le résultat net. (Se reporter au point 4 ci-dessous.)</p> <p><i>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</i> : les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont établies au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses font l'objet au minimum d'une révision annuelle et elles sont mises à jour afin de refléter les résultats et les conditions de marché réels. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées à la valeur actualisée.</p> <p><i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont imputées aux indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.</p>

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
2	Comptabilisation des activités d'assurance (suite)	<p>titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat, et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs.</p> <p><i>Valeur des activités acquises</i> : la valeur des activités acquises est déterminée à la date d'acquisition et comptabilisée à titre d'actif. L'actif au titre de la valeur des activités acquises est amorti et imputé aux résultats selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des coûts d'acquisition de polices; cependant, les primes ou les marges de profit ne sont reflétées qu'après la date d'acquisition.</p> <p><i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif de nos bilans consolidés.</p> <p><i>Fonds distincts</i> : les fonds distincts sont constatés dans nos bilans consolidés.</p>	<p><i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Valeur des activités acquises</i> : la valeur des polices d'assurance vie en vigueur acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement comptabilisée à titre de réduction des obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Fonds distincts</i> : les actifs et les passifs des fonds distincts ne sont pas constatés dans nos bilans consolidés.</p>
3	Reclassement de valeurs mobilières	<p><i>Différences ayant trait à la période antérieure au 1^{er} novembre 2006</i> : Les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation ou titres disponibles à la vente et sont inscrites dans nos bilans consolidés à leur juste valeur estimative. Les gains nets ou pertes nettes non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des impôts connexes, sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres, sauf lorsque les titres disponibles à la vente constituent l'élément couvert dans une couverture de juste valeur. Ces gains ou pertes non réalisés ayant fait l'objet d'une couverture sont constatés dans les revenus autres que d'intérêt, où ils sont généralement contrebalancés par les variations de la juste valeur des produits dérivés connexes. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres disponibles à la vente sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt.</p> <p><i>Différences relatives à la présentation dans le bilan</i> : Certains placements dans des actions de sociétés fermées évalués au coût sont inclus dans les autres actifs.</p> <p><i>Différences relatives au classement des valeurs mobilières</i> : Certains titres adossés à des créances hypothécaires que la direction prévoit vendre à court terme sont classés comme disponibles à la vente.</p> <p><i>Différences relatives aux valeurs mobilières reclassées en raison de la conjoncture actuelle</i> : En vue de la présentation de nos résultats selon les PCGR des États-Unis, le 1^{er} octobre 2008, nous avons reclassé comme disponibles à la vente certains titres qui étaient auparavant détenus à des fins de transaction. En outre, les contrats de placement garantis sur le marché municipal américain et les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales sur le marché américain reclassés en vertu des PCGR du Canada n'ont pas été reclassés en vertu des PCGR des États-Unis parce que les entités qui détiennent ces titres ne sont pas autorisées à désigner des titres comme disponibles à la vente. La juste valeur des titres reclassés le 1^{er} octobre 2008 s'élève à 3 476 millions de dollars.</p>	<p><i>Différences ayant trait à la période antérieure au 1^{er} novembre 2006</i> : Avant le 1^{er} novembre 2006, les valeurs mobilières étaient classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative), titres du compte de placement (constatés au coût après amortissement) ou titres de substitut de prêt. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres du compte de placement étaient incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Les titres de substitut de prêt étaient comptabilisés selon le traitement comptable réservé aux prêts et, au besoin, étaient réduits d'une provision.</p> <p><i>Différences relatives à la présentation dans le bilan</i> : Les placements sont évalués au coût et présentés dans les valeurs mobilières.</p> <p><i>Différences relatives au classement des valeurs mobilières</i> : Ces titres sont classés comme détenus à des fins de transaction.</p> <p><i>Différences relatives aux valeurs mobilières reclassées en raison de la conjoncture actuelle</i> : Comme il est mentionné à la note 3, conformément aux PCGR du Canada, le 1^{er} août 2008, nous avons désigné comme disponibles à la vente certains titres auparavant détenus aux fins de négociation.</p>

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
4	Application de l'option de la juste valeur	À compter du 1 ^{er} novembre 2006, en vertu des PCGR des États-Unis, les instruments financiers suivants peuvent être mesurés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le résultat net : i) tout instrument financier hybride comportant un dérivé intégré nécessitant une comptabilisation séparée à sa juste valeur; ii) les droits de gestion. La capacité de mesurer la totalité de l'instrument financier hybride à sa juste valeur élimine la nécessité de comptabiliser séparément le dérivé intégré, tandis qu'une nouvelle évaluation des droits de gestion à la juste valeur au moyen du bénéfice net élimine la non-concordance comptable entre les droits de gestion et les dérivés connexes qui résulterait inévitablement advenant l'absence d'une comptabilité de couverture.	Comme il est décrit à la note 1, avec prise d'effet le 1 ^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction au moment de leur constatation initiale (option de la juste valeur) (sous réserve de certaines restrictions imposées par le BSIF), pour autant que la juste valeur de l'instrument puisse être établie de façon fiable; en vertu des PCGR des États-Unis, l'option de la juste valeur peut uniquement être appliquée à certains droits de gestion et à certains instruments financiers hybrides. Les principales catégories d'instruments financiers auxquelles nous avons appliqué l'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada comprennent : i) les placements à l'appui des obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie conclus par nos services d'assurances; ii) les placements utilisés pour compenser les risques relatifs aux contrats dérivés liés à nos activités de vente et de négociation; iii) certains prêts consentis à des clients dont les dérivés de couverture connexes sont évalués à la juste valeur; iv) les biens vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat ou de revente faisant partie de notre portefeuille de négociation, lequel est géré et évalué selon la juste valeur; v) les dépôts et les obligations structurées comportant des dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes; vi) certains dépôts visant à contrebalancer l'incidence des dérivés de couverture connexes évalués à la juste valeur. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inscrits à leur juste valeur et tout gain ou toute perte connexe attribuable à des variations de la juste valeur est inclus dans le résultat net.
5	Sociétés en commandite	La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si ces placements représentent au moins 3 % de la participation totale.	Nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.
6	Droits à la plus-value des actions	Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options attribuées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. La charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes. Le 1 ^{er} novembre 2005, nous avons adopté le FASB Statement No. 123 (révisé en 2004), intitulé <i>Share-Based Payment</i> [FAS 123(R)], ainsi que les prises de position FASB s'y rapportant (FSP), et nous l'avons appliqué prospectivement aux nouvelles attributions et à la tranche des attributions existantes pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Le FAS 123(R) exige que la charge de rémunération liée à ces attributions soit évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. En vertu des dispositions transitoires de la nouvelle norme, les exigences du FAS 123(R) sont applicables aux attributions octroyées après l'adoption de la nouvelle norme. Étant donné que les droits à la plus-value des actions ont été octroyés avant l'adoption du FAS 123(R), nous continuons de les comptabiliser en vertu de la norme comptable antérieure.	En ce qui concerne les options sur actions attribuées qui sont assorties de droits à la plus value des actions, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.
7	Passif et capitaux propres	Les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres. Les actions qui sont obligatoirement rachetables en raison d'une obligation inconditionnelle exigeant le rachat par l'émetteur de l'instrument, au moyen du transfert de ses actifs à une date précise ou au moment de l'arrivée certaine d'un événement, sont classées comme des passifs.	Les instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur sont classés à titre de passifs en vertu des PCGR du Canada. Par conséquent, certains montants au titre de nos actions privilégiées et de nos titres RBC TruCS ont été classés à titre de passifs. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont compris dans la rubrique Frais d'intérêt de nos états consolidés des résultats.

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
8	Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	<p>Le 31 octobre 2007, nous avons adopté les exigences de comptabilisation du Statement No. 158 publié par le FASB, intitulé <i>Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132(R)</i> (FAS 158). En vertu du FAS 158, une entité est tenue i) de constater la situation de capitalisation d'un régime d'avantages sociaux dans le bilan et ii) de constater dans les autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes actuariels nets existants non comptabilisés, les coûts et les crédits au titre des services passés existants non comptabilisés de même que le montant net des actifs ou des obligations transitoires existants non comptabilisés. Le FAS 158 exige que l'entité évalue les actifs et les obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la date de clôture de l'exercice; en ce qui nous concerne, cette exigence prendra effet prospectivement à compter de la fin de l'exercice 2009. L'incidence de l'adoption du FAS 158 est décrite plus loin à la rubrique Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la présente note.</p> <p>Avant l'exercice 2007, en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées, la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées était comptabilisée comme une obligation additionnelle minimale, un actif incorporel d'un montant n'excédant pas le coût des prestations au titre des services passés non constaté était comptabilisé, et l'excédent de la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur le coût des prestations au titre des services passés non constaté était porté en réduction des autres éléments du résultat étendu.</p>	<p>Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence analogue au FAS 158.</p> <p>En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées doivent être évalués dans les trois mois précédant la fin de l'exercice. Nous évaluons notre obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.</p>
9	Comptabilisation à la date de transaction	Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos bilans consolidés et dans nos états consolidés des résultats.	Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans notre bilan consolidé, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos états consolidés des résultats.
10	Garanties autres qu'en espèces	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans nos bilans consolidés à titre d'actif avec une obligation correspondante de retour si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner de nouveau en garantie.	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres ne sont pas comptabilisées dans nos bilans consolidés.
11	Droit de compensation	Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette.	Les actifs et passifs financiers doivent être présentés sur une base nette lorsque les mêmes critères que ceux prévus par les PCGR des États-Unis sont remplis. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites.
12	Produits dérivés et opérations de couverture	<p><i>Instrument de couverture non dérivé</i> : Certains actifs disponibles à la vente libellés en devises sont couverts contre les dépôts libellés en devises. Afin d'être admissible à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR des États-Unis, l'instrument de couverture doit être un dérivé, à moins qu'il ne s'agisse d'une couverture contre le risque de change d'un placement net dans un établissement étranger autonome ou qu'il ne soit lié à des conventions de prise ferme non constatées. Par conséquent, la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, y compris le gain ou la perte de change, est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que la variation de l'écart de conversion sur les dépôts libellés en devises étrangères est constatée dans le bénéfice net, ce qui donne lieu à un décalage.</p> <p><i>Différences ayant trait à la période antérieure au 1^{er} novembre 2006</i> : Tous les dérivés sont inscrits dans nos bilans consolidés à leur juste valeur, y compris certains dérivés intégrés dans des instruments hybrides. En ce qui concerne les dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur liée à la tranche efficace de la couverture sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres, et seront par la suite constatées dans le revenu net d'intérêt de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie de l'élément couvert ont une incidence sur le</p>	<p><i>Instrument de couverture non dérivé</i> : En vertu des PCGR du Canada, un instrument de couverture non dérivé peut servir de couverture pour tout risque de change.</p> <p><i>Différences ayant trait à la période antérieure au 1^{er} novembre 2006</i> : Avant le 1^{er} novembre 2006, les dérivés intégrés dans des instruments hybrides ne faisaient habituellement pas l'objet d'une comptabilisation distincte, à l'exception de ceux liés aux contrats de dépôt indexés sur actions. En ce qui concerne les dérivés qui ne répondaient pas aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de leur juste valeur étaient inscrites dans les revenus autres que d'intérêt. Les dérivés détenus à des fins autres que de négociation pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée au moment de l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, intitulée <i>Relations de couverture</i>, étaient comptabilisés à la</p>

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
		bénéfice. La tranche inefficace de la couverture est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert est généralement contrebalancée par les variations de la juste valeur du dérivé.	juste valeur, et les gains ou pertes transitoires étaient portés aux résultats lorsque l'élément couvert initial avait une incidence sur le revenu net d'intérêt. Lorsque des dérivés désignés à titre de couverture répondaient aux conditions de couverture efficace, ils étaient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les gains ou pertes étaient reportés et comptabilisés sur la durée de vie des actifs ou passifs couverts à titre d'ajustements du revenu net d'intérêt. Les PCGR du Canada n'exigeaient pas la comptabilisation de la tranche inefficace de la couverture. Le 1 ^{er} novembre 2006, nous avons adopté les chapitres 3855 et 3865, lesquels harmonisent considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.
13	Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action	Lors du calcul du bénéfice par action, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non distribués lorsque ce droit est obligatoire et peut être déterminé de façon objective.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.
14	Impôts sur les bénéfices	En plus de l'incidence fiscale des différences mentionnées ci-dessus, l'incidence de la variation des taux d'imposition sur les impôts reportés est inscrite lorsque la modification du taux d'imposition a été promulguée.	Ces incidences sont inscrites lorsque la modification du taux d'imposition est pratiquement en vigueur.
15	Écart de conversion cumulé	Les gains et les pertes au titre de l'écart de conversion liés à nos établissements étrangers autonomes cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ne peuvent être constatés dans le bénéfice net que lorsque l'établissement étranger a été liquidé en totalité ou presque.	Les gains et les pertes au titre de l'écart de conversion peuvent être constatés dans le bénéfice net lorsque survient une diminution de l'investissement net dans nos établissements étrangers autonomes, laquelle peut même être liée à une distribution de dividendes.
16	Prêts destinés à la vente	Les prêts destinés à la vente sont constatés au moindre du coût et de la valeur de marché.	Les prêts destinés à la vente sont mesurés selon la méthode du coût après amortissement.

Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2008, l'actif net affecté de ces filiales s'élevait à 16,3 milliards de dollars (10,3 milliards en 2007).

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les renseignements présentés ci-après concernant nos régimes à prestations déterminées s'ajoutent à l'information présentée à la note 20. Le 31 octobre 2007, nous avons adopté les normes de comptabilisation et de présentation de l'information financière du FAS 158, qui exigent la constatation d'une situation de surcapitalisation et de sous-capitalisation à titre d'actif ou de passif, avec un ajustement correspondant au cumul des autres éléments du résultat étendu après impôts. Les ajustements au cumul des autres éléments du résultat étendu au moment de l'adoption représentent les gains et les pertes actuariels nets, les coûts et les crédits

au titre des services passés et les actifs et les obligations transitoires qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement. Ces montants seront par la suite amortis à titre de charge de retraite sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Les gains et les pertes actuariels qui surviennent dans les périodes ultérieures et qui ne sont pas comptabilisés à titre de charge de retraite dans la même période seront constatés au titre des autres éléments du résultat étendu. Ces montants seront par la suite comptabilisés à titre d'élément de la charge de retraite selon la même méthode que les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au moment de l'adoption du FAS 158.

Le tableau qui suit présente les effets de l'adoption des dispositions du FAS 158 sur notre bilan consolidé au 31 octobre 2007, y compris l'incidence de la constatation du passif minimal supplémentaire de 30 millions de dollars avant l'adoption du FAS 158. L'adoption du FAS 158 n'a eu aucune incidence sur notre état consolidé des résultats pour les exercices présentés.

	2007		
	Avant l'application du FAS 158	Ajustements	Après l'application du FAS 158
Autres actifs			
Coût des prestations de retraite payées d'avance (1)	578 \$	(479)\$	99 \$
Autres passifs			
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (2)	1 262	330	1 592
Cumul des autres éléments de la perte étendue (3)	18 \$	809 \$	827 \$

(1) Comprend la contrepassation d'une tranche de 12 millions de dollars des coûts au titre des services passés non constatés, comptabilisée à titre d'actif incorporel.

(2) Comprend la contrepassation de l'ajustement de 30 millions de dollars au titre du passif minimal supplémentaire.

(3) Comprend des ajustements de 549 millions de dollars, déduction faite des impôts, au titre du régime d'avantages sociaux des employés et la contrepassation de l'ajustement de 20 millions au titre du passif minimal supplémentaire, déduction faite des impôts.

Les situations de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui se chiffrent à 355 millions de dollars et à 1 272 millions, respectivement, (52 millions et 1 441 millions en 2007) sont comptabilisées au poste Autres passifs de nos bilans

consolidés. Les obligations cumulées au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite totalisent 5 757 millions de dollars au 31 octobre 2008 (6 299 millions en 2007).

Les montants avant impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu se détaillent comme suit :

	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Perte actuarielle nette	761 \$	267 \$	1 028 \$	484 \$	564 \$	1 048 \$
Coût (économie) au titre des services passés	62	(283)	(221)	95	(307)	(212)
(Actif) obligation transitoire	(8)	1	(7)	(10)	1	(9)
Montant avant impôts constaté dans le cumul des autres éléments de la perte étendue (1)	815 \$	(15) \$	800 \$	569 \$	258 \$	827 \$

(1) Le montant constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, totalise 523 millions de dollars (541 millions en 2007).

La perte actuarielle nette estimative et le coût des services passés liés aux régimes de retraite, qui sont compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amortis, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2009, s'élèvent à 51 millions de dollars et à 20 millions, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 2 millions par suite de l'amortissement d'actifs transitoires. La perte actuarielle nette estimative et les obligations transitoires liées aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui sont comprises dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amorties, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2009, s'élèvent à 21 millions de dollars et à néant, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 23 millions par suite de l'amortissement de l'économie au titre des services passés.

Opérations de couverture

Les chapitres 3855 et 3865 adoptés le 1^{er} novembre 2006 harmonisent considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. Les critères qui doivent être remplis aux fins de l'application de la comptabilité de couverture, ainsi que la façon d'appliquer la comptabilité de couverture à chacune des stratégies de couverture permises, sont décrits à la note 1.

Avant le 1^{er} novembre 2006, il existait des différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis, lesquelles sont quantifiées ci-après.

Couverture de la juste valeur

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la tranche inefficace constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt totalisait un gain net non réalisé de 11 millions de dollars. Pour chaque dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur. Nous n'avons couvert aucun engagement ferme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006.

Couverture des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, un gain net non réalisé de 1 million de dollars a été inscrit à la rubrique Autres éléments du résultat étendu, au titre de la tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie. Les montants

constatés à la rubrique Autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le revenu net d'intérêt des périodes au cours desquelles le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Une perte nette de 108 millions de dollars a été reclassée dans le bénéfice net au cours de l'exercice. Une perte nette reportée de 26 millions de dollars incluse dans la rubrique Cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2006 devait être reclassée au bénéfice net au cours des 12 mois suivants.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, une perte nette non réalisée de 23 millions de dollars a été inscrite à la rubrique Revenus autres que d'intérêt au titre de la tranche inefficace de la couverture des flux de trésorerie. Pour chaque dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons couvert aucune opération projetée.

Couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous avons constaté une perte de change de 507 millions de dollars relativement à notre investissement net dans des établissements étrangers, qui a été contrebalancée par un gain de 269 millions relativement aux instruments dérivés et non dérivés désignés comme couverture de ce risque de change. Les gains (pertes) de change nets sont constatés comme une composante de la rubrique Autres éléments du résultat étendu.

Valeurs mobilières

Le tableau suivant illustre la durée des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente. Se reporter à la note 3 pour connaître les raisons pour lesquelles ces titres sont considérés comme ayant subi une perte de valeur temporaire au 31 octobre 2008. Le montant brut des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis est plus élevé que celui calculé en vertu des PCGR du Canada et est présenté à la note 3, la différence tenant principalement au fait que certains de ces titres ont été désignés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés selon l'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2008					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	958 \$	11 \$	– \$	– \$	958 \$	11 \$
Provinces et municipalités	883	72	26	5	909	77
Créances de l'État, des municipalités et des organismes américains	7 180	354	360	41	7 540	395
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	132	3	21	4	153	7
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 329	373	1 270	443	3 599	816
Titres adossés à des actifs	4 179	345	401	108	4 580	453
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	5 355	569	1 369	382	6 724	951
Titres de participation	1 080	230	347	161	1 427	391
Titres de substitut de prêt	–	–	191	29	191	29
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	22 096 \$	1 957 \$	3 985 \$	1 173 \$	26 081 \$	3 130 \$

	2007					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 734 \$	8 \$	966 \$	4 \$	2 700 \$	12 \$
Provinces et municipalités	390	5	27	1	417	6
Créances du gouvernement américain						
Gouvernement fédéral	–	–	11	–	11	–
États, municipalités et organismes	388	2	1 249	65	1 637	67
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	133	16	–	–	133	5
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 019	16	2 256	88	3 275	104
Titres adossés à des actifs	877	6	344	25	1 221	31
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	3 538	89	1 329	72	4 867	161
Titres de participation	432	30	71	2	503	32
Titres de substitut de prêt	216	4	–	–	216	4
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	8 727 \$	165 \$	6 253 \$	257 \$	14 980 \$	422 \$

Actif moyen selon les PCGR des États-Unis

	2008		2007		2006	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
Canada	374 121 \$	56 %	338 545 \$	56 %	297 740 \$	57 %
États-Unis	147 835	22 %	139 569	23 %	119 614	23 %
Autres pays	147 049	22 %	125 743	21 %	104 533	20 %
	669 005 \$	100 %	603 857 \$	100 %	521 887 \$	100 %

Principales modifications comptables

Directives à l'égard de la comptabilisation des impôts sur les bénéficiaires

Le 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté l'Interpretation No. 48 du Financial Accounting Standards Board (FASB), intitulé *Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109* (FIN 48). Le FIN 48 fournit des directives précises sur la comptabilisation, la décomptabilisation, l'évaluation et la présentation des positions fiscales dans les états financiers, y compris le montant des intérêts et des pénalités connexes.

En vertu du FIN 48, les avantages fiscaux sont constatés et évalués selon un modèle en deux étapes : i) une position fiscale est constatée

lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue, c'est-à-dire une probabilité supérieure à 50 % et ii) l'avantage est évalué au montant en dollars qui correspond à la position dont la réalisation au moment du règlement final avec les autorités fiscales est plus probable qu'improbable. L'écart entre l'avantage fiscal constaté conformément au modèle prescrit par le FIN 48 et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration de revenus correspond à l'avantage fiscal non constaté.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la variation du solde des avantages fiscaux non constatés (compte non tenu du montant des intérêts connexes) du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008 :

Rapprochement de la variation des avantages fiscaux non constatés

Solde au 1 ^{er} novembre 2007	635 \$
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	23
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours des exercices considérés	191
Ajouter : Positions acquises ou prises en charge dans le cadre de regroupements d'entreprises	32
Ajouter : Taux de change et autres	27
Déduire : Diminutions liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	(39)
Déduire : Règlements	(11)
Solde au 31 octobre 2008	858 \$

Au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2007, les soldes de nos avantages fiscaux non constatés, déduction faite de tout montant d'intérêts connexes, s'établissaient à 858 millions de dollars et à 635 millions, respectivement; si ces avantages fiscaux étaient constatés, des tranches de 827 millions et de 627 millions, respectivement, auraient une incidence sur notre taux d'imposition effectif. Il est difficile de prévoir les variations des avantages fiscaux non constatés pour les 12 prochains mois.

En vertu du FIN 48, nous continuons de comptabiliser les intérêts et pénalités liés aux impôts sur les bénéficiaires dans la charge d'impôts. Au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2007, le montant des intérêts et des pénalités liés aux impôts sur les bénéficiaires, déduction faite des versements sur les dépôts effectués auprès des administrations fiscales, s'élevait à 23 millions de dollars et à 27 millions, respectivement. Au cours de la période de douze mois terminée le 31 octobre 2008, le montant des intérêts et des pénalités a enregistré une diminution nette de 4 millions de dollars. L'adoption du FIN 48 n'a pas eu d'incidence importante sur les bénéficiaires non répartis ni sur l'écart d'acquisition au 1^{er} novembre 2007.

RBC et ses filiales sont assujetties à l'impôt sur le revenu des gouvernements provinciaux et fédéral canadiens, des gouvernements fédéral, étatiques et locaux des États-Unis, ainsi que des gouvernements d'autres territoires étrangers. Le tableau suivant présente les principaux territoires fiscaux dans lesquels RBC et ses filiales exercent leurs activités, ainsi que l'année d'imposition la plus récente faisant l'objet d'une vérification :

Territoire	Année d'imposition
Canada	2004
États-Unis	1998
Royaume-Uni	2006

Comptabilisation des coûts d'acquisition reportés à l'égard des activités d'assurance

Le 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté le Statement of Position (SOP) 05-1, intitulé *Accounting by Insurance Enterprises for Deferred Acquisition Costs in Connection with Modifications or Exchanges of Insurance Contracts* (SOP 05-1). Le SOP 05-1 contient des directives sur la comptabilisation des coûts d'acquisition reportés à l'égard des remplacements internes des contrats d'assurance et de placement. Le SOP 05-1 définit le remplacement interne comme une modification apportée aux avantages, aux caractéristiques, aux droits ou aux protections rattachés au produit, par suite du remplacement d'un contrat par un nouveau contrat, d'un avenant ou du choix d'une caractéristique ou d'une protection définie dans le contrat. Un contrat établi en remplacement qui est substantiellement différent du contrat remplacé est comptabilisé comme une extinction du contrat remplacé, et les coûts d'acquisition reportés non amortis, les passifs découlant de produits comptabilisés d'avance et les

actifs d'incitatifs à la vente différés liés aux contrats annulés, sont passés en charges. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Directives à l'égard des engagements de vente de prêt comptabilisés à la juste valeur dans les résultats

Le 5 novembre 2007, la SEC a publié le Staff Accounting Bulletin No. 109, intitulé *Written Loan Commitments Recorded at Fair Value Through Earnings* (SAB 109). Le SAB 109 exige que les flux de trésorerie nets futurs prévus liés aux droits de gestion relatifs au prêt soient pris en compte dans l'évaluation de tous les engagements de vente de prêt qui sont comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. En outre, les actifs incorporels développés à l'interne ne doivent pas être comptabilisés à même la juste valeur des engagements de prêt dérivés. En ce qui nous concerne, le SAB 109 a pris effet le 1^{er} février 2008. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Comptabilisation d'un changement qui survient, ou d'un changement prévu, dans l'échéancier des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices découlant d'un bail adossé

Le 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté le FASB Staff Position FAS 13-2, intitulé *Accounting for a Change or Projected Change in the Timing of Cash Flows Relating to Income Taxes Generated by a Leveraged Lease Transaction* (FSP FAS 13-2), qui traite de la comptabilisation d'un changement qui survient, ou d'un changement prévu, dans l'échéancier des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices découlant d'un bail adossé. La disposition principale du FSP FAS 13-2 exige qu'un bailleur recalcule les revenus locatifs constatés lorsque survient un changement dans l'échéancier estimatif des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices découlant du bail adossé, même si le montant total des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices ne change pas. L'adoption du FSP FAS 13-2 a donné lieu à une diminution après impôts de 21 millions de dollars du solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2007, ce qui reflète l'incidence cumulative de la modification de principe comptable, et un montant correspondant a été porté en diminution du placement net dans les baux adossés. La charge imputée aux bénéfices non répartis sera constatée au titre du bénéfice net sur la durée restante des baux respectifs.

Si de nouvelles informations obtenues par la suite viennent modifier les hypothèses en ce qui a trait au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices, nous serons alors tenus d'effectuer un nouveau calcul. L'incidence sera comptabilisée dans nos résultats d'exploitation et pourrait, selon l'hypothèse qui a été modifiée, donner lieu à une hausse ou à une baisse du placement net dans les baux.

Modifications comptables futures

Cadre d'évaluation de la juste valeur

Le FASB a publié les prises de position suivantes à propos de la juste valeur : i) le FASB Statement No. 157, intitulé *Fair Value Measurements* (FAS 157), le 15 septembre 2006; ii) le Staff Position FAS 157-1, intitulé *Application of FASB Statement No. 157 to FASB Statement No. 13 and Other Accounting Pronouncements That Address Fair Value Measurements for Purposes of Lease Classification or Measurement under Statement 13*, le 14 février 2008; iii) le Staff Position FAS 157-2, intitulé *Effective Date of FASB Statement No. 157*, le 12 février 2008; iv) le Staff Position FAS 157-3, intitulé *Determining the fair value of a financial asset when the market for that asset is not active*, le 10 octobre 2008. Le FAS 157 établit un cadre d'évaluation de la juste valeur en vertu des PCGR des États-Unis et s'applique aux autres prises de position en matière de comptabilité pour lesquelles la juste valeur constitue la caractéristique mesurée appropriée. Le FAS 157 exige également que davantage d'information soit fournie sur l'évaluation de la juste valeur. En ce qui nous concerne, le FAS 157 a pris effet le 1^{er} novembre 2008, sauf en ce qui a trait à certains actifs non financiers et passifs non financiers, pour lesquels il prendra effet le 1^{er} novembre 2009. L'ajustement transitoire sera constaté dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis présenté selon les PCGR des États-Unis au 1^{er} novembre 2008 et il n'aura pas d'incidence importante sur notre situation financière consolidée.

Option d'évaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur

Le 15 février 2007, le FASB a publié le Statement No. 159, intitulé *The Fair Value Option for Financial Assets and Liabilities* (FAS 159). Le FAS 159 permet à l'entité de comptabiliser à la juste valeur certains actifs et passifs financiers et établit de nouvelles exigences concernant l'information à fournir sur les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur. En ce qui nous concerne, le FAS 159 a pris effet le 1^{er} novembre 2008. L'ajustement transitoire sera constaté dans le solde au début des

bénéfices non répartis présenté selon les PCGR des États-Unis au 1^{er} novembre 2008 et il n'aura pas d'incidence importante sur notre situation financière consolidée.

Compensation de montants liés à certains contrats

Le 30 avril 2007, le FASB a publié le Staff Position FIN 39-1, intitulé *Amendment of FASB Interpretation No. 39 (FSP FIN 39-1)*, qui modifie certains éléments du FIN 39, intitulé *Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts*, de façon à permettre à une entité publiante de compenser la juste valeur constatée à l'égard du droit de récupérer les garanties en espèces (une créance) ou de l'obligation de rembourser les garanties en espèces (une dette) par la juste valeur constatée à l'égard des instruments dérivés conclus avec une même contrepartie en vertu d'un même accord général de compensation. En ce qui nous concerne, le FSP FIN 39-1 a pris effet le 1^{er} novembre 2008, et son adoption n'a pas eu une incidence importante sur notre situation financière ni nos résultats d'exploitation consolidés.

Avantages fiscaux liés aux dividendes versés à titre d'attributions sous forme de paiements à base d'actions

Lors de la réunion du 27 juin 2007, le FASB s'est rallié au consensus de l'Emerging Issues Task Force (EITF) au sujet de l'Issue 06-11, intitulée *Accounting for Income Tax Benefits of Dividends on Share-Based Payment Awards* (EITF 06-11), qui touche les avantages fiscaux réalisés sur le versement de dividendes dans le cadre de certaines ententes de paiement à base d'actions, le versement de ces dividendes pouvant être traité comme une charge de rémunération déductible aux fins fiscales. En vertu de l'EITF 06-11, un avantage fiscal réalisé sur des dividendes ou des équivalents de dividendes imputés aux bénéfices non répartis et versés à des employés pour des actions de participation ou des unités d'actions de participation dont les droits n'ont pas été acquis ou pour des options d'actions en cours doit être comptabilisé à titre d'augmentation du surplus d'apport. Ces avantages fiscaux sont considérés comme des avantages fiscaux excédentaires (avantages fiscaux imprévus) selon le FAS 123 (R). L'EITF est également parvenu au consensus final suivant : si l'estimation d'une entité concernant les extinctions augmente (donnant ainsi lieu à une charge de rémunération), le montant des avantages fiscaux connexes qui sont reclassés du surplus d'apport à l'état des résultats devrait se limiter au compte des avantages fiscaux excédentaires. En ce qui nous concerne, cette norme a pris effet le 1^{er} novembre 2008, et son adoption n'a pas eu une incidence importante sur notre situation financière ni nos résultats d'exploitation consolidés.

Regroupements d'entreprises

En décembre 2007, le FASB a publié le Statement No. 141 (révisé en 2007), intitulé *Business Combinations* (FAS 141(R)), qui remplace le Statement No. 141, intitulé *Business Combinations* (FAS 141). Le FAS 141(R), qui, en ce qui nous concerne, prendra effet le 1^{er} novembre 2009, améliore la pertinence, l'image fidèle et la comparabilité de l'information que présente l'entité dans ses rapports financiers relativement à un regroupement d'entreprises et à l'incidence qui en découle. Le FAS 141(R) reprend les principales exigences du FAS 141, notamment l'utilisation de la méthode d'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises et l'identification d'un acquéreur pour chaque regroupement. Les nouvelles exigences importantes du FAS 141(R) comprennent ce qui suit :

- Davantage de catégories d'actifs acquis et de passifs pris en charge doivent être évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- Les passifs liés à une contrepartie conditionnelle doivent être évalués à la juste valeur et réévalués à chaque période subséquente;
- Les coûts d'acquisition engagés par l'acquéreur doivent être passés en charges;
- La part des actionnaires sans contrôle dans les filiales doit être évaluée initialement à la juste valeur et classée à titre d'élément distinct des capitaux propres.

Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Part des actionnaires sans contrôle

En décembre 2007, le FASB a publié le Statement No. 160, intitulé *Noncontrolling Interests in Consolidated Financial Statements – an amendment of ARB No. 51* (FAS 160). Le FAS 160, qui, en ce qui nous concerne, prendra effet le 1^{er} novembre 2009, améliore la pertinence, la fidélité de l'image présentée et la comparabilité de l'information que présente l'entité dans ses rapports financiers relativement à la part des actionnaires sans contrôle. Les principales exigences du FAS 160 comprennent ce qui suit :

- Toute participation dans les filiales détenue par des parties autres que la société mère doit être présentée clairement dans les capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la société mère;
- Le montant du bénéfice net consolidé attribuable à la société mère et la part des actionnaires sans contrôle doivent être indiqués clairement et présentés dans l'état consolidé des résultats;
- Après l'obtention d'un contrôle, tout changement dans une participation qui n'entraîne pas une perte de contrôle doit être comptabilisé comme une opération sur capitaux propres;
- Tout changement à l'égard d'une participation dans une filiale consolidée qui entraîne une perte de contrôle et la déconsolidation de cette filiale donnera lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte et toute participation minoritaire restante dans l'ancienne filiale sera initialement évaluée à la juste valeur.

Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Produits dérivés et opérations de couverture

En mars 2008, le FASB a publié le Statement No. 161, intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133* (FAS 161). Le FAS 161 améliore les normes de présentation de l'information touchant les instruments dérivés et les opérations de couverture, ainsi que leur incidence sur la situation

financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. En vertu du FAS 161, une entité est tenue de définir ses objectifs quant à l'utilisation des instruments dérivés en précisant le risque sous-jacent et la désignation comptable. De plus, elle doit présenter les justes valeurs des dérivés et les gains et pertes qui en découlent, ainsi que les caractéristiques incertaines liées au risque de crédit incluses dans les conventions relatives aux dérivés. En ce qui nous concerne, le FAS 161 prendra effet le 1^{er} février 2009. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Instruments de créance convertibles

En mai 2008, le FASB a publié le Staff Position APB 14-1, intitulé *Accounting for Convertible Debt Instruments That May Be Settled in Cash upon Conversion (Including Partial Cash Settlement)* (FSP APB 14-1). Le FSP APB 14-1 précise que les émetteurs d'instruments de créance convertibles doivent comptabiliser séparément les composantes passif et capitaux propres de façon à refléter adéquatement le taux d'emprunt de l'entité qui s'appliquait à un instrument de créance non convertible. En ce qui nous concerne, le FSP APB 14-1 prendra effet le 1^{er} novembre 2009. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Note 32 Information sur la société mère

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales bancaires étant présentées selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Bilans condensés

Au 31 octobre	2008	2007
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	3 649 \$	2 992 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	11 497	5 154
Valeurs mobilières	93 981	94 603
Placements dans des filiales bancaires et des sociétés liées	27 676	12 151
Placements dans d'autres filiales et sociétés liées	21 786	22 347
Biens achetés en vertu de conventions de revente	5 619	10 609
Prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur créances	218 449	196 414
Soldes nets à recevoir des filiales bancaires	16 778	18 194
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	1 232	9 078
Autres actifs	156 701	86 502
	557 368 \$	458 044 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	351 286 \$	306 123 \$
Autres passifs	167 343	121 065
	518 629 \$	427 188 \$
Débetures subordonnées	7 981	6 117
Passifs liés aux actions privilégiées	–	300
Capitaux propres	30 758	24 439
	557 368 \$	458 044 \$

États condensés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Revenu d'intérêt (1)	18 615 \$	17 563 \$	14 007 \$
Frais d'intérêt	11 302	12 940	10 351
Revenu net d'intérêt	7 313	4 623	3 656
Revenus autres que d'intérêt (2)	3 882	4 408	3 935
Total des revenus	11 195	9 031	7 591
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 116	702	410
Frais autres que d'intérêt	5 372	5 905	5 720
Charges liées au réaligement de l'entreprise	–	–	2
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôts	4 707	2 424	1 459
Charge d'impôts	1 257	454	424
Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales	3 450	1 970	1 035
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales (3)	1 105	3 522	3 693
Bénéfice net	4 555 \$	5 492 \$	4 728 \$

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 415 millions de dollars, de 420 millions et de 17 millions, pour les exercices 2008, 2007 et 2006, respectivement.

(2) Comprend la perte relative aux sociétés liées de 4 millions de dollars pour l'exercice 2008 et le revenu de 4 millions et de 8 millions, pour les exercices 2007 et 2006, respectivement.

(3) Comprend la perte nette de 29 millions de dollars pour l'exercice 2006 découlant de la vente de RBC Mortgage Company en 2005.

États condensés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	4 555 \$	5 492 \$	4 728 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(1 105)	(3 522)	(3 693)
Autres activités d'exploitation, montant net	(7 853)	10 058	(7 368)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(4 403)	12 028	(6 333)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	(6 343)	(2 234)	(1 192)
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(38 136)	(41 648)	(23 417)
Produit de la titrisation de prêts	6 559	6 113	5 963
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	4 866	2 438	–
Produit de la vente de titres du compte de placement	–	–	6 330
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	6 060	4 891	–
Produit de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	–	–	18 195
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(12 136)	(6 633)	–
Acquisitions de titres du compte de placement	–	–	(20 571)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(616)	(481)	(401)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	4 990	(1 388)	(388)
Encaisse affectée aux placements dans des filiales, montant net	(6 055)	(2 101)	(946)
Variation du financement net fourni à des filiales	9 436	8 062	(8 734)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(31 375)	(32 981)	(25 161)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	45 163	20 225	28 989
Émission de débentures subordonnées	2 000	87	–
Remboursement de débentures subordonnées	(500)	(989)	(953)
Émission d'actions privilégiées	613	1 150	600
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	(300)	(150)	(250)
Frais d'émission	(11)	(23)	(6)
Émission d'actions ordinaires	149	155	116
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(55)	(646)	(844)
Actions autodétenues – ventes	74	208	244
Actions autodétenues – achats	(76)	(133)	(208)
Dividendes versés	(2 688)	(2 278)	(1 807)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	3 541	(553)	3 955
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(11 475)	3 968	1 059
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	36 435	21 021	30 895
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	657	68	(599)
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	(2 992)	2 924	3
523			
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	3 649 \$	2 992 \$	2 924 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	11 524 \$	13 061 \$	8 971 \$
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) payés durant l'exercice	1 052 \$	(165)\$	656 \$

Note 33 Événement postérieur à la date du bilan

Le 24 novembre 2008, nous avons annoncé notre intention d'émettre 9 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AN, dont le taux d'échéance est révisé tous les cinq ans, à 25 \$ l'action, pour un produit total de 225 millions de dollars. Nous avons

accordé aux preneurs fermes l'option, exerçable en totalité ou en partie, d'acheter jusqu'à 4,0 millions d'actions privilégiées additionnelles au même prix. L'émission devrait prendre fin le 8 décembre 2008.